

Rapport du jury
sur le concours d'entrée
MMXVIII

RAPPORT DU JURY
SUR LE CONCOURS
D'ENTRÉE 2018

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
12 NOVEMBRE 2018

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE LA SESSION 2018.....	5
CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE	11
I. Épreuves écrites de la section A	12
1. Composition française	12
2. Histoire du Moyen Âge.....	18
3. Histoire moderne.....	21
4. Version latine.....	26
5. Thème latin	30
6. Version grecque.....	34
7. Version anglaise.....	37
8. Version allemande	42
9. Version espagnole.....	46
II. Épreuves écrites de la section B.....	48
1. Composition française	48
2. Histoire moderne	48
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL).....	53
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL)	53
5. Version latine.....	54
6. Version grecque.....	54
7. Géographie de la France	54
8. Histoire des arts.....	57
9. Histoire du Moyen Âge.....	58
10. LVE 2 : version anglaise.....	60
11. LVE 2 : version allemande	65
12. LVE 2 : version espagnole.....	69
13. LVE 2 : version italienne	72
III. Épreuves orales des sections A et B.....	74
1. Histoire du Moyen Âge (section A).....	74
2. Histoire du Moyen Âge (section B).....	75
3. Histoire moderne (sections A et B).....	77
4. Histoire contemporaine (section A)	79
5. Histoire contemporaine (section B).....	81
6. Histoire des arts (section B).....	83
7. Géographie (section B)	84
8. Version latine (sections A et B).....	85
9. Version grecque (sections B).....	87
10. Anglais (sections A et B).....	87
11. Allemand (sections A et B).....	89
12. Espagnol (sections A et B).....	91
13. Italien (section B).....	97
CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE.....	99

NB: toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION

La stabilité du nombre des candidats depuis 2016 ne doit pas masquer une anomalie propre au concours 2018, qui a vu une très nette baisse du nombre des inscrits en section A, seulement 63 au lieu de 75 l'an dernier. Cette diminution est heureusement compensée par la hausse des inscrits en section B, 138 au lieu de 124 en 2017, soit un total de 201 candidats. La sélectivité du concours B s'en est néanmoins trouvée accrue, puisqu'il n'offre que 7 postes contre 12 en A.

Or, comme nous l'avions constaté dans notre précédent rapport, il existe depuis les derniers aménagements du concours en 2011 une réelle convergence des profils des lauréats. Cette année encore, 42% des candidats en section B (40% en 2017) ont choisi une épreuve de langue ancienne à l'écrit (plutôt que de géographie ou d'histoire des arts), 71% une épreuve d'histoire du Moyen Âge (plutôt qu'une deuxième langue vivante), tandis que 32% ont choisi l'une et l'autre (26% en 2017). À cela s'ajoute le fait que la plupart des élèves de Chartes B ne passent pas d'autre concours que le nôtre, ce qui témoigne d'un engagement aussi fort que celui des candidats de section A en faveur de notre école.

Ce constat m'a amenée à engager une réflexion qui pourrait aboutir, dès le printemps prochain, à une refonte du concours effective à l'horizon 2021. Sans préjuger des résultats d'un dialogue encore à peine engagé entre l'École et ses partenaires, je me propose comme premier objectif d'opérer un rapprochement entre les concours A et B, dans le respect des équilibres actuels, notamment celui des principaux choix d'options.

Je constate également, pour m'en féliciter, que les candidats des deux sections comportent un taux élevé de boursiers, de l'ordre de 40%, proportion que l'on retrouve également chez les admis. Cette tendance, qui s'inscrit dans la longue durée, constitue un précieux atout pour l'École et reflète une grande diversité dans l'origine de nos élèves.

Le concours d'entrée en deuxième année, qui a attiré cette année encore un nombre réduit de candidats, ne doit pas rester à l'écart de cette réflexion, puisque l'expérience montre que ses lauréats n'ont pas un profil sensiblement différent de ceux du concours d'entrée en première année. Il ne pourra durer qu'en affirmant sa vocation particulière.

Le concours dans son ensemble n'a connu aucune évolution structurelle, et on retrouvera cette année à peu de choses près les mêmes rubriques qu'en 2017. Notons que deux nouvelles questions d'histoire du Moyen Âge ont été proposées à chacun des concours A et B, celle propre au concours B étant valable jusqu'en 2021. Puisque nous parlons des épreuves d'histoire, le principal aléa auquel sont soumis les candidats est l'alternance entre dissertation et composition à la suite d'un double tirage au sort. Contrairement aux années précédentes, c'est le commentaire de texte qui est tombé en histoire moderne, aussi bien en A qu'en B.

Mais je laisse à chaque commission le soin de présenter les évolutions, positives ou négatives, qu'elle a pu observer d'une année sur l'autre selon la nature du sujet ou le talent des candidats. Si plusieurs d'entre elles ont connu un certain renouvellement de leurs membres, aucune n'a connu de bouleversement complet et la plupart sont demeurées inchangées dans leur composition.

La présidente du jury
Michelle BUBENICEK

PRÉSENTATION DE LA SESSION 2018

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2018 a été fixé à 20, par arrêté du 16 avril 2018. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

I. CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu du 26 avril au 4 mai 2018 dans neuf centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 17 avril (pour la composition d'histoire) et le 20 avril 2018 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 24 avril 2018.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 20 juin au 4 juillet 2018.

Évolution du nombre de candidats

Le nombre de candidats tend à se stabiliser depuis trois ans : ils étaient 201 en 2016, 199 en 2017 et à nouveau 201 en 2018. Il s'agit d'un équilibre d'assez bas niveau comparé aux chiffres des années 2012-2015, les meilleurs connus par l'École depuis son entrée dans la Banque d'épreuves littéraires (BEL), avec une pic de 268 candidats en 2013. Il s'en est suivi une érosion par paliers, 224 et 223 inscrits en 2014 et 2015, et environ 200 en 2016-2018.

Avant de se demander si cette stabilisation correspond à un plancher, on remarquera que le nombre de candidats inscrits par section connaît des oscillations non négligeables. Le contraste entre 2017 et 2018 est même particulièrement élevé, pour une somme de candidats quasiment identique : alors que le nombre de A est tombé de 75 à 63, soit une chute de 18% correspondant à une valeur d'étiage, celui des B a grimpé de 124 à 138, ce qui correspond à la meilleure année depuis 2015. Pour nuancer ce propos on ajoutera que les A avaient connu une très bonne année 2017, et que les B inscrits en 2018 n'atteignent pas les 142 de 2011, année de nos débuts dans la BEL.

Ce cru médiocre en terme chiffres correspond à taux de sélection légèrement supérieur à 10%, très honorable à l'égard des 19 postes offerts en première année. Pour autant il n'est pas interdit de se poser certaines questions, quand on constate qu'un tiers des candidats se partage les deux tiers des postes (section A), et qu'il reste un tiers des postes aux deux autres tiers de candidats (section B).

La clé de répartition actuelle (12 en section A et 7 en section B) ne se justifie que dans la mesure où elle n'introduit pas de distorsion excessive dans la sélection des candidats. Et il arrive, comme en 2016 ou en 2017, que l'écart entre le dernier A et le dernier B reçu soit assez faible en termes de points. Mais il est plus fréquent, par effet de structure, que cet écart soit supérieur à 1,5 points. C'était le cas en 2018.

Cette situation pourrait être atténuée par une nouvelle répartition des postes, plus proche des réalités du concours, sans que la part des médiévistes ou des latinistes ne soit amoindrie. Comme nous l'avions noté en 2017, il existe une réelle convergence entre les profils des candidats des deux sections depuis les années 2010-2011, où l'épreuve d'histoire médiévale avait été inscrite à titre obligatoire à l'oral du concours B, et à titre optionnel à l'écrit de l'année suivante. Non seulement les B sont devenus médiévistes, mais ils sont également nombreux à choisir une épreuve de langue ancienne.

Consciente de ces enjeux, l'École a entamé une réflexion sur une refonte du concours à l'horizon 2021. Sa directrice a déjà écrit une lettre aux proviseurs des lycées préparant aux concours A et B, en date du 9 juillet 2018, afin qu'une réflexion puisse être menée dès cet automne 2018, et qu'en accord avec le ministère et tous les partenaires concernés, un nouvel arrêté puisse être pris au printemps

2019 avec effet à la rentrée prochaine pour les hypochartes, et en 2021 pour les premiers candidats au concours rénové.

Admissibilité et admission

En section A, 25 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,17 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 23 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 11,92. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 5 en section A (dont les moyennes allaient de 10,75 et de 10,5) et de 11 en section B (pour des moyennes allant de 11,75 à 11,17).

En section A, avec sept admis, le lycée Henri IV (Paris) l'emporte sur les lycées Fustel de Coulanges (Strasbourg) avec trois admis, et Pierre de Fermat (Toulouse) avec un admis. Comme ces deux dernières années, l'École a reçu un candidat issu de l'université. La performance inédite des Strasbourgeois, qui remportent le quart des places, mérite d'être saluée. Le dernier admis avait 11,73 de moyenne (11,95 en 2017 et 12,42 en 2016).

En section B, les lycées qui assurent une préparation spécifique maintiennent leurs positions : 15 des 23 admissibles sont issus d'une préparation Chartes B (16 des 22 admissibles étaient dans cette situation en 2017). Ils remportent cinq des postes offerts, selon la répartition suivante : trois lauréats pour le lycée Faidherbe (Lille), et deux pour le lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg). Tandis que Lille signe une performance remarquable, et que Strasbourg fait son retour après une éclipse d'un an, le lycée Édouard-Herriot (Lyon), après avoir brillé l'an dernier, disparaît du classement 2018 malgré deux admissibles. Les deux khâgneux à avoir été reçus à l'École des chartes viennent cette année du lycée Sainte-Marie de Neuilly et du lycée Louis le Grand. Le lycée Sainte-Marie de Neuilly se distingue plus particulièrement avec trois admissibles, suivi par le lycée Condorcet qui en compte deux. Le palmarès des khâgnes, comme en 2017, est exclusivement parisien ou francilien. Le dernier admis avait 13,36 de moyenne (12,68 en 2017 et 12,58 en 2016).

Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2018

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		INTÉGRÉS	
Chartes B	98	71 %	98	79,7 %	15	65,2 %	5	71,4 %
Ulm A/L	23	16,7 %	20	16,3 %	8	34,8 %	2	28,6 %
ENS Lyon	15	10,9 %	4	3,3 %	0	0 %	0	0 %
Autres	2	1,4 %	1	0,8 %	0	0 %	0	0 %
Total	138	100 %	123	100 %	23	100 %	7	100 %

Répartition des candidats par centre de concours 2018(2017)

CENTRE	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Paris (A)	38 (48)	17 (21)	8 (10)
Strasbourg (A)	9 (14)	3 (5)	3 (1)
Toulouse (A)	16 (13)	5 (2)	1 (1)

Paris (B)	28 (18)	7 (6)	2 (1)
Strasbourg (B)	16 (16)	2 (1)	2 (0)
Toulouse (B)	11 (9)	0 (2)	0 (2)
Bordeaux (B)	9 (10)	0 (1)	0 (0)
Dijon (B)	18 (17)	2 (2)	0 (1)
Lille (B)	12 (15)	5 (3)	3 (1)
Lyon (B)	12 (15)	2 (4)	0 (3)
Nîmes (B)	17 (15)	1 (0)	0 (0)
Rennes (B)	15 (8)	4 (3)	0 (0)

Candidats boursiers

La session 2018 confirme l'ouverture sociale du concours d'entrée de l'École des chartes, puisque d'une année sur l'autre 40% des candidats environ

sont boursiers. La part de boursiers parmi les admissibles et les admis, compte tenu d'une population plus réduite, est toujours un peu plus volatile.

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
2018	38,3%	35,3%	28,3%
2017	38,2%	34,7%	40%
2016	37,8%	39,1%	31,6%
2015	43,5%	50%	47,4%
2014	41,1%	37%	33%

La distinction entre concours A et concours B n'a pas lieu d'être au niveau des inscrits avec respectivement 39,7% et 37,7% de boursiers. Trois lauréats du concours A et deux du concours B sont boursiers.

Origine géographique des candidats

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 19 lauréats du concours d'entrée en première année donne 58% de provinciaux et 42% de franciliens. Il s'agit, pour la province, d'une part sensiblement égale à celle de 2017, mais nettement plus réduite que les années précédentes (70% en 2016, 84,21 % en 2015 et 76,47% en 2014).

Parcours antérieur des candidats

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

L'examen des séries montre un recrutement supérieur en série L littéraire (10 lauréats), devant les séries S scientifique (7 lauréats) et ES Économique et social (2 lauréats). Cette répartition est à peu près la même qu'en 2017.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
ES Économie et social	18,4%	14,6%	10,5%
L Littéraire	58,2%	52,1%	52,6%
S scientifique	23,4%	33,3%	36,8%

De façon beaucoup plus marquée que l'année dernière, l'essentiel du recrutement bénéficie aux titulaires d'un baccalauréat avec mention Très bien (18 lauréats), auxquels vient s'ajouter un titulaire d'une mention Bien.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	60,7%	87,5%	94,7%
Bien	27,4%	6,3%	5,3%
Assez bien	10,9%	4,2%	0%
Sans	1,0%	2,1%	0%

Les données sur l'année d'obtention du baccalauréat doivent être rapprochées du tableau statistique sur le nombre de candidatures, qui figure en annexe du présent rapport : les deux séries de données se recouvrent en effet très largement. Les lauréats se partagent presque à égalité entre « carrés » (8 lauréats) et candidats plus expérimentés (11 lauréats). De façon exceptionnelle, on note qu'un bachelier de l'année 2017 figurait parmi les candidats du concours B.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
BAC+2	65,2%	37,5%	42,1%
BAC+3	29,9%	52,1%	47,4%
BAC+4	3,5%	8,3%	10,5%
BAC>4	1,0%	2,1%	0%

II. CONCOURS D'ENTRÉE EN 2^E ANNÉE

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le 16 mai 2018 et l'épreuve d'admission le 2 juillet 2018. Onze candidats ont concouru, contre neuf en 2017 et huit en 2016. On se situe néanmoins dans un étiage nettement inférieur aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013. Quatre candidats ont été admissibles et un a été reçu.

Le concours d'entrée en deuxième année sera inclus dans la réflexion portant sur l'ensemble du concours à la rentrée 2018. Quelle que soit la qualité des candidats et la diversité de leurs parcours antérieurs, leur profil académique demeure trop proche de celui des candidats au concours d'entrée en première année, ce qui invite à reconsidérer l'avenir de cette filière.

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme: Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet: Paul Bénichou analyse ainsi l'art romantique : « *la liberté romantique investit le poète d'un pouvoir sans bornes, d'une faculté de circulation et de combinaison à travers l'univers qui l'égale au Créateur lui-même ; l'art est liberté en tant qu'il est royauté, choisissant à son gré et illuminant tout ce qu'il touche.* »

Dans quelle mesure cette conception romantique de l'art vous semble-t-elle rendre compte de la création littéraire et artistique en général ?

Comme chaque année, le jury insiste sur la correction de la langue. Il est attendu que les candidats aient une maîtrise parfaite de l'orthographe et de la grammaire. Un style clair, précis, élégant, valorise les copies. Inversement, les copies fautives, quelles que soient leurs qualités par ailleurs, ne dépassent pas la moyenne.

Analyse du sujet

Un rappel méthodologique fondamental est suscité par la correction des copies de la session 2018 : il est indispensable que les étudiants tiennent compte de l'ensemble du sujet. Si le libellé n'est souvent qu'une invitation à disserter, celui-ci déterminait la lecture de la citation en élargissant son champ d'application. Il ne s'agissait nullement d'examiner le mouvement romantique à la lumière de la définition proposée par Paul Bénichou, mais de s'interroger sur la validité de

Jury: M^{me} Céline BOHNERT, maître de conférences à l'Université de Reims ; M^{me} Sandrine HÉRICHE PRADEAU, maître de conférences à Sorbonne Université ; M^{me} Ivonne RIALLAND, maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

la conception romantique de la création pour l'ensemble des œuvres littéraires et artistiques connues du candidat. Le romantisme fournissait donc ici un paradigme pour penser la relation entre l'auteur/l'artiste et l'œuvre. Des copies riches et bien construites n'ont pas obtenu la moyenne faute de tenir compte de la question posée, car les candidats étaient alors conduits au hors-sujet.

L'examen de la citation en elle-même a souvent été bien mené. Beaucoup de candidats ont su mettre en valeur l'usage des images, qui éclairaient l'idée de « faculté de circulation et de combinaison à travers l'univers » :

- Les métaphores : que signifie la « royauté » de l'art ? et l'illumination par l'art ? Comme toujours, il s'agissait de traduire ces images en termes conceptuels et d'en explorer la polysémie. Le jury attendait ainsi des développements sur l'*inventio*, la *dispositio* et l'*elocutio* des œuvres : sur la faculté qu'a l'artiste de choisir ses sujets, d'ordonner sa matière et de l'orner ; sur la liberté – réelle ou seulement alléguée – dont jouit l'artiste ; sur son pouvoir de reconfiguration, de sublimation, d'interrogation du réel. Les questions soulevées par le sujet étant multiples, le jury n'attendait pas nécessairement qu'elles soient toutes traitées de front, mais il fallait que les aspects relevés soient suffisamment nombreux et examinés avec assez de profondeur et de culture. Les meilleures copies ont mis en valeur le paradoxe qui sous-tend ce réseau métaphorique. D'un côté cette conception magnifie la figure du créateur en démiurge et sa totale liberté, de l'autre elle souligne la contrainte absolue que celui-ci exerce sur sa matière – l'autonomie de l'artiste, qui semble ici dicter ses lois suivant un bon vouloir que rien ne limite signifierait une forme de toute-puissance presque tyrannique sur sa matière. C'est cette toute-puissance que de nombreux candidats ont questionnée. Les théories de la réception, suivant lesquelles l'existence de l'œuvre excède le projet de l'artiste, offraient pour cela des arguments forts, à condition que le candidat ne donne pas l'impression de réécrire la dissertation de l'année précédente.
- Les personnifications (« la liberté romantique investit le poète... » ; « l'art est liberté... choisissant à son gré et illuminant tout ce qu'il touche ») : alors même que le critique souligne la toute-puissance fantasmatique du créateur, le pouvoir mystérieux prêté à la liberté et à l'art tend à rappeler les limites de son action. Comme si l'exaltation du pouvoir créateur de l'artiste par les romantiques, cette sacralisation qui fait du poète un mage et un voyant, presque un égal de Dieu,

tendait à estomper son rayonnement en tant qu'individu. Certains candidats ont ainsi souligné, pour nuancer la citation, la fragilité et l'humanité du poète, ce qui était pertinent à condition de ne pas proposer un développement simpliste de cette idée.

Le terme *poète*, lorsqu'il était analysé, a souvent été bien compris, grâce au recours à l'étymologie (*poiein* = façonner) : l'artiste romantique est qualifié de poète au sens où il donne forme et sens à sa matière, quel que soit l'art et le genre qu'il pratique.

Un point cependant a souvent posé problème. Les candidats n'ont pas toujours su à qui imputer la conception présentée dans la citation. P. Bénichou ne livre nullement sa propre définition du geste créateur : il analyse l'idée que s'en font les romantiques, ce qui est tout à fait différent. Cette erreur n'a pas lésé les copies lorsque la thèse proposée était correctement exposée et intelligemment discutée. Mais le jury invite fortement les candidats, destinés à être confrontés à des textes de toutes natures, à être attentifs à ce point fondamental, quel que soit le discours qu'ils ont à analyser. Comment le locuteur se situe-t-il par rapport ce qu'il dit ?

Dans le même ordre d'idée, une erreur plus gênante a souvent été commise : les romantiques, lorsqu'ils clament la toute-puissance de l'artiste, exposent une vision *idéale* et se voulant paradigmatique du geste créateur, ainsi que l'expose la préface de Cromwell. Ils ont cependant tout à fait conscience des limites que le réel, l'histoire, la politique, l'économie imposent à leur action. Une approche un peu naïve, rappelant platement les réalités de la pratique littéraire ou artistique, amenait une discussion assez pauvre.

Développement du raisonnement

Le sujet tel qu'il était posé déterminait ainsi deux opérations complémentaires de la part des candidats. D'une part, l'analyse de la conception romantique de l'art développée par P. Bénichou ; de l'autre, la confrontation de ce paradigme à différentes conceptions littéraires et artistiques, pour en discuter l'extension et la validité en amont et en aval du moment romantique. De nombreux plans étaient possibles, suivant la façon dont le candidat articulait ces deux opérations. Nous n'en présenterons ici que quelques-uns.

Certains candidats ont traité les deux dimensions de front tout au long de leur développement. Il s'agissait alors d'adopter une démarche cohérente en

choisissant des exemples appropriés. Ne présenter que des exemples tirés du romantisme, tout en prétendant définir l'art en général, affaiblissait considérablement la démonstration. Inversement, il ne s'agissait pas de dire que tout auteur est romantique simplement parce que son œuvre (ou seulement un aspect de son œuvre) peut être éclairée à la lumière de la citation. Un manque de précision dans la rédaction amenait des bourdes regrettables (non, Francis Ponge n'est pas un disciple de Hugo, même s'il magnifie les objets du quotidien au même titre que l'auteur des *Contemplations* loue l'ortie et l'araignée : l'ethos de l'artiste et la portée du geste créateur diffèrent radicalement chez ces deux poètes). Enfin le candidat ne devait pas oublier de questionner l'application de la citation au moment romantique lui-même : dans quelle mesure l'idéal d'une création démiurgique telle qu'elle est exposée par P. Bénichou rend-elle compte de ce mouvement ? D'excellentes copies ont pu confronter le romantisme à ses contradictions et à ses paradoxes : elles signalaient le mal-être qui habite certains auteurs, qui paient leur toute-puissance fantasmatique par la perte du sens de l'ordre des choses, et leur foi dans la sacralité de l'art par le sentiment d'une responsabilité au poids insoutenable.

Le traitement du sujet appelait ainsi une bonne connaissance de l'histoire littéraire : c'était la condition qui permettait de mettre intelligemment à distance la conception romantique de l'art, pour proposer d'autres modèles. Sur ce point, le jury regrette la vision caricaturale du classicisme qui se dégageait d'un très grand nombre de copies. S'il était utile et pertinent de confronter romantisme et classicisme, l'appréhension de ce dernier reste déterminée par des présupposés dont la critique a depuis longtemps démontré l'invalidité. Rappelons brièvement que la notion de classicisme a précisément été forgée par les ténors du romantisme (c'est une notion exogène, nul ne se proclame classique au xvii^e siècle) dans un contexte polémique : le classique, c'est l'autre, celui dont les romantiques ont inventé la silhouette en guise de repoussoir. L'antithèse scolaire qui oppose romantisme et classicisme rend compte d'une conception datée – historiquement circonscrite – de l'histoire littéraire. Il est crucial que les candidats la connaissent. Mais il serait dommage qu'ils la reprennent à leur compte sans recul.

Une autre démarche consistait à exposer d'abord la conception romantique telle qu'analysée par P. Bénichou, puis à montrer ensuite ses limites au sein même du romantisme, pour élargir enfin la perspective à l'examen de l'histoire

littéraire. On pouvait ainsi montrer qu'une dynamique antithétique, opposant l'ordre au désordre, affecte le mouvement romantique lui-même ainsi que sa réception, et qu'il dessine plus largement les grandes périodes de l'histoire littéraire et artistique.

Une troisième démarche, pareillement initiée, dégageait des discours des romantiques un modèle esthétique d'application plus générale, en montrant dans un deuxième temps que les idées exposées dans la première partie trouvaient des racines ou des échos dans les périodes antérieures, et passaient, moyennant reconfigurations, jusqu'à certains artistes des XIX^e et XX^e voire XXI^e siècles. Ainsi les valeurs esthétiques défendues par Théophile Gautier l'ont-elles amené à se trouver des alter ego parmi les poètes du premier XVII^e siècle, Théophile de Viau notamment. La troisième partie permettait alors de prendre du recul en analysant une autre appréhension de l'acte créateur, en contrepoint du modèle analysé dans les deux premières parties. Ce dernier moment de la réflexion était d'autant mieux venu qu'il était préparé dans l'élargissement du modèle romantique à d'autres œuvres : il fallait pour cela rapprocher avec finesse les idées romantiques et les œuvres d'autres périodes. On pouvait par exemple réfléchir à l'idée d'inspiration : le mouvement romantique reprend à son compte la conception d'une création inspirée, en la reformulant dans un nouveau contexte intellectuel, culturel et politique. Le sacré, ce n'est plus le souffle divin qui sous-tend le geste créateur (conception que l'on trouve chez un Ronsard parmi bien d'autres, et qui fait de l'œuvre un microcosme reflétant les structures fondamentales du réel), mais ce geste lui-même, avec des prolongements par exemple dans l'automatisme surréaliste, ou dans l'abstraction lyrique. Dans cet esprit, certains candidats ont pris le contrepied du paradigme romantique en insistant, dans leur dernière partie, sur la notion de travail et sur l'image de l'artiste comme artisan, comme secrétaire ou comme témoin, ou bien encore sur la disparition de l'artiste derrière son œuvre comme posture rhétorique et éthique assumée (l'humilité du *je* lyrique de Du Bellay dans *Les Regrets* ou celle de Philippe Jaccottet ; la disparition élocutoire mallarméenne). D'autres, en montrant que la conception romantique correspondait à une esthétique centrée sur l'auteur, ont proposé comme contrepoint final à cette vision de l'art une esthétique de la réception – réutilisant là, on l'a dit, le programme de l'année précédente.

Les exemples

Certains candidats se sont visiblement sentis obligés de mentionner l'œuvre d'Annie Ernaux : ils l'ont fait alors *in extremis*, souvent de manière maladroite, parfois à contresens, en cherchant à toute force à rattacher l'œuvre de la romancière au mouvement romantique. *Les Années* fournissaient un élément de comparaison intéressant et permettaient de questionner plusieurs points : la suprématie de l'artiste sur son œuvre, la glorification de l'artiste comme individu, par exemple. Prenant à contrepied la conception exposée par P. Bénichou, l'œuvre d'Annie Ernaux représenterait un « je » qui, traversé par l'histoire, se fait le porte-parole d'une communauté. Le sujet de la composition française du concours de l'École nationale des chartes s'appuie sur les axes et les œuvres proposés au concours de l'École Normale Supérieure pour faciliter la tâche des candidats. Ceux-ci n'ont toutefois pas l'obligation d'utiliser ces œuvres comme base de leur propre raisonnement, et certainement pas comme base exclusive. Le jury attend que les exemples fassent montre d'une solide culture littéraire et artistique, variée, et si possible personnelle – le jury a par exemple apprécié les candidats utilisant leurs connaissances musicales, montrant une fréquentation de l'art contemporain, des arts non occidentaux – qui offraient des exemples très intéressants pour interroger la toute-puissance de l'artiste ou l'idée d'inspiration. On peut s'étonner que les exemples audiovisuels soient si rares – est-ce méconnaissance ou timidité ? Cette culture, soulignons-le, ne permet pas toutefois de compenser une faiblesse de l'analyse, un manque de maîtrise rhétorique ou une langue fautive.

Pour le concours A, les notes étaient comprises entre 4 et 17, pour le concours B entre 0,5 et 18. La moyenne des copies pour les deux concours a été plus basse que les années précédentes : 9,25 pour le concours A ; 8,77 pour le concours B – petite moyenne qu'explique la fréquence de l'erreur méthodologique fondamentale soulignée au début du rapport : l'absence de prise en compte de la question posée par le sujet.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme: Formation et transmission des savoirs en Occident (v^e-xv^e siècle).

Sujet: Apprendre son métier.

Le nombre de copies corrigées (62) est en forte baisse par rapport à 2017 (75) et même inférieur à celui des années précédentes (66 en 2016, 69 en 2015, 65 en 2014), qui accusaient déjà un net repli par rapport au pic de 2013 (81). La moyenne des notes s'établit à 10,13, légèrement inférieure à celle de 2017 (10,93) et presque égale à celle de 2016 (10,05). Elle reste à un niveau élevé par rapport à celui des années antérieures, spécialement si l'on tient compte du fait que, après avoir désigné le commentaire de texte pendant deux années consécutives, le sort s'est à nouveau porté vers la dissertation, exercice dont la note moyenne était plutôt médiocre : 10,05 en 2016 (commentaire de texte), 9,75 en 2015 (dissertation), 9,14 en 2014 (dissertation), 9,41 en 2013 (dissertation), 9,51 en 2012 et 2011 (dissertation), 7,95 en 2010 (dissertation).

Le nombre de copies notées en dessous de 10 repart à la hausse (27, soit 43,5 %) après l'étiage de 2017 (24, soit 32 %), proche de celui de 2016 (28, soit 42,4 %) et de 2015 (32, soit 46,4 %). Cinq copies ont mérité moins de 7 (pour une fourchette de 2 à 6), ce qui a pour corollaire une augmentation du nombre de copies médiocres, de 7 à 9 : 25, soit 35,5 %, alors que les deux années précédentes avaient connu une baisse du « marais » (30,7 % en 2017, 29 % en 2016). La cohorte reste cependant moins fournie qu'en 2014 (38,4 %). La part des copies notées 14 ou plus s'établit à 9,7 % (6 copies) revient au niveau des années 2014-2016 après la hausse notable de 2017 (16 %). La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe à 10. La note le plus souvent attribuée est 12 (11 copies), autour de laquelle se distribuent de manière égale 11 et 13 (6 copies chacune) ; pour rappel, 2017 avait connu un nombre égal de 11 et de 12 (12 copies chacune), en 2016 la note 11 l'emportait, en 2015 la note 12. Le nombre de très bonnes copies est faible par rapport à l'an dernier, se rapprochant de celui des années précédentes : deux ont reçu la note de 15 (cinq en 2017), une celle de 16 (deux en 2017) ; deux d'entre elles sont

Jury: M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

celles de candidats admis au concours. Mais comme en 2017, aucune copie n'a été récompensée par un 17 ou un 18.

Le sujet proposé, « Apprendre son métier », ne pouvait surprendre. Il était en tout cas taillé suffisamment large pour donner à chacun l'opportunité de puiser dans ses connaissances pour nourrir un exposé plus ou moins fourni. Il méritait toutefois un effort de définition. Trop peu nombreux sont ceux qui se sont interrogés sur le sens du verbe « apprendre », qui peut valoir autant pour ceux qui transmettent la connaissance que pour ceux qui l'acquièrent. Ceux qui ont pris la peine d'expliquer ce qu'il fallait entendre par « métier » n'ont pas toujours respecté leur propre définition. D'aucuns se sont souvenus que des historiens avaient traité du « métier de roi » ou du « métier de prédicateur », que l'on parle du « métier des armes » et donc que le terme pouvait s'appliquer au chevalier, au clerc et au moine aussi bien qu'au monde de l'artisanat, de la marchandise ou du notariat. Une limite qu'on ne pouvait franchir sans risque était celle du « métier d'épouse ». Mais il était également possible de resserrer l'interprétation à l'exercice d'une profession rémunérée. Cependant, si les acceptions large et étroite sont légitimes, il faut, si l'on en choisit une plutôt qu'une autre, justifier son choix et surtout s'y tenir : il est maladroit, par exemple, de trancher en introduction en faveur d'un sens restreint puis de consacrer chemin faisant un développement à la royauté. En tout état de cause, le traitement du sujet devait éviter de glisser vers une histoire de l'éducation ou des lieux d'enseignement (écoles et université), ou bien vers une histoire des artisans dans la société.

L'adjectif possessif « son » a parfois accroché l'attention, à juste titre et parfois avec bonheur, certains orientant alors leur réflexion vers la relation affective de l'individu à l'activité qu'il exerce (la question du déterminisme social a parfois été évoquée), ou bien sous l'angle de l'intégration à un groupe, à un « métier » au sens médiéval du terme (qu'on devait explorer dans sa densité) : apprendre son métier, c'est acquérir un éthos autant qu'une technique, lui reconnaître une dignité qui nourrit une fierté ; tout cela pouvait être relié aux questions de l'identité du métier et de la concurrence, du rapport entre tradition et innovation.

Les plans adoptés ont, sauf exception, privilégié la construction thématique (ex. : les acteurs, les contenus, les lieux ; la formation, la pratique, le rôle de l'écrit ; la famille, les maîtres, les hommes de savoir ; les lieux, l'encadrement, les méthodes ; les acteurs et les cadres, les moyens, la professionnalisation ; la

formation, la transmission, la place dans la société ; etc.). Dans ce cadre, quelques candidats ont même proposé des devoirs entièrement bâtis sur des oppositions binaires : apprentissage au sein de la famille ou hors de la famille, par oral ou par écrit, théorique ou pratique ; intégration sociale et transmission des savoirs. Le plus souvent, les résultats n'ont pas été convaincants, même s'ils procédaient d'une réflexion judicieuse et bien menée. Les rares qui ont adopté un plan chronologique ont mis en avant une progression menant du haut Moyen Âge au XII^e siècle, puis les XII^e-XIII^e siècles, enfin les XIV^e-XV^e siècles, solution peut-être plus difficile à tenir compte tenu du déséquilibre des connaissances des candidats sur les diverses périodes, déséquilibre qui se traduit la plupart du temps par une description misérabiliste et non informée du haut Moyen Âge, repoussoir facile pour exalter les développements des siècles suivants. Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que, pour déboucher sur un exposé satisfaisant, un plan thématique se doit d'introduire de la chronologie en chacune de ses parties, pour aboutir in fine à retracer une évolution. Inversement, le plan chronologique doit être attentif au choix des thèmes jugés représentatifs de l'évolution supposée. Dans le cas du plan thématique qui s'est donc taillé la part du lion, il est trop fréquent de lire des énumérations de faits non ordonnés chronologiquement, comme si l'on pouvait picorer tout uniment dans mille ans de Moyen Âge sans se poser la question du changement. À niveau de connaissance égal, c'est-à-dire sur la base d'un stock d'exemples partagé par tous — combien de frères Limbourg, combien de Rosine/Robine la plâtrière... —, la prime ira aussi naturellement à ceux qui mobiliseront lesdits exemples à meilleur escient sans se contenter d'un saupoudrage de surface. Pour revenir à la chronologie, certains anachronismes empruntés au jargon contemporain ne sont pas de mise : il n'est pas de bonne venue de parler de « formation initiale » ou de « maîtrise des fondamentaux ».

Il faut insister aussi sur le fait que la seule prise de notes en cours ne suffit pas. Qui n'aura pas ouvert un livre court le risque de livrer un propos déformé, ce qui peut aboutir au cocasse. Le marchand toscan Francesco di Marco Datini, exerçant à Prato, est ainsi un personnage de choix, qu'il était judicieux de présenter ; mais il devient ici « di Marco d'Attini », là « Dattini », ailleurs encore « di Pratto d'Attigny » ; quant à Huizinga, le voici devenu « Kungera », c'est-à-dire difficilement reconnaissable : autant de formes révélatrices d'une absence de curiosité en dehors de la classe. Ce chapitre amène à celui des perles ou lapalissades,

dont il faut reconnaître qu'elles furent plus rares que d'autres fois. De la royauté, il peut se dire qu'elle est « salariée par l'amour des sujets ». En introduction, pourquoi ne pas écrire que « la question de l'apprentissage des métiers est complexe et demande une réponse plurielle » ? Que « l'homme médiéval doit apprendre son métier » ? Que l'abbé cistercien est « un avatar du xiii^e siècle » ?

Quant à l'expression française, il faut se réjouir du progrès déjà signalé l'an passé, qui touche non seulement l'orthographe mais le style. La maîtrise de l'usage du participe passé semble être une valeur de nouveau partagée. On ne peut certes éviter des effets de mode, comme l'emploi du verbe « initier » de manière transitive (anglicisme journalistique en passe de devenir académique). Mais il n'y a pas trop de « pallier à », d'« autonomisation », de « les médiévaux » et autres impropriétés de langage. De même, les aberrations orthographiques (« orphèvre », « bête de traie », « l'hora du royaume » etc.) ne sont l'apanage que de quelques-uns.

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : La France et la guerre (1515-1815).

Sujet : Commentaire d'un document :

L'ART MILITAIRE DE TURENNE VU PAR LE MARÉCHAL DE PUYSEGUR (1656-1743)

La France avant la paix des Pyrénées avait été longtemps tourmentée par des guerres civiles occasionnées par la religion ou par d'autres causes, et souvent elle avait en même temps des guerres étrangères à soutenir ; le feu roi avait peu de places fortifiées sur ses frontières, les armées étaient petites, ses revenus peu considérables par rapport à ce qu'ils sont devenus depuis, et même dans le temps des guerres civiles, ses troupes étaient seulement payées par les provinces qui étaient restées dans l'obéissance. Les autres fournissaient à l'entretien des troupes de leur parti, et ces armées de part et d'autre vivaient plutôt de brigandages que de soldes réglées ; elles passaient d'une province à l'autre pour chercher à subsister, sans avoir de magasins qui leur fournissent journellement le pain et les autres subsistances nécessaires ; celle qui était supérieure allait manger le pays

Jury : Mme Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Olivier CHALINE, professeur à Sorbonne Université ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

de son ennemi, et celle qui était inférieure vivait aux dépens de celui qu'elle défendait.

M. de Turenne a écrit [dans ses Mémoires] trois sortes de guerres ; la première une guerre civile dans l'Empire occasionnée par la religion. L'Empereur et le duc de Bavière étaient à la tête du parti catholique ; les protestants étaient soutenus par la France conjointement avec la Suède. La France était précédemment en guerre avec la Maison d'Autriche, ainsi dans cette guerre civile, la France n'était qu'auxiliaire. M. de Turenne en commence le récit seulement de l'année 1643, qu'il fut fait maréchal de France et qu'il eut en chef le commandement de l'armée d'Allemagne, et il finit en 1648, à la paix de Munster. La seconde guerre est la guerre civile qui commença en France aussitôt après la paix de Munster ; et la troisième est une guerre en Flandres, de frontière à frontière, entre la France et l'Espagne, laquelle fut conduite par M. de Turenne jusqu'à la paix des Pyrénées.

Nous voyons dans les deux guerres civiles de très petites armées qui n'avaient pas de solde réglée souvent se mutiner faute de paie et subsister de ce qu'elles pouvaient prendre. Les villes qui n'étaient pas assez fortes pour se défendre ouvraient leurs portes au plus fort qui se présentait, et qui les rançonnait en argent, en vivres, pain et autres munitions qu'elles étaient contraintes de voiturier à son camp, tant qu'il restait à leur portée ; mais quand il s'éloignait, si les blés sur terre étaient mûrs, il les coupait ou les prenait dans les granges, les envoyait moudre dans les moulins aux environs du camp, ensuite le pain se cuisait dans les fours des villages les plus proches. Pour cette façon de vivre, la cavalerie trouvait plus de facilité que l'infanterie, en ce que chaque cavalier portait avec lui sur son cheval des vivres pour quelque temps, provision que ne peut faire le soldat, qui, étant à pied, a encore ses armes et ses hardes à porter.

Non seulement la cavalerie avait cet avantage sur l'infanterie, mais comme les armées étaient souvent éloignées des villes de leur parti, si un soldat était malade, blessé, enfin hors d'état de marcher, non seulement on n'avait pas de lieu où le faire soigner, on ne savait même où le laisser en sûreté. De plus, dans toutes les batailles ou combats que l'on perdait,

l'infanterie était toujours abandonnée à l'ennemi et à la merci des paysans, au lieu que la cavalerie, à peu de cavaliers près, trouvait toujours à se retirer. [...]. À Marienthal, l'infanterie fut mise entièrement en déroute ; à Nordlingen, à peu près de même. Aussi est-ce pour ces raisons que vous y voyez souvent les armées plus nombreuses en cavalerie qu'en infanterie, au lieu que dans les autres guerres, communément on trouve deux tiers d'infanterie contre un tiers de cavalerie.

Durant ces guerres d'Allemagne, le roi avait toujours la guerre avec l'Espagne en Catalogne et en Flandres, et comme celles-ci se font de frontière à frontière, que chaque puissance a des places fortifiées où l'on fait des magasins d'artillerie et de vivres, que l'on y cuit le pain pour les armées, et qu'on le leur voiture tous les quatre à cinq jours dans les camps où elles vont, toutes les troupes accoutumées à une façon de vivre semblable, quand on les envoyait servir en Allemagne, ne pouvaient qu'avec peine et avec le temps s'accoutumer à chercher des blés, les faire moudre et cuire le pain. [...].

Dans la troisième sorte de guerre que traite M. de Turenne, qui est celle de frontière à frontière en Flandres contre l'Espagne, et qui continua toujours quoique la guerre civile eut cessé dans le royaume, les armées étaient de part et d'autre de quinze, vingt et rarement trente mille hommes. Les troupes étaient assez bien payées. Il y avait dans les places des magasins suffisants d'artillerie et de vivres.

Il faut lire ces trois sortes de guerre que M. de Turenne a décrites, les comparer entre elles, et ensuite avec une quatrième telle qu'ont été celles qui se sont faites de nos jours, où les armées ont été si nombreuses, pour connaître laquelle des quatre est la plus difficile à conduire et demande le plus de science dans un général.

Je dirais premièrement que dans les deux sortes de guerres civiles dont parle M. de Turenne, un général est toujours arrêté par le manquement de fonds et de magasins, souvent contraint malgré lui de prendre des situations et d'occuper des endroits où il connaît qu'il n'est pas en sûreté, et ce par la nécessité où il est de chercher à donner à vivre à son armée, et d'avoir de quoi la rétablir des pertes qu'elle fait journellement ; s'il ne le fait pas, elle devient à rien. De plus, les troupes se mutinent, faute

de paie ; la plus grande partie abandonne cette armée tout à coup, ou déserte en détail, comme l'on voit que cela arrive à M. de Turenne ; ainsi le général le plus sage et le plus capable ne peut se mettre à l'abri de ces accidents.

Au contraire, dans une guerre de frontière avec des armées depuis quinze jusqu'à trente mille hommes, un général qui a ses fonds réglés, ses magasins dans les places, n'est pas exposé à tous ces accidents. Il peut donner carrière à ses talents et à son savoir pour prendre sur son ennemi tous les avantages qui lui paraissent possibles, et pour tout entreprendre sans crainte d'être arrêté par le défaut des choses nécessaires à l'exécution. Ainsi de ces trois sortes de guerre, la dernière est à préférer pour un général ; elle l'est encore à la quatrième qui est celle de frontière à frontière, telles qu'elles se sont faites de nos jours avec des armées de quatre-vingt mille hommes contre d'autres qui seraient d'égales forces et qui auraient aussi leurs fonds et leurs magasins d'artillerie suffisamment fournis.

MARÉCHAL DE PUYSEGUR, *ART DE LA GUERRE PAR PRINCIPES ET PAR RÈGLES* (1748).

Comme leurs collègues préparateurs, les membres du jury se voient dans l'obligation de rappeler les règles élémentaires du commentaire de document en histoire qui demeurent, malgré tout, ignorées d'un nombre trop élevé de candidats. Si presque tous ont compris qu'un plan annoncé en introduction est indispensable, l'existence d'une vraie critique externe du texte proposé est beaucoup moins fréquente.

- Le jury attend donc dans l'introduction d'une copie de commentaire de documents les éléments suivants :
- La présentation de l'auteur ou de l'instance de production du document.
- La mention de la date (ou de la période de production) du document et une mise en contexte.
- La présentation de la nature du document avec les remarques qui peuvent en résulter quant aux précautions à prendre pour sa bonne compréhension.
- Une brève analyse du texte.
- Une problématique qui doit être soigneusement articulée au document et pas seulement (comme ce serait le cas dans une composition) à la matière dont il est question.

Le jury rappelle que l'ensemble du texte doit être cité (ou mentionné avec renvoi aux numéros de lignes dans le cas d'un passage trop long pour être cité in extenso), expliqué et interprété dans le sens de la problématique énoncée dans l'introduction. Sans grande surprise, malheureusement, la paraphrase l'emporte bien trop souvent sur le commentaire et il arrive que soient plaqués sur le texte des morceaux de cours réutilisés à mauvais escient sans le moindre discernement. En ne perdant pas de vue que tout doit être commenté dans le document, les candidats doivent commencer par repérer les termes à définir et les allusions historiques à expliciter. N'oublions pas que les dires de l'auteur peuvent être discutés si nécessaire. Ce n'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai. Une conclusion digne de ce nom doit comporter une évaluation de l'apport historique du document.

Ces règles simples que les membres du jury répètent eux aussi à leurs étudiants des différentes années sont particulièrement indispensables à de futurs élèves de l'École Nationale des Chartes.

Le cru 2018 a été plus satisfaisant pour l'orthographe que ce qu'on avait pu constater les années précédentes.

Quelques perles pour égayer le rapport : Ferdinand de Styrie, gendre du roi d'Angleterre, a été vaincu à la Montagne Blanche, Descartes a été mercenaire pour le compte de la Suède, Turenne a gagné Rocroi et il y a des régents en France sous la Fronde... il semblerait qu'Antoine Blondin réécrivant à sa façon la guerre de Trente Ans ait fait des émules, mais à sa suite, le jury rappelle qu'« il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ».

Le jury a corrigé 63 copies en section A, avec une moyenne des notes de 7,99/20, à rapporter à celle de 2017 qui fut de 8,42/20. Les copies ont été notées de à 0,5 à 16/20. Notes égales ou supérieures à 15 : deux ; de 10 à 14 : dix-sept ; 6 à 9 : trente ; moins de 6 : treize.

4. VERSION LATINE

IL FAUT RENONCER AUX HONNEURS DE CETTE VIE-CI POUR UNE VIE FUTURE DE VRAIE GLOIRE.

1. *Idomeneus, ei ou eos, m : Idoménee (disciple d'Épicure). Plus bas, la forme Idomenea est un accusatif.*

2. *Incido, is, ere, incidi, incisum + acc. : « graver le nom de quelqu'un ».*

3. *Megistanes, um, m pl : « grands », « seigneurs » (megistanas est un accusatif) ; satrapes, ae, m : « satrape » (gouverneur de province chez les Perses).*

Quid uelis nescis, melius probas honesta quam sequeris, uides ubi sit posita felicitas sed ad illam peruenire non audes. Quid sit autem quod te impediatur, quia parum ipse dispicis, dicam : magna esse haec existimas quae relicturus es, et cum proposuisti tibi illam securitatem ad quam transiturus es, retinet te huius uitae a qua recessurus es fulgor tamquam in sordida et obscura casurum. Erras, Lucili : ex hac uita ad illam ascenditur. Quod interest inter splendorem et lucem, cum haec certam originem habeat ac suam, ille niteat alieno, hoc inter hanc uitam et illam : haec fulgore extrinsecus ueniente perfusa est, crassam illi statim umbram faciet quisquis obstiterit ; illa suo lumine illustris est. Studia te tua clarum et nobilem efficiunt. Exemplum Epicuri referam. Cum Idomeneo¹ scriberet et illum a uita speciosa ad fidelem stabilemque gloriam reuocaret, regiae tunc potentiae ministrum et magna tractantem, « si gloria, inquit, tangeris, notio rem te epistulae meae facient quam omnia ista quae colis et propter quae coleris ». Numquid ergo mentitus est ? Quis Idomenea nosset nisi Epicurus illum litteris suis incidisset² ? Omnes illos megistanas et satrapas³ et regem ipsum ex quo Idomenei titulus petebatur obliuio alta suppressit. Nomen Attici perire Ciceronis epistulae non sinunt. Nihil illi profuisset gener Agrippa et Tiberius progener et Drusus Caesar pronepos ; inter tam magna nomina taceretur nisi sibi Cicero illum applicuisset.

SÉNÈQUE, LETTRES À LUCILIUS

Jury: M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne ; M^{me} Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Benjamin GOLDLUST, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Le jury de version latine avait retenu cette année un extrait des *Lettres à Lucilius* de Sénèque, une œuvre que les candidats sont censés avoir pratiquée lors de leur préparation et dont l'énonciation spécifique, avec une multiplication des marques de la deuxième personne et le recours régulier au dialogisme, n'était pas de nature à surprendre.

Ce texte ne présentait pas de difficultés lexicales particulières, mis à part l'emploi technique du verbe *incidere*, dont le sens précis était donné en note, et des substantifs *megistanas* et *satrapes*, qui étaient également traduits. Il est vrai que les substantifs *pronepos* et *progener* sont d'un emploi moins courant, mais leur sens pouvait toutefois aisément se deviner (le préfixe *pro-*désignant une généalogie descendante). S'agissant de l'onomastique, Drusus César était bien celui que l'on pouvait deviner (« Drusus ») ; sinon, le jury, qui ne laisse pas les candidats démunis, aurait mis une note ! La relative facilité du lexique, très classique et courant, figurant dans le texte n'a malheureusement pas empêché certains candidats de commettre d'importantes confusions ou des contre-sens d'identification. Pour ne prendre que deux exemples, à la ligne 2, le verbe *audes* a, plus d'une fois, été dérivé du verbe *audire*, ce qui est morphologiquement impossible, et à la ligne 7, le substantif à l'ablatif *fulgore* a été confondu avec *fulgure*.

C'est bien davantage la maîtrise de la syntaxe latine que le texte de cette année permettait de vérifier avec notamment plusieurs points spécifiques : l'interrogative indirecte, le participe futur, les systèmes conditionnels. Mais le texte supposait aussi, de la part des candidats, une attention particulière portée au jeu des pronoms, en particulier s'agissant de la distinction établie par Sénèque entre la vie présente faite d'honneurs factices, que le philosophe compare à l'éclat (*splendor*), et la vie future de vraie gloire, qu'il place sous le signe de la lumière (*lux*). Il fallait aussi veiller à bien rendre le jeu entre le pronom féminin de la première personne renvoyant à la vie présente (*haec*, « cette vie-ci », c'est-à-dire la vie que mènent les hommes en recherche de reconnaissance immédiate) et le pronom de l'éloignement (*illa*, « cette vie-là », c'est-à-dire la vie future de gloire authentique à laquelle peut prétendre l'homme, s'il suit l'exemple de Sénèque qui – soit dit en passant – ne fait pas preuve, dans ce texte, d'une extrême modestie, puisqu'il se compare indirectement à Épicure, ainsi qu'à Cicéron, et promet à Lucilius précisément ce qu'Épicure et Cicéron ont fait pour Idoménée et Atticus...). Au demeurant, mis à part un lot de copies extrêmement faibles qui ont accumulé les erreurs de construction dès le début du texte, une majorité de candidats (aidés, il est vrai, par le chapeau introductif préparé par le jury) a compris et souvent correctement traduit cette distinction entre le *splendor* de cette vie-ci (*haec*) et la *lux* de la vie future (*illa*). Le jury en a éprouvé une réelle satisfaction et tient à souligner, en particulier, que ce texte, grammaticalement discriminant, a permis de faire émer-

ger une excellente tête de concours, ce dont il ne peut que se féliciter. Venons-en à présent brièvement au détail du texte.

Les problèmes rencontrés dans la première phrase proviennent majoritairement d'une mauvaise maîtrise de la proposition interrogative indirecte, dont certains candidats semblent ignorer qu'elle appelle systématiquement le mode subjonctif. Aussi toutes les traductions du type « tu ne sais ce que tu voudrais » pour *quid uelis nescis*, ou plus bas « ce qui serait qui t'empêche » pour *quid sit quod te impediatur*, ont-elles été pénalisées pour faute de mode. Le déponent *sequor* a parfois posé quelques difficultés morphologiques, tout comme le semi-déponent *audes*, ainsi qu'il a déjà été signalé. Le jury a été ouvert concernant la traduction du temps de la forme verbale *sit posita*, qui est en fait un parfait de type grec à valeur résultative (« où est placé le bonheur »). Un nombre encourageant de candidats s'est bien sorti, dans la phrase suivante, de l'ordre des mots ; certains, en revanche, n'ont pas vu que, dans la seconde partie de cette phrase complexe, c'est le substantif *fulgor* qui est le sujet, retardé après une relative introduite par *a qua*, de *retinet*, alors que c'est pourtant la seule solution syntaxiquement possible. L'autre faute importante commise sur ce passage concerne la forme *casurum* : il fallait déjà y reconnaître le participe futur du verbe *cado* et bien la rattacher au pronom *te*, ce que l'accusatif rendait impératif (*tamquam... casurum* : « comme... si tu étais sur le point / étais destiné à tomber... »). D'une manière générale, rappelons que le participe futur ne peut être traduit comme un adjectif verbal à valeur d'obligation – une confusion plusieurs fois rencontrée – et que les trois valeurs du participe futur distinguées par la grammaire normative (« être sur le point de », « avoir l'intention de », « être destiné à ») ne sont pas interchangeables : seul le contexte permet de déterminer à chaque fois le sens précis. La courte phrase suivante a parfois laissé perplexes les candidats : indépendamment de la confusion assez scandaleuse entre *erras* et *eras*, rarement faite heureusement, certains ont eu du mal à identifier le passif impersonnel *ascenditur* et à comprendre le sens de la formule, ramassée il est vrai, *ex hac uita ad illam ascenditur* (« de cette vie-ci à celle-là, on s'élève »). Le passage venant après, au contraire, était fortement charpenté du point de vue syntaxique. Si les candidats solides s'en sont globalement bien sortis, on déplore chez d'autres d'assez nombreux faux-sens sur le sens de *quod interest* (« ce qu'il y a entre », « la différence qu'il y a entre »), la rupture de la construction (*niteat* étant au subjonctif, il dépend forcément du *cum* et est sur le même plan syntaxique que *habeat*, après une asyn-

dète à forte valeur d'opposition renforcée par le jeu des pronoms *haec*, renvoyant à *lux*, et *ille*, renvoyant à *splendor*), ainsi que la mauvaise identification de *quisquis* et le non-respect des temps verbaux pour les formes *faciet* et *obstiterit*. Le jury a été satisfait, en revanche, de constater que plusieurs candidats ont bien identifié, et rendu dans leur traduction, l'asyndète à valeur d'opposition entre les séquences *haec fulgore extrinsecus ueniente...* (mais *fulgore* ne provient pas de *fulgur* !) et *illa suo lumine illustris est*. Le passage consacré à l'exemple d'Épicure a été plutôt bien compris, malgré plusieurs fautes de construction affectant le participe *tractantem* qui, à l'accusatif, qualifie forcément *illum*, et malgré plusieurs confusions entre l'adjectif au féminin *regiae*, utilisé ici en fonction d'épithète de *potentiae* (Idoménée était alors « au service du pouvoir royal et traitait de grands intérêts »), et des fautes de voix concernant, d'une part, *tangeris* (dont le sens également a échappé à certains), et, d'autre part, *colis* et *coleris* (l'emploi du même verbe à l'actif et au passif était suffisamment marqué stylistiquement pour que le jury attende des candidats le recours au même verbe français, à l'actif et au passif, dans la traduction : « toutes ces choses ridicules – *omnia ista* – que tu honores et pour lesquelles tu es honoré »). Dans l'interrogative qui suivait, la forme *mentitus est*, parfait du déponent *mentiri*, n'a pas été reconnue par plusieurs candidats ; de même, dans la phrase d'après, le nominatif *obliuio* n'a pas toujours été identifié comme le sujet du verbe *suppressit*, ce qui a donné lieu à d'importantes fautes de construction (maints candidats ont voulu y voir un ablatif, alors que la forme *obliuium*, si elle existe, est surtout attestée au pluriel). En tout cas, la présence de l'épithète *alta* ne laissait pas de doute, ici, sur la construction. En revanche, les subjonctifs *nosset*, forme syncopée de *nouisset* (« aurait appris à connaître », donc « connaîtrait ») et *incidisset* (« avait gravé sur ») ont le plus souvent été bien analysés. La fin du texte, pourtant sans difficultés particulières, a donné lieu à de nombreuses erreurs syntaxiques qui trahissaient de sérieuses ignorances historiques. Il était ainsi aberrant de traduire *gener Agrippa* par le « gendre d'Agrippa » (ce qui aurait évidemment appelé un génitif, sans oublier que, historiquement, c'est bien Agrippa qui est le gendre d'Atticus !), et de même pour *Tiberius progener* et *Drusus Caesar pronepos*, les trois séquences étant sur le même plan. Il fallait ainsi traduire « son gendre Agrippa » ou « le fait d'avoir Agrippa pour gendre ». Dans la dernière séquence du texte, outre des faux-sens sur le sens de la forme verbale *applicuisset*, des erreurs ont été commises sur le pronom réfléchi *sibi* qui, en tant que tel, ne peut renvoyer qu'au sujet du verbe exprimé,

c'est-à-dire à Cicéron : mot à mot « parmi de si grands noms, on le passerait sous silence, si Cicéron ne l'avait pas attaché à lui », sachant que le jury a accepté les traductions s'écartant du mot à mot, pourvu que les candidats aient montré que la construction grammaticale avait bien été repérée.

Les 63 copies ont été notées de 19,5 à 00, avec une moyenne de 09,12 pour l'ensemble de l'épreuve. Pour autant, cette moyenne n'est en fait que partiellement significative : si l'on met de côté un groupe de quatre copies indigentes, notées 00/20, la moyenne monte à 09,74. Dix-huit copies, notées de 05,5 à 00,5, ont trop vite succombé au jeu de la devinette. Sept copies ont été notées de 08 à 06, six copies sont autour de la moyennes (de 09 à 10/20). Une belle série de 28 prestations ont été satisfaisantes (avec une note de 11 et plus), dont un groupe excellent de 6 copies (soit près d'1/10e du total) à 18 et plus, avec une très remarquable copie notée 19,5/20. C'est dire si le jury a pu apprécier, à nouveau cette année, les qualités des meilleurs candidats et, au-delà, d'un bon nombre d'entre eux, qui réussissent parfois à allier brillamment maîtrise de la syntaxe latine et sens de la langue dans le « rendu » en français.

5. THÈME LATIN

HARANGUE D'UN CHEF HÉROÏQUE

Rome était prise par Totila⁴. Un de nos plus vaillants capitaines, Paul⁵, à la tête d'un petit nombre d'hommes, s'était échappé de la ville et retranché sur une éminence où l'ennemi l'enveloppait. On ne doutait pas que la faim ne l'obligeât de se rendre ; et, en effet, il manquait de tout. Réduit à cette extrémité, il s'adresse à sa troupe : « Mes amis, leur dit-il, il faut mourir ou être esclaves. Vous n'hésitez pas sans doute ; mais ce n'est pas tout de mourir, il faut mourir en braves gens. Il n'appartient qu'à des lâches de se laisser consumer par la faim et de sécher en attendant une mort douloureuse et lente. Nous qui, élevés dans les combats, savons nous servir de nos armes, cherchons un trépas glorieux. Mourons, mais non pas sans vengeance : mourons couverts du sang de nos ennemis ; qu'au lieu d'un sourire insultant, notre mort leur cause des larmes. Que nous

4. Totila, ae, m.

5. Paulus, i, m.

servirait de nous déshonorer pour vivre encore quelques années, puisque aussi bien, dans peu, il nous faudrait mourir ? La gloire peut étendre les bornes de la vie ; la nature ne le peut pas. »

MARMontel, BÉLISAIRE.

Le jury a examiné 49 copies (soit moins qu'en 2017) et les a notées de 0,5/20 à 19/20. La répartition des notes est la suivante : 14 copies ont obtenu entre 15/20 et 19/20, 13 copies ont obtenu entre 10/20 et 14,5/20, 12 copies ont obtenu entre 5/20 et 9,5/20, 10 copies ont obtenu entre 0,5/20 et 4,5/20. La moyenne est de 10,28/20 (en légère hausse par rapport à l'année précédente) et l'écart-type est de 4,45. Ces (apparemment) assez bons résultats ne doivent pas tromper : pour rester dans l'optique d'un concours, qui doit classer et non juger d'un niveau, la commission examinatrice a choisi d'utiliser toute l'échelle des notes, alors que même la meilleure copie présentait de nombreuses fautes. Une fois de plus, l'ensemble est assez médiocre et aucune copie ne peut être déclarée excellente. A l'inverse, le jury se réjouit de n'avoir trouvé aucune copie blanche ou inachevée ; néanmoins, le bas du classement comporte plusieurs copies qui témoignent d'une ignorance quasi complète des bases du latin.

Le texte proposé était extrait de l'œuvre de *Marmontel*, Bélisaire : ce roman, où l'académicien expose une éthique exigeante et rigoriste et porte un regard pessimiste sur son époque (à travers l'image du bas-empire romain), est écrit dans la langue très pure du XVIII^e siècle, qui se caractérise par la brièveté des phrases et la justesse de l'expression. Etant donné le faible écart de cette langue avec le français contemporain, cet extrait ne présentait pas (ou n'aurait pas dû présenter) de difficultés de compréhension.

Ce fut pourtant le cas dans un trop grand nombre de copies. Le mot « retranché » (l. 2) ne voulait pas dire « coupé » ou « enlevé » ; la formule « vous n'hésitez pas sans doute » était elliptique, et signifiait, comme plusieurs copies l'ont heureusement compris, « je ne doute pas que vous n'hésitez pas » et non pas « vous n'aurez pas d'hésitation sans avoir de doute », ce qui aurait été tautologique. « Se laisser consumer » par la faim n'indique pas quelque permission (et donc le verbe *sinere* faisait faux-sens), mais se traduit par un simple passif ; « sécher » avait le sens de « se dessécher », et le verbe *siccare*, du moins dans une langue classique, ne convenait pas. Dans la phrase « Nous qui... savons... cherchons », le second verbe est à l'impératif, comme l'indiquent le contexte et la ponctuation.

Jury: M^{me} Elsa MARGUIN-HAMON, chargée de cours à l'École nationale des chartes ; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Les erreurs de compréhension provenaient peut-être souvent d'un mauvais usage du dictionnaire français-latin : rappelons, cette année encore, que son utilisation ne peut remplacer l'effort de compréhension du texte et une connaissance réelle du vocabulaire latin.

Les erreurs sur la morphologie n'ont pas été trop nombreuses. Citons le hideux **temporem*, des flottements sur l'ablatif de *fames* ou la déclinaison d'*hostis*, la confusion trop habituelle entre *vir* et *vis*, et, bien sûr, l'interversion des lettres dans, par exemple, *contubernalis*. Il importe d'être attentif au moment de recopier un brouillon : bien des fautes pourraient être évitées. On est stupéfait, par ailleurs, de constater que certains candidats ne connaissent pas la différence entre le pronom personnel *nos* et l'adjectif possessif *noster*.

C'est, une fois de plus, la morphologie verbale qui a le plus souffert. A cause des répétitions du texte, les récidivistes qui ont martelé un infinitif **moriri* de *morior* ont vu leurs sanctions réitérées. Les verbes ont été trop souvent conjugués sur un modèle qui n'est pas le leur : *loquetur* pour *loquitur*, par exemple (le jury n'admet pas qu'on puisse l'interpréter comme un futur intempestif). L'impératif français « mourons » n'aurait pas dû susciter les flottements morphologiques (par exemple l'étrange **morito*) que l'on a trouvés. Les confusions entre les formes dépendantes et les formes passives sont encore trop fréquentes ; « il s'était échappé » ne peut être traduit pas un passif.

Du point de vue de la syntaxe, les accords adjectif-substantif ont produit de nombreux solécismes. Ce texte était l'occasion de montrer si l'on connaissait les règles de construction des verbes de doute : trop peu de candidats n'ont pas hésité sur l'emploi de *quin*. Un simple coup d'œil dans le dictionnaire latin-français devait rappeler que certains verbes se construisent avec l'ablatif, comme *carere* ou *egere* (« il manquait de tout ») et *uti* (« nous servir de nos armes »).

Soulignons quelques détails au fil du texte : heureusement, une seule copie a eu la témérité d'utiliser le mot *caput* pour traduire « à la tête de ». *Copia* ne veut dire « troupe » qu'au pluriel ; le mot était d'ailleurs mal choisi pour désigner « un petit nombre d'hommes ». « En effet » (3e phrase) était bien mal rendu par *enim* ; rappelons qu'aux cas obliques (génitif, datif, ablatif), l'adjectif substantivé *omnia* doit être remplacé par *omnes res*. Une bonne surprise : quasiment toutes les copies ont compris que les « braves gens » étaient des « gens braves » (même si *boni* était pour le moins ambigu) ; en revanche, « ce n'est pas tout de mourir »

a donné lieu à de nombreuses erreurs ou maladroites. La traduction d'« élevés dans les combats » par *alti* a bénéficié d'une certaine indulgence du jury, si l'on admet qu'*alti* est bien un participe parfait passif d'*alere* ; espérons que c'était bien dans l'idée des candidats... Pour rendre « couverts du sang de nos ennemis », il convenait de choisir un adjectif ou un participe qui ne transformait pas cette expression en absurdité, ce qui était le cas avec *tectus*. La traduction d'un « sourire insultant » n'était certes pas simple et le jury a admis bien des approximations ; en revanche, on est déçu que les mots « notre mort leur cause des larmes » aient été si peu souvent rendus par le double datif, si latin. L'expression « aussi bien, dans peu » a suscité de bien étranges traductions. En revanche, la dernière phrase, qui a tout d'une formule, a souvent été rendue, en latin, avec bonheur, par une formule équivalente ; rappelons toutefois que « la nature » se dit *rerum natura*.

Les recommandations que le jury peut faire aux candidats sont un peu les mêmes que celles des années passées : les candidats doivent se préparer à l'exercice du thème en s'appliquant à la correction morphologique et syntaxique ; ils doivent aussi prendre l'habitude du latin par une lecture courante des textes : trop de copies encore manifestent l'insuffisance de cette pratique. Il convient de ne pas mettre tous ses espoirs dans le dictionnaire de thème (surtout si on n'en consulte pas les articles en entier), mais de s'appuyer sur le dictionnaire de version et les emplois bien attestés. Il est important, rappelons-le aussi, de comprendre en profondeur le texte français, sans chercher à le rendre mécaniquement ; on conseillera aussi d'éviter la préciosité et les tournures compliquées : c'est quand une copie ne maîtrise plus les tournures syntaxiques adoptées pour une phrase que les fautes tombent en cascade ; plus une phrase est longue, moins les candidats en dominent la construction générale. Le texte de Marmontel, avec sa brièveté énergique, devait cette année éviter aux candidats de se perdre dans le labyrinthe de leur thème latin.

6. VERSION GRECQUE

Un messager relate le sacrifice d'Iphigénie,
qui permettra le départ de l'armée des Achéens à Troie

Ἐπεὶ γὰρ ἰκόμεσθα τῆς Διὸς κόρης
Ἄρτεμιδος ἄλσος λείμακάς τ' ἀνθροσφόρους,
ἴν' ἦν Ἀχαιῶν σύλλογος στρατεύματος,
σὴν παῖδ' ἄγοντες, εὐθύς Ἀργείων ὄχλος
ἠθροΐζεθ'. Ὡς δ' ἐσείδεν Ἀγαμέμνων ἄναξ
ἐπὶ σφαγὰς στείχουσιν εἰς ἄλσος κόρην,
ἀνεστέναξε, κάμπαλιν στρέψας κάρη
δάκρυα προῆγεν ὀμμάτων πέπλον προθεῖς.

Ἡ δὲ σταθεῖσα τῷ τεκόντι πλησίον
ἔλεξε τοιάδ' · « ὦ πάτερ, πάρειμί σοι,
τοῦμὸν δὲ σῶμα τῆς ἐμῆς ὑπὲρ πάτρας
καὶ τῆς ἀπάσης Ἑλλάδος γαίας ὑπὲρ
θῦσαι δίδωμι ἐκούσα πρὸς βωμὸν θεᾶς
ἄγοντας, εἴπερ ἐστὶ θέσφατον τόδε.
Καὶ τοῦπ' ἐμ' εὐτυχοῖτε, καὶ νικηφόρου
δορὸς τύχοιτε πατρίδα τ' ἐξίκοισθε γῆν.

Euripide

lignes 13-14 θῦσαι ... ἄγοντας : sous-entendre ὑμᾶς
ligne 15 τοῦπ' ἐμ' = τὸ ἐπ' ἐμοὶ

Le texte proposé cette année aux candidats était tiré de l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, il se situait près de la fin de la pièce, v. 1543-1558. Le messager relate à Clytemnestre, mère d'Iphigénie et femme du roi Agamemnon, comment s'est passé le sacrifice de sa fille, qui se termine par la substitution miraculeuse d'une biche à la jeune fille qui disparaît. À la demande d'Agamemnon, qui avait fait croire à la perspective d'un mariage, Iphigénie était venue sans prévention en compagnie de sa mère à Aulis, où les Achéens attendent un vent favorable afin de pouvoir embarquer pour Troie. Elle s'est courageusement offerte pour le sacrifice auquel,

Jury: M. Philippe HOFFMANN,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études ; M^{me} Brigitte
MONDRAIN, directrice d'études à
l'École pratique des hautes études.

contraint par un oracle, son père l'a en fait condamnée et le messenger décrit sa noble attitude face aux Achéens. La structure des phrases dans ce passage est assez simple, correspondant à l'intensité dramatique de la scène rapportée sans fioritures par un homme ému et qui s'adresse à la mère de la victime ; la versification ne devait pas être de nature à dérouter les candidats.

La scène se déroule dans le bois sacré où va être effectuée la mise à mort. « Lorsque nous arrivâmes (ἰκόμεσθα, aoriste d'ἰκνέομαι construit avec un simple accusatif et non forme d'un verbe proche d'ἰκετεύω) dans le bois sacré et les prairies fleuries de la fille de Zeus, Artémis (τῆς Διὸς κόρης, Διὸς étant le génitif de Ζεύς et non un qualificatif de κόρη, interprétation qui a donné lieu dans quelques copies à des traductions saugrenues, telles que 'la divine vierge Artémis'), là où (ἵνα à valeur locale et non finale ici) était (ou se faisait) la réunion de l'armée des Achéens, en amenant ton enfant (c'est-à-dire nous qui amenions ton enfant, ἄγοντες se rapporte bien au sujet 'nous' de la phrase ἰκόμεσθα), aussitôt la foule des Argiens se mit à se rassembler (ἤθροίζετο, imparfait à valeur inchoative d'ἄθροίζω) ». La phrase suivante (v. 1547-1550) présente un rythme haché ; les termes ἐπὶ σφαγὰς placés au début du v. 1548 mettent en relief, soulignent la destination tragique de la marche qu'accomplit Iphigénie, dont la mention, κόρην, est elle-même rejetée à la fin du vers, comme pour refuser le rapprochement avec le sort qui lui est promis (κόρη a le sens de 'jeune fille' mais désigne ici le lien de parenté qui l'unit à Agamemnon, le sujet de la phrase) ; l'ensemble de la construction témoigne de l'émotion que ressent Agamemnon à la vue de sa fille. « Lorsque le roi Agamemnon vit, regarda (ἑσεῖδεν aoriste d'εἰσοράω), s'avançant en vue de l'immolation (ἐπὶ + accusatif σφαγὰς), dans le bois sacré, sa fille (ἐπὶ σφαγὰς στείχουσαν εἰς ἄλλος κόρην - στείχουσαν est en facteur commun pour les deux compléments ἐπὶ et εἰς + accusatif), il poussa un gémissement (la forme du verbe à l'aoriste στενάζω avec le préverbe ἀνα souligne la force de la douleur exprimée par un cri étouffé qui monte, la place du mot au début du vers également) et, ayant détourné la tête (καὶ) ἔμπαλιν στρέψας κάρα, il versait des larmes, ayant placé son manteau devant les yeux » : ce dernier vers, v. 1550 δάκρυα προῆγεν ὀμμάτων πέπλον προθεῖς, est très fort et visuel à la fois ; le verbe προῆγεν n'a pas toujours bien été compris, l'emploi de l'imparfait et le préverbe προ- dans δάκρυα προῆγεν devaient être traduits, ils soulignent la durée et l'intensité de l'expression de la douleur qu'éprouve Agamem-

non (le jaillissement des larmes) ; dans προθεις, participe à l'aoriste de προτίθημι, le préverbe προ- 'devant' gouverne le génitif ὀμμάτων.

C'est alors qu'Iphigénie, loin de se comporter comme une faible victime de son sort, affirme sa volonté de prendre en main elle-même son destin et prend la parole face à son père et à la foule des Achéens. « Elle (ἢ δὲ), placée auprès de son père (σταθεῖσα τῷ τεκόντι πλησίον a été rendu parfois maladroitement : le verbe ἴστημι au participe aoriste passif n'a pas toujours été clairement identifié mais le jury a accepté pour le reste une traduction tant moyenne que passive du terme, 's'étant placée' ou 'ayant été placée'), dit ceci ». De même, l'expression πάρεμι σοι a suscité des traductions différentes qui ont été acceptées : « Mon père, je suis présente pour toi (ou je suis à tes côtés) » ; la construction du reste de la phrase était plus difficile et a suscité bien des erreurs : il fallait bien comprendre que le participe présent à l'accusatif masculin pluriel ἄγοντας est en apposition au ὑμᾶς ('vous, les Achéens') contenu dans l'infinitif aoriste de θύω, θῦσαι « je permets de mon plein gré (δίδωμ' ἐκοῦσα) que vous offriez en sacrifice (θῦσαι) mon corps pour la défense de ma patrie (avec l'insistance, v. 1553, dans l'emploi du pronom personnel à deux reprises τούμῳ, ἐμῆς) et pour la défense de la terre de Grèce tout entière, en le menant à l'autel de la déesse (πρὸς βωμὸν θεᾶς ἄγοντας), s'il est vrai que c'est la volonté des dieux (εἴπερ ἐστὶ θέσφατον τόδε) » – la forme εἴπερ marque peut-être une sorte d'incrédulité de la part d'Iphigénie, qui ne limite pas sa détermination mais suggère le caractère odieux du sort qui l'attend. Tandis que dans les deux derniers vers est exprimé avec force, par trois verbes à l'optatif, εὐτυχοῖτε, τύχοιτε, ἐξίκοισθε, le vœu que sa mort contribue à la victoire des Achéens et à leur retour dans leur patrie (ce qu'elle-même ne connaîtra pas) : « Et autant qu'il dépend de moi (l'expression τούπ' ἔμ' n'a pas toujours été correctement rendue), que la fortune vous sourie, obtenez une lance (δορὸς forme du génitif δόρατος souvent utilisé dans la tragédie pour des raisons métriques) porteuse de victoire et rejoignez (ἐξίκοισθε, optatif aoriste d'ἐξικνέομαι) la terre patrie. »

Quatorze candidats ont composé et le jury a apprécié la très bonne formation en grec de la plupart des candidats et la qualité générale des copies : les notes sont échelonnées entre 19,5 et une copie vraiment très faible, valant 1,5 ; 7 copies ont mérité d'être notées entre 19,5 et 14, la moyenne de l'épreuve est de 11,85.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

'I could almost wish, Margaret –' he stopped and hesitated. It was so unusual for the fluent lawyer to hesitate that Margaret looked up at him, in a little state of questioning wonder; but in an instant – from what about him she could not tell – she wished herself back with her mother – her father – anywhere away from him, for she was sure he was going to say something to which she should not know what to reply. In another moment the strong pride that was in her came to conquer her sudden agitation, which she hoped he had not perceived. Of course she could answer, and answer the right thing; and it was poor and despicable of her to shrink from hearing any speech, as if she had not power to put an end to it with her high maidenly dignity.

'Margaret,' said he, taking her by surprise, and getting sudden possession of her hand, so that she was forced to stand still and listen, despising herself for the fluttering at her heart all the time; 'Margaret, I wish you did not like Helstone so much – did not seem so perfectly calm and happy here. I have been hoping for these three months past to find you regretting London – and London friends, a little – enough to make you listen more kindly' (for she was quietly, but firmly, striving to extricate her hand from his grasp) 'to one who has not much to offer, it is true – nothing but prospects in the future – but who does love you, Margaret, almost in spite of himself. Margaret, have I startled you too much? Speak!' For he saw her lips quivering almost as if she were going to cry. She made a strong effort to be calm; she would not speak till she had succeeded in mastering her voice, and then she said:

'I was startled. I did not know that you cared for me in that way. I have always thought of you as a friend; and, please, I would rather go on thinking of you so. I don't like to be spoken to as you have been doing. I cannot answer you as you want me to do, and yet I should feel so sorry if I vexed you.'

Jury: M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes ;
M^{me} Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

‘Margaret,’ said he, looking into her eyes, which met his with their open, straight look, expressive of the utmost good faith and reluctance to give pain, ‘Do you’ – he was going to say – ‘love any one else?’ But it seemed as if this question would be an insult to the pure serenity of those eyes. ‘Forgive me! I have been too abrupt. I am punished. Only let me hope. Give me the poor comfort of telling me you have never seen any one whom you could – ’ Again a pause. He could not end his sentence. Margaret reproached herself acutely as the cause of his distress.

‘Ah! if you had but never got this fancy into your head! It was such a pleasure to think of you as a friend.’

‘But I may hope, may I not, Margaret, that some time you will think of me as a lover? Not yet, I see – there is no hurry – but some time – ’

She was silent for a minute or two, trying to discover the truth as it was in her own heart, before replying; then she said:

‘I have never thought of – you, but as a friend. I like to think of you so; but I am sure I could never think of you as anything else. Pray, let us both forget that all this’ (‘disagreeable,’ she was going to say, but stopped short) ‘conversation has taken place.’

He paused before he replied. Then, in his habitual coldness of tone, he answered:

‘Of course, as your feelings are so decided, and as this conversation has been so evidently unpleasant to you, it had better not be remembered. That is all very fine in theory, that plan of forgetting whatever is painful, but it will be somewhat difficult for me, at least, to carry it into execution.’

ELIZABETH GASKELL, *NORTH AND SOUTH*, 1855

Proposition de traduction :

« Margaret, si j’osais... » Il s’interrompt et hésita. Pour un avocat à la parole facile, il lui était si inhabituel d’hésiter que Margaret leva les yeux et le regarda, passablement étonnée et intriguée ; mais aussitôt, percevant chez lui

une émotion qu'elle ne pouvait définir au juste, elle souhaita être auprès de sa mère, de son père, en un mot, ailleurs, car elle avait la certitude qu'il s'apprêtait à dire une chose à laquelle elle ne saurait que répondre. L'instant d'après, sa solide fierté naturelle lui permit de dominer son agitation subite, dont elle espérait qu'il ne l'avait pas remarquée. Bien sûr qu'elle était capable de répondre et de trouver la réplique appropriée ; de plus, c'était chez elle une réaction mesquine et méprisable que de redouter quelque discours que ce fût, comme si elle n'avait pas le pouvoir d'y mettre un terme du haut de sa dignité virginale et féminine.

« Margaret », reprit-il et, la prenant au dépourvu, il s'empara soudain de sa main, si bien qu'elle fut forcée de s'immobiliser et d'écouter, fâchée de sentir son cœur palpiter tout ce temps. « Margaret, j'aimerais vous voir moins attachée à Helstone, moins sereine et heureuse ici. Ces trois derniers mois, j'ai espéré que vous regretteriez un peu Londres, et vos amis de Londres, assez même pour vous convaincre d'écouter avec plus d'indulgence » – car elle s'efforçait doucement, mais fermement, de dégager sa main de l'étreinte de Mr Lennox – « un homme qui n'a pas grand-chose à offrir, il est vrai, hormis ses perspectives d'avenir, mais qui vous aime, Margaret, presque malgré lui. Margaret, vous ai-je un peu trop surprise ? Parlez ! » Il voyait en effet ses lèvres trembler, elle semblait près de fondre en larmes. Au prix d'un gros effort, elle recouvra son calme, et ne répondit que lorsqu'elle eut réussi à maîtriser sa voix. Alors elle dit :

« Oui, vous m'avez surprise. Je ne soupçonnais pas que vous aviez pour moi de tels sentiments. J'ai toujours pensé à vous comme à un ami ; et je vous en prie, je préférerais qu'il continue à en être ainsi. Je n'aime pas que l'on me parle comme vous venez de faire. Je ne puis vous répondre ce que vous aimeriez m'entendre dire, et pourtant, je serais désolée de vous fâcher.

– Margaret », répéta-t-il en en scrutant ses yeux. Elle lui rendit son regard avec une candeur qui traduisait sa totale bonne foi et la répugnance qu'elle éprouvait à blesser. « Est-ce que... » Il allait dire : « Vous en aimez un autre ? ». Mais il lui apparut qu'une telle question serait une insulte à la sérénité si pure de ces yeux-là. « Pardonnez-moi. Je me suis montré trop brutal. Je suis puni. Permettez-moi seulement d'espérer. Accordez-moi la piètre consolation de me dire que jamais encore vous n'avez vu personne qui fût susceptible de... » Une fois encore, il marqua une pause. Il était incapable de terminer sa phrase. Margaret s'en voulut amèrement d'être la cause de sa détresse.

« Ah, si seulement vous ne vous étiez jamais mis pareille folie en tête ! C'était un tel plaisir de songer à vous comme à un ami.

– Mais je peux espérer, n'est-ce pas, Margaret, qu'un jour vous penserez à moi comme à un soupirant ? Pas encore, je le vois bien, rien ne presse, mais un jour... »

Elle garda le silence une ou deux minutes, essayant de scruter son cœur et de découvrir la vérité qu'il abritait avant de répondre.

« Je n'avais jamais pensé à... vous autrement que comme à un ami, reprit-elle. J'ai plaisir à penser à vous ainsi ; et je suis sûre que je ne penserai jamais à vous autrement. Je vous en prie, oublions toute cette... » (elle allait utiliser le mot « désagréable », mais se reprit) « ...conversation. »

Il hésita avant de répondre. Puis, reprenant son habituel ton détaché, il déclara :

« Naturellement, puisque vos sentiments sont si tranchés et que cette conversation vous a été si manifestement déplaisante, mieux vaut ne pas se la rappeler. C'est très facile en théorie, ce projet d'oublier ce qui a été pénible, mais il sera assez malaisé, pour moi du moins, de le mettre à exécution. »

ELIZABETH GASKELL, *NORD ET SUD*, TR. FRANÇOISE DU SORBIER, FAYARD (2005)

Les romans d'Elizabeth Gaskell – *North and South*, *Mary Barton* et *Cranfield* notamment – méritent, tout autant que ceux de ses consœurs George Eliot et les sœurs Brontë, et ses confrères Charles Dickens et Thomas Hardy, l'attention des candidats. Elizabeth Gaskell vivait et travaillait à côté de la classe ouvrière de Manchester, qui figure de façon si prééminente dans son œuvre ; l'intérêt est donc non seulement littéraire, mais aussi historique et sociologique. Ses livres ont notamment bénéficié depuis une dizaine d'années d'une relecture féministe. Nous avons proposé pour l'épreuve de version anglaise de Section A un extrait de *North and South* (1855), un passage où le personnage principal, Margaret Hale, reçoit une déclaration d'amour – déclaration à laquelle elle ne se sent pas en mesure de répondre –, de la part d'un jeune avocat destiné à un avenir prometteur qui sera mis en contraste vers la fin du roman avec la personne que Margaret finit par épouser. Une scène, somme toute, assez typique de la littérature du dix-neuvième siècle, avec laquelle les candidats doivent avoir déjà une certaine connaissance. Une telle connaissance aurait évité à certains candidats plusieurs problèmes. Le

lecteur de cette littérature a appris les sens, à présent désuets, d'une bonne quantité d'expressions et de vocabulaire. Pour prendre l'exemple dans ce texte qui a fait trébucher le plus grand nombre de candidats : « Pray... », dans l'anglais du XIX^e, équivaut à « s'il vous plaît », « je vous en prie », et surtout pas à « priez ».

Tout traducteur d'un texte où il y a des personnages qui s'adressent aura à faire le choix entre le tutoiement et le vouvoiement. Or quand il s'agit (comme ici) de personnes de classe aisée, qui se parlent sur un ton formel, il est hors question de traduire « you » par « tu ». D'autres questions de vocabulaire se posent, et nous ne pouvons que répéter notre conseil des années précédentes, que l'outil dont les candidats doivent se servir avant tout autre, c'est le *contexte*. Ou plutôt *les contextes*, car il s'agit non seulement de cerner les sens possibles d'un mot dans la phrase ou dans le paragraphe, mais aussi dans la situation sociale évoquée par le texte. Or la focalisation sur un mot, ou sur des mots, peut empêcher de voir ces contextes multiples ; et, étant donné que le candidat doit composer sans support, et que le texte comportera inéluctablement des mots qu'il ne sait pas traduire, ces contextes constituent son seul moyen de faire une traduction qui ne tombe pas dans la médiocrité, voire pire.

Vient ensuite, comme toujours, la question du niveau de langage, qui a échappé à bon nombre de candidats. Dans ce texte, à la différence des textes proposés précédemment, on n'en trouve qu'un seul, le *lexis* de narration étant sensiblement sur le même registre que celui du dialogue. La plupart des candidats ont rendu le ton du texte correctement ; mais quelques-uns sont allés trop loin. L'inversion de l'ordre habituel du nom et de l'adjectif, aussi belle qu'elle puisse être dans le style d'un Zola, devient lourde et obstructive si elle est rendue systématique, ce qu'ont fait certains candidats.

Il faut encore, cette année, malheureusement, signaler quelques erreurs qui n'ont pas lieu d'être dans une épreuve à ce niveau. Trop d'erreurs de français : des doubles négations ; des confusions entre singulier et pluriel ; des fautes d'orthographe. Pis, il y avait des copies où des mots étaient omis de la traduction ; où le texte original était mal compris ; et où, globalement, le candidat semblait avoir des difficultés à écrire un français correct, au moins quand il s'agit d'une traduction. Encore une fois, c'est la capacité à saisir le texte dans sa totalité qui manque. Une version qui n'a pas de sens sera nécessairement une mauvaise interprétation.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

DER BLAUE ENGEL

Die Entdeckung von Marlene Dietrich für den ›Blauen Engel‹ ist ein Stoff, aus dem Legenden gesponnen werden. Glaubt man der Memoirenliteratur, so gab es fast niemanden, der Ende der zwanziger Jahre in Berlin nicht auf die Gelegenheit wartete, ihr zum Erfolg zu verhelfen. Daran ist natürlich kaum ein wahres Wort.

Die Geschichte des ›Blauen Engel‹ begann bereits weit vor Marlene Dietrichs Geburt. In Lübeck, der Heimatstadt der Schriftsteller Heinrich und Thomas Mann, gab es bereits 1889 ein Lokal mit dem Namen ›Im blauen Engel‹. In der Hafencity sind auch Roman und Film angesiedelt. 1904 las Heinrich Mann in Florenz eine Meldung aus Berlin: Im Alter von 60 Jahren hatte ein Professor der Hochschule eine junge Sängerin geheiratet, gründete mit ihr ein Cabaret und feierte in seinem Haus rauschende Feste – und dies alles auf Pump. Der Professor wurde wegen Kuppelei und Betrugs verhaftet.

Diese Geschichte verlegte Heinrich Mann in ›Professor Unrat‹ nach Lübeck und rechnete dabei mit den Lehrern seiner Schulzeit ab. Die ätzend böse Satire auf die Welt der Spießbürger war von 1905, dem Erscheinungsjahr des Buches, bis 1930 kein großer Erfolg. Seit der Premiere des Films ›Der blaue Engel‹ aber gehört der Roman ›Professor Unrat oder Das Ende eines Tyrannen‹ zu den Klassikern der Literatur und ist in viele Weltsprachen übersetzt worden.

Bereits 1923 sprach der Schauspieler Emil Jannings mit Heinrich Mann über eine Verfilmung. Daraus wurde aber nichts. Jannings war in Deutschland und Europa bereits ein gefeierter Star und lernte 1925 in Berlin den jungen, in Österreich geborenen Regisseur Josef von Sternberg kennen. (...)

Als Josef von Sternberg und seine Frau am 16. August 1929 in Berlin eintrafen, schlug Jannings zunächst einen Film über Rasputin vor; Sternberg ließ sich nicht überumpeln und lehnte ab. Schon am nächsten Tag einigte man sich auf die Verfilmung von ›Professor Unrat‹. (...)

Der Rest ist Geschichte: Aus dem Emil-Jannings-Film wurde ein Marlene-Dietrich-Film, aus der unbekanntem Schauspielerin ein Weltstar. Von November 1929 bis zum 22. Januar 1930 dauerten die Dreharbeiten, am 11. Februar verließ Josef von Sternberg Berlin in Richtung Amerika; zwei Tage später unterschrieb Marlene Dietrich einen Vertrag mit der Paramount in Hollywood.

WERNER SUDENDORF, *MARLENE DIETRICH*, 2001

Le texte proposé aux sept germanistes était tiré de la biographie de Werner Sudendorf consacrée à Marlene Dietrich. Il portait sur l'historique du film *L'Ange bleu* qui lança la carrière de la star.

La construction du texte était simple.

Le titre et l'introduction (l. 1-6) permettaient d'emblée aux candidats de saisir le but que s'était fixé l'auteur : retracer l'histoire authentique du film et mettre un terme aux légendes (*Legenden* l. 2) véhiculées par les différents témoignages (*Memoirenliteratur* l. 3).

La première partie (l. 16-26) traite de l'historique du roman à l'origine du scénario. Lors d'un séjour à Florence, Heinrich Mann prend connaissance d'un fait divers berlinois entraînant la condamnation d'un professeur suite à l'ouverture d'un cabaret et à l'organisation de fêtes peu compatibles avec le sérieux du monde enseignant (l. 12-17). L'action est transposée à Lübeck dans un roman où Heinrich Mann règle ses comptes avec ses anciens professeurs (l. 19-20) et le milieu des petits-bourgeois (l. 20-21). Entre l'année de publication du roman et la première du film, force est de constater que le livre n'est guère couronné de succès (l. 20-21). Seul le film (l. 20-26) permettra à l'ouvrage de figurer parmi les grands classiques de la littérature.

La deuxième partie de la traduction portait sur les différentes phases relatives à l'adaptation cinématographique de *L'Ange bleu*. Après de premiers pourparlers peu prometteurs entre l'acteur phare de l'époque, Emil Jannings, et Heinrich Mann dès 1923 (l. 27-29), tout semble désormais dépendre du cinéaste autrichien Josef von Sternberg qui lors d'un séjour à Berlin se montre déterminé à adapter le roman avec Emil Jannings dans le rôle principal. Le film constituera un tremplin décisif pour Marlene Dietrich qui fera de l'ombre à son partenaire masculin et s'affirmera comme le personnage clé de cette adaptation (l. 38-40) pour ensuite connaître une carrière fulgurante (l. 43-44).

Les difficultés grammaticales étaient rares. Le passif, l'apposition, les différentes subordonnées et l'omission du *wenn* (l. 3) n'ont guère troublé les candidats. Seul un complément circonstanciel de temps correspondant pourtant à un usage courant *Ende der zwanziger Jahre* (l. 4) n'a pas été repéré par un candidat qui lui a prêté une valeur de sujet et n'a ainsi pas été en mesure de proposer une traduction sensée.

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Les difficultés lexicales ont davantage perturbé les étudiants.

Memoirenliteratur (l. 3), faisant référence aux différents témoignages i.e. mémoires rédigés par les personnalités du monde artistique, a souvent été mal rendu. « Littérature des mémoires » (3 copies) et « littérature populaire » n'ont guère convaincu le jury.

Lokal (l. 10) a été traduit par « local » dans la majorité des copies. Seuls deux étudiants ont su repérer le faux ami avec plus ou moins de bonheur (« bistrot » ne pouvait évidemment pas convenir ici).

Hafenstadt (l. 11) n'a pas été compris par deux candidats.

Alles auf Pump (l. 16) a donné lieu à de multiples erreurs car la majorité des étudiants a cru bon de s'inspirer du français « pompe » pour rendre une expression signifiant « à crédit ».

Dans *Wegen Kuppelei und Betrugs* (l. 16-17), *Betrug* (escroquerie) qui ne devait pourtant pas troubler les candidats a été mal traduit dans cinq copies. *Kuppelei* (proxénétisme) a gêné l'ensemble des étudiants sans toutefois, vu le contexte, déboucher sur un contresens fatal.

Verlegen (l. 18) ne signifie ici évidemment pas diffuser ou faire éditer. Les deux candidats qui se sont fourvoyés auraient dû davantage tenir compte de la présentation du livre (l. 11) et du complément circonstanciel de lieu (*nach Lübeck*), ce qui correspondait ainsi à un verbe de mouvement : transposer.

Abrechnen (l. 19-20) faisait clairement référence au but que s'était fixé Heinrich Mann, se livrer à un règlement de comptes avec ses anciens professeurs. Seul un candidat a proposé une traduction satisfaisante de ce verbe.

Dans *Die ... Satire auf die Welt der Spießbürger* (l. 20-21), le *auf* a donné lieu à des maladresses. *Spießbürger* a été à l'origine d'erreurs regrettables, prouvant que les candidats n'avaient guère perçu la cible de Heinrich Mann, les petits-bourgeois.

Regisseur (l. 31), réalisateur/cinéaste, a été ici à tort rattaché au monde du théâtre (metteur en scène) ou de la production cinématographique (producteur).

Eintreffen (l. 34) n'a généralement pas été compris comme étant un synonyme de *ankommen* mais comme un équivalent de *treffen* ce qui n'entraînait certes pas de contresens mais ne correspondait toutefois pas au texte.

Sich nicht überrumpeln lassen (l. 35-36) : ne pas céder, ne pas tomber dans le piège, ne pas se laisser manipuler, n'a souvent pas été rendu avec justesse.

Il convient enfin de souligner que les étudiants doivent faire preuve de rigueur sans pour autant tomber dans la caricature. Ainsi, le pluriel *Dreharbeiten* (l. 41) se doit d'être rendu par un singulier en français, le tournage. Par ailleurs la traduction des titres, sujet hautement délicat pour les œuvres littéraires ou cinématographiques entre autres, a donné lieu à l'adoption de stratégies très différentes. La majorité des candidats a traduit *Professor Unrat oder das Ende eines Tyrannen* sous la forme classique attendue. Un candidat a pour sa part proposé systématiquement « Professeur Unrat », faisant ainsi fi de *oder das Ende eines Tyrannen*. Trois étudiants, manifestement bien informés, ont souhaité rendre les connotations véhiculées par le nom *Unrat* (« Professeur Malhonnête », « Professeur Malavisé », « Professeur sans moralité »). Le jury n'a évidemment pas sanctionné ces trois candidats mais attend, lorsqu'il s'agit d'un grand classique, la version française sous laquelle l'œuvre s'est initialement imposée.

Si les noms géographiques tels que *Lübeck* (l. 8), *Florenz* (l. 12) ou la référence historique *Rasputin* (l. 36) ne risquaient pas de troubler les étudiants, force est de constater que Raspoutine n'a pas été identifié dans une copie.

Une attention plus soutenue est souhaitable dans le traitement des noms propres trop souvent malmenés par les candidats. Ainsi Josef von Sternberg devient-il « Joseph von Sternberg » dans plusieurs copies. De la même façon, Jannings se métamorphose parfois en « Janning ».

En dépit de quelques imperfections regrettables, le jury a eu le plaisir de lire plusieurs copies rédigées dans une langue claire et élégante. Les notes vont de 08 à 16,5 et la moyenne s'établit à 12,71.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

RAMON MERCADER, UN JEUNE COMMUNISTE ESPAGNOL, EST PRÉPARÉ PAR L'URSS À L'ASSASSINAT POLITIQUE DE LÉON TROTSKY

El ambiente de misterio y clandestinidad colmó a Ramón de regocijo. Miró a África y le sonrió, pues mientras se enfundaba el uniforme de la policía catalana, pudo sentir cómo su utilidad para la causa iba en ascenso. Aquella misión podía ser el principio de su integración definitiva en el mundo de los verdaderamente iniciados, pero trabajar con África resultaba un premio inesperado. Él nunca recordaría si se había sentido nervioso: solo conservaría en su memoria la sensación de responsabilidad que lo acometió y la actitud distante de África.

La facilidad con que se desarrolló la detención, el traslado del hombre al auto (cuando lo oyó protestar, Ramón supo que era italiano) y la partida de aquél terminaron de llenarlo de entusiasmo. ¿Podía ser todo tan fácil? Luego de alejarse unas manzanas, Ramón se quitó la chaqueta de *mosso d'esquadra* y la arrojó a un tacho de basura. Se sentía eufórico, deseoso de hacer algo más, y lamentó que la orden de Kotov fuera la dispersión inmediata una vez realizada la operación. Tener a África tan cerca y perderla de inmediato...

[...]

3 Cuando se detuvo para encender un cigarrillo, sintió cómo se helaba: el frío metálico de un cañón de revólver se le prendió de la nuca. Por unos instantes su mente quedó en blanco, hasta que su olfato vino en su ayuda.

5 —Estás desobedeciendo las órdenes —dijo él, sin volverse—. Eres el único militante con olor a violetas. ¿Cogemos el tranvía para la Bonanova o todavía tienes aquel cuartito en la Barceloneta?

África guardó el revólver y emprendió la marcha, obligando a Ramón a seguirla.

10 —Quería verte porque siento que debo ser sincera contigo, Ramón —dijo ella, y él descubrió en su voz un tono que lo alarmó. —¿Qué pasa?

África se acomodó el cabello y dijo:

—Que ya no pasa nada, Ramón. Olvídate de mí.

35 —¿De qué estás hablando? —Ramón sintió que temblaba. —¿Había oído bien?

—No volveré a verte...

—Pero...

Ramón se detuvo y la asió por el brazo, casi con violencia. 40 Ella lo dejó hacer, pero le clavó una mirada que lo heló. Ramón la soltó.

—Nunca te prometí nada. Nunca debiste enamorarte. El amor es un lastre y un lujo que nosotros no podemos darnos. Suerte, Ramón —dijo ella y, sin volverse, avanzó por la calle hasta perderse en un recodo y en la oscuridad. 45

Ramón, como petrificado, percibió la conmoción que afectaba a sus músculos y su cerebro. ¿Qué coño estaba pasando? ¿Por qué hacía eso África? ¿Obedecía órdenes del Partido o era una decisión personal?

50 El hombre se dirigió a la parte alta de la ciudad, sin que el desasosiego lo abandonara. Se sentía disminuido, humillado, y en su mente comenzaron a cruzarse señales, evidencias hasta entonces desestimadas, actitudes que bajo la nueva luz cobraban una dimensión reveladora. Y en aquel ascenso de lobo herido 55 hacia su guarida, Ramón se prometió a sí mismo que alguna vez África sabría quién era él y de qué era capaz...

227

Leonardo Padura, *El hombre que amaba a los perros* (Barcelona, Tusquets Editores, 2009, p. 226-227).

Les candidats ont traduit à l'écrit un texte extrait du roman de Leonardo Padura, *El hombre que amaba a los perros* (Barcelona, Tusquets Editores, 2009, p. 226-227). Le romancier cubain offre dans cette œuvre un récit de l'exil de Trotski, de la Russie au Mexique en passant par l'Europe, et de la formation de son assassin,

le communiste Ramón Mercader del Río, par le régime stalinien. La narration est assumée en partie par la voix d'un narrateur cubain qui a rencontré Mercader del Río à la fin de sa vie à La Havane et permet une mise en perspective de l'expérience de la révolution russe, des espoirs et contradictions de la guerre civile espagnole, avec la situation pénible de Cuba lors du *periodo especial* des années 1990-2000. Le passage à traduire narrait les retrouvailles frustrantes du jeune Ramón Mercader del Río avec une héroïne du roman, África, à l'occasion d'une collaboration des deux protagonistes à un enlèvement. Le jeune homme en cours d'initiation comme agent de Staline, amoureux de cette militante qu'il a connue charnellement, s'initie aux méthodes d'enlèvement. Sa passion pour la jeune militante est cependant frustrée lors de l'annonce brutale, par África elle-même, d'un nécessaire renoncement à tout contact, en particulier affectif, en vue d'un dévouement absolu et exclusif à la cause stalinienne. Le dépit amoureux éprouvé par le jeune homme est ici l'instrument de manipulation de sa volonté désespérée d'engagement. Le texte se conclut ainsi sur l'effroyable défi de reconquête que cette frustration inspire au jeune militant : se rendre disponible aux missions les plus périlleuses et scélérates, aveuglément, dans l'espoir de se montrer digne de celle qu'il aime.

Les résultats des neuf copies s'étendent de 0,5 à 16. Une seule copie a très bien compris le texte et bien rendu son sens dans l'ensemble en version, même si un contresens surprenant, comme la traduction aberrante de « *El ambiente de misterio... colmó a Ramón* » par un familier et incongru « gonfla » était pour le moins pénalisante.

Quatre copies moyennes, notées de 10,5 à 12, ont manifesté une compréhension convenable du texte mais ont commis des erreurs orthographiques comme la « parti haute » pour « *la parte alta de la ciudad* », lexicales comme la traduction de « *mientras se enfundaba el uniforme de la policía catalana* » par « à mesure que l'uniforme de la police catalane prenait forme » ou « qu'il enfouissait l'uniforme », ou de *colmó* par « faire palpiter », l'ajout de tirets dans l'expression « perte de temps ».

Quatre copies enfin, notées entre 1 et 2,5, présentent des lacunes linguistiques graves, négligeant l'usage du subjonctif après « regretter que », l'usage de l'accent circonflexe sur le participe passé du verbe devoir, utilisant le déterminant « ce » à la place de pronom personnel réfléchi pour les verbes pronominaux. Ces copies ignorent un lexique aussi courant que celui de la proposition « *arrojó a*

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

un tacho de basura », traduite par un invraisemblable « remplaça par un vêtement de ville » (sic). Certaines phrases ont laissé le jury perplexe, comme « Jamais tu ne devais tomber amoureux » pour rendre « *Nunca debiste enamorarte* », où le passé simple espagnol ne peut être traduit que par « Tu n'aurais jamais dû tomber amoureux ».

Les conseils qui figurent dans les précédents rapports doivent être pris en compte pour la prochaine session. Des lectures régulières sont indispensables : elles familiarisent avec les styles de divers romans, comme le roman historique en vogue depuis assez longtemps pour que le jury n'écarte pas la possibilité de proposer un extrait de ce genre en version. Sans ces lectures variées et des connaissances lexicales suffisantes, la traduction devient malaisée. Comprendre au plus vite la tonalité ou du style d'un extrait donne en revanche l'aisance propre à affronter les quelques difficultés certes imprévisibles et néanmoins limitées en nombre dans tout texte littéraire.

Cette régularité dans la lecture et un travail rigoureux des conjugaisons rendent la pratique de la traduction durant la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité plus assurée. Rappelons que trouver le temps d'une relecture minutieuse est indispensable pour éviter bien des étourderies. Le résultat final dépend à l'évidence de cette préparation que la lecture des romans mais aussi le visionnage des séries audio-visuelles en version originale sous-titrée en espagnol rend plus amène, intuitif et efficace sur la durée..

II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 14.

2. HISTOIRE MODERNE

Jury : M^{me} Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Olivier CHALINE, professeur à Sorbonne Université ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Programme : La France et la guerre (1515-1815).

Sujet : Commentaire d'un document :

Fénelon écrit à Louis XIV pour dénoncer sa politique belliqueuse (hiver 1693-1694)

Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures. Mais pour le fond chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernaient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violents, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle, ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé que pour écarter de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombre. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû pour votre honneur rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes. Par exemple, Sire, on fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avaient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avait mis en troublant les règles du commerce établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste ; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, Sire, que les traités de paix subséquents semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises : mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge ; on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes ; on signe, comme on donne sa bourse, quand il faut donner ou mourir. Il faut donc, Sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande, pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

Il est inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à votre Etat : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement

nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours certaines places, parce qu'elles servent à la sécurité de vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération, ou par les places que vous pouvez fortifier derrière ; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens instruits et droits ; ils vous iront que ce que j'avance est clair comme le jour.

En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces ravagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduits vos ennemis par une guerre si mal fondée.

Elle est encore la vraie source de tous les maux dont la France souffre. Depuis cette guerre vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. Vos ennemis honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever et qu'à se réunir contre vous. Faut-il s'en étonner ? Vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée avec tant de hauteur. En pleine paix, vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'était ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avait osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, souhaitent du moins avec impatience votre affaiblissement

et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et le repos de toutes les nations chrétiennes. Vous qui pouviez, Sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume.

Le plus étrange effet de ces mauvais conseils est la durée de la ligue formée contre vous. Les alliés aiment mieux faire la guerre avec perte, que de conclure la paix avec vous, parce qu'ils sont persuadés, sur leur propre expérience, que cette paix ne serait point une paix véritable, que vous ne la tiendriez non plus que les autres, et que vous vous en serviriez pour accabler séparément sans peine chacun de vos voisins, dès qu'ils se seraient désunis. Ainsi, plus vous êtes victorieux, plus ils vous craignent et se réunissent pour éviter l'esclavage dont ils se croient menacés. Ne pouvant vous vaincre, ils prétendent du moins vous épuiser à la longue. Enfin ils n'espèrent plus de sûreté avec vous, qu'en vous mettant dans l'impuissance de leur nuire. Mettez-vous, Sire, un moment en leur place, et voyez ce que c'est que d'avoir préféré son avantage à la justice et à la bonne foi.

FÉNELON, *LETTRE À LOUIS XIV*, FRANÇOIS-XAVIER CUCHE (ÉD.),
REZÉ, SÉQUENCES, 1994, p. 38-43.

Le constat de l'insuffisante maîtrise du commentaire de documents est exactement le même que pour le concours A. Citer n'est pas commenter et un commentaire n'est pas une dissertation à laquelle le document servirait de prétexte. Des mots très forts tels que « scandale », « sécurité » ou « gloire » sont à définir. Insistons sur l'indigence de trop de conclusions qui n'apportent rien de neuf au propos et ne formulent aucune appréciation sur la valeur de document historique du texte à commenter.

À l'évidence, le nom même de Fénelon n'évoquait pas grand-chose à nombre de candidats, l'auteur étant prudemment qualifié d'homme de lettres, parfois d'intellectuel, et l'ont à l'occasion crédité d'un ouvrage intitulé *Les Tribulations de Télémaque*, mais fort peu ont reconnu l'homme d'Église.

Si de rares copies évoquent la doctrine thomiste de la guerre, les notions religieuses de paix et de justice n'ont pas nécessairement été comprises comme telles et la gloire du roi a fait l'objet de commentaires pas toujours pertinents. Il n'est vraiment pas certain que la célébration d'un Te Deum soit d'abord une exaltation de la puissance royale. Trop fréquemment, les candidats ont une idée bien optimiste et anachronique de l'étendue de l'autorité de Louis XIV sur son royaume.

La nature insolite du document n'a pas éveillé l'attention de beaucoup, la plupart des candidats, peut-être dans l'émotion d'un jour de concours, semblant trouver normal que l'on écrive à Louis XIV sur un ton aussi sévère. Même si certains ont judicieusement indiqué qu'il s'agissait d'une lettre anonyme, la dimension d'admonestation visant à un changement d'attitude et pas seulement d'attaque en règle, n'a pas toujours été perçue.

Le contexte de crise frumentaire et sanitaire très spécifique de l'hiver 1693-1694 n'a pas souvent été signalé. Les dates de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ont varié dans le temps selon les copies, celle de la Réunion de Strasbourg aussi. Il paraît hasardeux d'incriminer Colbert, mort depuis 10 ans, dans l'orientation de la politique royale, mais peut-être voulait-on dire Louvois ?

On apprendra avec intérêt et sourire que Louis XIV a réussi à annexer l'Alsace-Lorraine après la paix de Westphalie, que cette paix – inspirée par Grotius – a conclu la guerre de Hollande, que le Grand Condé et Vauban ont été ministres du roi, que celui-ci a aligné 800 000 hommes, que Frédérique II était roi de Prusse, que « les sièges étaient en théorie réglés par l'Antique Deutéron » ou encore qu'« il est donc nécessaire pour le roi d'être un exemple d'évangile à la manière du roi Salomon ». Pour entrer à l'École nationale des chartes, il est préférable de ne pas parler de « causus belli », ni de « scène de proskiné ». Évoquer la « guerre totale » ou celle « d'anéantissement » est au minimum une proposition que l'on qualifiera de téméraire.

Le jury a corrigé 120 copies en section B, avec une moyenne des notes de 6,88/20, à rapporter à celle de 2017 qui fut de 8,51/20. Les copies ont été notées de 0,5 à 18/20. Notes égales ou supérieures à 15 : trois ; de 10 à 14 : vingt-cinq ; 6 à 9 : cinquante-deux ; moins de 6 : quarante.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

Programme : Les États-Unis et le monde de la doctrine de Monroe à la création de l'ONU (1823-1945).

Sujet : Les États-Unis, puissance mondiale malgré elle ? (1823-1945).

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue à cette épreuve par les 121 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,23. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,20.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les 137 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	MOYENNE BEL
Anglais	94	10,12	10,04
Allemand	16	10,81	10,16
Espagnol	21	9,00	9,76
Italien	5	10,00	10,18
Russe	1	14,5	12,38

5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 44 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,94. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,05.

6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 13 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 8,50. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 9,74.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Programme : Les espaces publics dans le monde

Sujet : Espaces publics et conflits

À l'écrit, 57 candidats ont composé, nombre relativement constant par rapport à celui de l'année précédente (56 candidats). Parmi les 57 candidats, 36 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 (26 candidats l'an passé), la moyenne générale s'établissant cette année à 8,6 (moyenne en hausse par rapport à celle de l'an passé, qui s'établissait à 8), et la médiane se situant à 8. Une copie excellente, et très bien illustrée, a obtenu la note de 19/20.

Le sujet proposé (« Espaces publics et conflits ») a été globalement correctement traité par la majorité des candidats. Les principales difficultés étaient, d'une part, de bien interroger l'articulation et les interactions entre les termes du sujet, d'autre part, de valoriser le pluriel de ces termes. Il s'agissait ainsi d'analyser les espaces publics à la fois comme cadres ou comme facteurs de conflits, d'interroger les conflits comme une mise en question de la publicité des espaces publics, nécessitant de repenser celle-ci, voire comme une destruction des espaces publics.

Jury: M. Christophe QUÉVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M^{me} Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois.

L'enjeu était également de bien évoquer la pluralité des espaces publics, dont les fonctions, les usages et la symbolique varient selon les contextes territoriaux, et de proposer une approche suffisamment diverse de la question des conflits, en ne se limitant pas aux conflits armés, mais en interrogeant bien un gradient conflictualités - depuis les tensions lors de rassemblements ou manifestations jusqu'aux situations de guerres. Les meilleures copies sont aussi parvenues à montrer que les conflits sont aussi essentiels au fonctionnement des espaces publics - envisagés comme lieux de la rencontre, de la confrontation, du débat - et que la lutte contre les conflits pouvait elle-même entraîner de nouvelles situations de conflictualités, comme les logiques de surveillance face aux situations d'insécurité dans l'espace public.

Plusieurs copies se sont limitées à une introduction et une copie fantaisiste - totalement déconnectée du sujet et même de la géographie - a également été rendue. Quatre copies ont ainsi obtenu moins de 2 sur 20 (contre une à deux copies au maximum les années précédentes). En dehors de celles-ci, les copies les moins bonnes en sont restées à des analyses trop énumératives ou trop abstraites (voire philosophiques), déconnectées de la réalité des territoires ; les conflits ont parfois été, à tort, personnifiés, alors qu'il s'agissait plutôt d'interroger les acteurs à l'œuvre. Les plans typologiques (par types d'espaces publics ou par types de conflits) n'étaient en général pas les plus convaincants, car ils cloisonnaient la réflexion et empêchaient de questionner le sujet dans sa globalité et les interactions à l'œuvre. Trop de copies ont donné des visions trop tranchées des espaces publics en les voyant comme nécessairement source de conflits ou, à l'inverse, comme le lieu de la mixité sociale. Le jury tient à rappeler qu'il est essentiel de porter un regard nuancé sur les éléments qui sont analysés et d'éviter les analyses trop binaires. Notons enfin que des visions parfois caricaturales et généralisantes ont été tenues dans plusieurs copies sur la place des femmes ou de la communauté gay dans l'espace public, sur la place du religieux dans les « pays musulmans » ; cela a été évidemment pénalisé.

Dans quelle mesure les espaces publics peuvent-ils être envisagés comme des vecteurs de conflits ou comme des régulateurs des situations de conflictualité, au regard de contextes territoriaux et de sociétés marquées par la diversité ? L'on pouvait d'abord, dans une première partie, analyser les espaces publics comme

cadres de conflits, en valorisant la diversité des degrés de conflictualités (manifestations, violences urbaines, guerres, etc.) et des types d'espaces publics concernés (rues, places, parcs naturels, etc.). Les acteurs à l'œuvre pouvaient aussi être analysés dans toute leur diversité, au regard notamment des différences de contextes territoriaux et de représentations associées à l'espace public. L'étude des fonctions et temporalités des espaces publics pouvait aussi permettre de montrer que la naissance des conflits s'inscrit de manière complexe et non linéaire dans les espaces publics. Une deuxième partie pouvait ensuite interroger les espaces publics comme objets de conflits - et non plus comme simple cadre. Les conflits d'usages liés à l'espace public, l'aménagement des espaces publics, leur privatisation ou encore les conflits liés à la place des minorités dans l'espace public pouvaient être analysés, en valorisant là encore l'enjeu des contextes politiques et des valeurs d'usage différenciées de l'espace public selon les pays et selon les sociétés. Enfin, une troisième partie pouvait revenir sur les enjeux de résolution des conflits dans/ par l'espace public en évoquant notamment la question des espaces de rencontre et de débat dans les espaces publics, la symbolique des noms de rues ou de places, ou encore l'enjeu d'Internet, des médias et des réseaux sociaux pour comprendre les espaces publics et les conflits qui s'y nouent à l'heure actuelle.

Comme les années précédentes, il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Des exemples précis sont toujours attendus en illustration de l'argumentation. Aucune carte de synthèse n'était exigée, mais le devoir devait être illustré par des croquis, ce qui a été le cas de la quasi-totalité des copies. De très bons croquis ont été proposés sur les occupations de la place Tahir au Caire en 2011, sur les batailles de rue à Jakarta, sur les logiques de résolution des conflits dans le jardin des deux Rives à Strasbourg, etc. Toutefois, trop de copies présentent encore des illustrations mal construites, trop abstraites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet, proposant par exemple des croquis d'espaces publics évacuant totalement la dimension conflictuelle attendue avec ce sujet.

Dans l'ensemble, comme l'an passé, les membres du jury ont noté que davantage de candidats semblent veiller à relire leurs copies pour en corriger les coquilles ou fautes d'orthographe. On peut toutefois encore regretter, assez souvent, une imprécision du vocabulaire géographique.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : Art et mémoire.

Sujet : L'œuvre d'art et la mémoire des illustres.

(Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

Dix candidats ont concouru. On constate toujours la même tendance à la baisse de l'effectif : vingt-six en 2016 et douze en 2017. Les notes - essentiellement comprises entre 10 et 12,5 - sont pourtant d'une bonne moyenne, et sont échelonnées de 8 à 17, avec une seule en-dessous de la moyenne.

Sans que le jury ait constaté de véritable contre-sens dans la façon de comprendre le sujet, trop de candidats ont davantage traité la propre gloire et reconnaissance de l'artiste que la gloire des illustres. Le sens du mot « illustre » aurait mérité de faire l'objet d'un rappel historique, trop souvent oublié, et qui aurait évité le traitement trop restrictif du sujet évoqué plus haut. Trop souvent, le sujet a été compris comme un sujet d'histoire de la peinture, voire de la sculpture. Pourtant, le sujet permettait d'évoquer également des édifices, des estampes, des objets d'art, des médailles, des photographies, etc. La question du commanditaire des œuvres a été trop rarement posée. De même, le rôle et le contexte de présentation et de diffusion de ces œuvres ont souvent été oubliés, alors que ces questions ont permis aux meilleures copies de bien cerner les enjeux du sujet. Une dissertation d'histoire des arts doit aussi permettre de faire preuve d'une bonne connaissance des collections nationales et étrangères. De nombreux exemples, qui semblaient provenir des mêmes cours, revenaient comme toujours dans les copies : faut-il rappeler aux candidats que le concours doit aussi permettre à chacun de montrer sa culture personnelle à côté des exemples attendus ? De même, il importait de traiter avec équilibre l'ensemble des périodes du spectre chronologique.

Jury : M. Adrien GOETZ, membre de l'Institut, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes ; M^{me} Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, directrice des Abattoirs, Musée d'art moderne et contemporain –FRAC Occitanie Toulouse.

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : La France du XIII^e siècle au XV^e siècle.

Sujet : Le royaume de France en 1328.

Le nombre de copies corrigées (91) s'inscrit dans la hausse déjà constatée en 2017 (90) par rapport à 2016 (83). La moyenne des notes s'établit à 8,31, en une remarquable stabilité par rapport aux années précédentes (8,28 en 2017, 8,49 en 2016). Et comme en 2017, cette stabilité va de pair avec la médiocrité. La note médiane est de 8. Plus d'une copie sur trois a obtenu une note inférieure à 7 (dont un 0) : 36,3 % (33 copies), soit davantage qu'en 2017 (35,5 %) et surtout qu'en 2016 (un peu moins de 29%). En revanche, la proportion des copies ayant reçu une note inférieure à 10 revient au niveau de 2016 (59 %, 54 copies) après le pic de 2017 (67 %). Parmi celles qui ont obtenu la moyenne et au-dessus (37 copies), quatre seulement (4,4 %), qui sont celles de candidats admis au concours, ont été notées 14 ou plus (une a obtenu 15, une autre 16) contre 10 l'an dernier (11 %) et sept en 2016 : ce tassement est révélateur de l'incapacité du plus grand nombre à sortir du lot commun.

Le sujet proposé ne pouvait prendre personne de court. S'arrêter sur l'année 1328 était l'occasion tout à la fois de faire un bilan, de présenter une source importante (l'état des feux) et un fait qui ne l'est pas moins, la crise dynastique de la maison capétienne, d'évoquer les relations avec la papauté d'Avignon et les premières crises frumentaires. Ces éléments forment le minimum attendu d'une copie, dont était requis par ailleurs une construction équilibrée entre le politique, l'économique, le social, le religieux et le culturel. Il convenait, bien sûr, d'avoir une idée pas trop imprécise des limites du royaume de France en 1328, et d'être capable d'illustrer sa diversité. Deux écueils n'ont pu toujours être évités : en amont, certains ont consacré trop de place à la description d'un « beau xiii^e siècle » élevé parfois au rang de mythe ; en aval, d'autres ont évoqué à plaisir les événements ou manifestations culturelles et religieuses des années ou décennies postérieures à 1328, en autant de développements hors du sujet (par exemple la jacquerie de 1358 et la *devotio moderna*). Un travers récurrent est à relever : l'acharnement à faire de 1328 une année nécessairement « charnière », alors que cette notion, si souvent avancée, pouvait être judicieusement discutée au cœur même du devoir.

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Le plan thématique, pour un sujet de type « tableau », s'imposait. Les rares copies qui ont tenté l'option chronologique n'avaient pas le niveau requis. Pour se distinguer du commun, il était bon de connaître un événement comme la bataille du mont Cassel par laquelle Philippe VI de Valois mata la rébellion flamande ; d'être capable d'introduire des différences régionales au sein du royaume ; de dépasser l'opposition binaire entre l'« apogée » et les « freins » : en un mot d'être à la fois précis et nuancé, en évitant de tomber dans le travers symétrique de l'angélisme (tout va très bien) ou du catastrophisme.

Une fois de plus, mais peut-être plus intensément cette année en raison de la nature du sujet proposé, le jury a déploré de graves confusions nées d'une ingestion de connaissances hâtive et tardive : l'année 1328 est le « début du Haut Moyen Âge » ; les Templiers sont arrêtés en 1307 « sous la vigilance d'Eudes Rigaud » ; Edouard II est le « fils d'Isabeau de Bavière, ancienne reine de France et femme de Philippe le Bel » ; « le royaume de France est séparé entre droit romain et droit canon » ; le médiéviste Robert Fossier devient « le mémorialiste Robert Fossier ».

La plupart des copies font preuve d'une maîtrise correcte de l'orthographe et de la syntaxe et leurs auteurs savent organiser leur information. Mais on relève encore trop d'impropriétés de langage et de néologismes – les classiques « chrétieneté », « pallier à », « impulser », et le verbe « s'autonomiser » déjà dénoncé l'an dernier –, qui voisinent souvent avec des formulations incompréhensibles : « poser les conjonctures nécessaires », « les territoires français se morcellent sous la pression démographique », « à Bayonne on pêche la baleine jusqu'à devenir l'emblème de la ville », « les bonnes villes ont obtenu des chartes de bonne conduite », etc. Plus généralement encore, trop de copies, pas forcément les plus indignes, sont émaillées de formules creuses, lapalissades et autres perles : « le royaume de 1328 n'est plus celui de 1180 » ; « le discours clérical rythme le quotidien des générations de 1328 » ; le roi de France s'entoure de « gens en qui il a toute confiance, même ses frères » ; « 1328, c'est l'apogée du gothique » ; « les paysans ne se contentent plus de l'agriculture simple, ils élèvent du bétail » ; « chez les simples paysans la culture est pratiquée lors des veillées en famille » ; « la population fait l'expérience du plafond de verre ». Plusieurs copies soutiennent que le royaume de France est « exaspéré », tandis qu'une autre déclare « qu'il donne envie d'être gouverné ». Ce florilège, ici plus long que d'ordinaire, ne révèle pas quelque atticisme frileux de la part du jury ; il témoigne d'une dégradation à combattre vigoureusement.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

She heard a crack, the sound of shattering stone. The platform of wood and brush and grass began to shift and collapse in upon itself. Bits of burning wood slid down at her, and Dany was showered with ash and cinders. And something else came crashing down, bouncing and rolling, to land at her feet; a chunk of curved rock, pale and veined with gold, broken and smoking. The roaring filled the world, yet dimly through the firefall Dany heard women shriek and children cry out in wonder.

Only death can pay for life.

And there came a second crack, loud and sharp as thunder, and the smoke stirred and whirled around her and the pyre shifted, the logs exploding as the fire touched their secret hearts. She heard the screams of frightened horses, and the voices of the Dothraki raised in shouts of fear and terror, and Ser Jorah calling her name and cursing. No, she wanted to shout at him, no, my good knight, do not fear for me. The fire is mine. I am Daenerys Stormborn, daughter of dragons, bride of dragons, mother of dragons, don't you see! Don't you SEE? With a belch of flame and smoke that reached thirty feet into the sky, the pyre collapsed and came down around her. Unafraid, Dany stepped forward into the firestorm, calling to her children.

The third crack was as loud and sharp as the breaking of the world.

When the fire died at last and the ground became cool enough to walk upon, Ser Jorah Mormont found her amidst the ashes, surrounded by blackened logs and bits of glowing ember and the burnt bones of man and woman and stallion. She was naked, covered with soot, her clothes turned to ash, her beautiful hair all crisped away... yet she was unhurt.

The cream-and-gold dragon was suckling at her left breast, the green-and-bronze one at the right. Her arms cradled them close. The black-and-scarlet beast was draped across her shoulders, its long sinuous neck coiled under her chin. When it saw Jorah, it raised its head and looked at him with eyes as red as coals.

Jury: M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes ;
M^{me} Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

Wordless, the knight fell to his knees. The men of her khas came up behind him. Jhogo was the first to lay his arakh at her feet. "Blood of my blood," he murmured, pushing his face to the smoking earth. "Blood of my blood," she heard Aggo echo. "Blood of my blood," Rakharo shouted. And after them came her handmaids, and then the others, all the Dothra-ki, men and women and children, and Dany had only to look at their eyes to know that they were hers now, today and tomorrow and forever, hers as they had never been Drogo's.

As Daenerys Targaryen rose to her feet, her black hissed, pale smoke venting from its mouth and nostrils. The other two pulled away from her breasts and added their voices to the call, translucent wings unfolding and stirring in the air, and for the first time in hundreds of years, the night came alive with the music of dragons.

GRR MARTIN, *A GAME OF THRONES*, 1996

Proposition de traduction :

Un fracas semblable à l'éclatement de la roche, et la plate-forme chancela, croula sur elle-même, non sans projeter sur Daenerys une pluie de brandons, de braises et de cendres. Quelque chose d'autre aussi qui, par bonds et rebonds successifs, vint s'écraser à ses pieds : une parcelle de pierre pâle, convexe et veinée d'or, craquelée, fissurée, fumante. Et, si furibonds que fussent les rugissements du brasier, ils avaient beau abolir le monde, Daenerys perçut tout de même des glapissements de femmes et des cris émerveillés d'enfants.

Seule la mort peut payer la vie.

Alors retentit, brutale et sèche comme la foudre, une deuxième détonation qui l'environna de fumée, de remous au travers desquels elle entrevit tituber le bûcher, les bûches, irradiées jusqu'au cœur, exploser, dans un vacarme assourdissant que perçaient, parmi hennissements et cris de terreur panique, les prières instantes : « Daenerys... ! » et les imprécations de ser Jorah. Non, désirait-elle en vain lui répondre, non, mon bon chevalier, n'ayez crainte, je ne risque rien. Le feu est mien. Je suis Daenerys du Typhon, sœur de dragons, femme de dragons, mère de dragons, voyez ! Ne VOYEZ-vous pas ? Sur une prodigieuse gerbe de flammes et de fumée qui gicla vers le firmament, le bûcher s'écroula

d'un bloc, la cernant de braises mais, loin de frémir, elle entra plus avant dans la tornade ardente, appelant ses enfants.

Alors éclata, aussi tonitruante, elle, qu'un cataclysme universel, la troisième déflagration.

Une fois que le feu se fut suffisamment éteint et le sol assez rafraîchi pour y poser le pied, ser Jorah Mormont vint la retrouver, prostrée parmi les cendres, les résidus charbonneux, rougeoyants, les ossements calcinés d'homme, de femme, d'étalon. Nue, noire de suie, ses moindres effets consumés, son opulente chevelure entièrement grillée..., intacte à cela près.

Bercés au creux des bras, le dragon crème-et-or lui tétait le sein gauche, le vert-et-bronze le sein droit. Lové autour de ses épaules, l'écarlate-et-noir lui coulait sous le menton son long col sinueux. A l'approche de ser Jorah, il dressa la tête et darda sur lui des prunelles d'un rouge ardent.

Sans mot dire, le chevalier tomba aux genoux de Daenerys, et les hommes du khas ne tardèrent pas à l'imiter. Jhogo vint le premier déposer son arakh devant elle et, en murmurant : « Sang de mon sang », se prosterna jusqu'au sol fumant. « Sang de mon sang », reprit Aggo en écho, puis Rakharo, d'une voix forte : « Sang de mon sang. »

Les suivirent ses servantes, puis les autres, tous les Dothrakis, hommes, femmes, enfants, et elle n'eut qu'à lire dans leurs yeux pour savoir qu'ils lui appartenaient désormais, aujourd'hui, demain, toujours, lui appartenaient comme jamais ils n'avaient appartenu à Drogo.

Comme Daenerys Targaryen se remettait sur pied, son noir émit un chuintement qui, par la bouche et les narines, se résolut en faisceaux pâles de fumée. Délaissant aussitôt le sein, les deux autres firent chorus en déployant des ailes translucides qui brassaient l'air; et aux vocalises des dragons, pour la première fois depuis des centaines d'années, s'aviva la nuit.

Le passage proposé cette année est extrait du premier volume de « Games of Thrones » (Trône de fer), écrit par l'écrivain américain G.R.R. Martin et publié en 1996. Le livre décrit un univers à la fois médiéval et fantastique. Il s'agit d'une œuvre complexe, de par la diversité de ses personnages, la richesse de son intrigue qui recèle de nombreux mystères et rebondissements. Afin d'être le plus clair possible, une traduction doit être le résultat d'une analyse préalable du texte afin de bien en comprendre le contenu, les enchaînements ainsi que la cohérence

globale. Il semble donc indispensable de bien s'imprégner de l'extrait, d'en repérer les teintes et les nuances afin de visualiser la scène et d'essayer de la rendre le plus fidèlement possible dans la langue cible. La majorité des candidats a compris le texte, dans son ensemble du moins, mais la richesse du lexique a souvent posé problème, ainsi que le choix du temps et de l'aspect.

La polysémie du lexique a également constitué des obstacles ponctuels pour certains candidats : « dimly », « stirred », « soot », « stallion », « venting ». Toutefois, s'il est tout à fait envisageable que certains mots n'aient jamais été vus, une lecture plus attentive aurait sans doute évité un certain nombre de contresens et de faux-sens. Nous souhaiterions également souligner le fait – évident pour certains, beaucoup moins pour d'autres – que la ponctuation joue un rôle essentiel. Dans de trop nombreuses copies, elle n'a été qu'en partie prise en compte ou alors totalement mise de côté. La ponctuation est constitutive du sens et concourt à la logique et à la cohérence interne de l'extrait à traduire.

Le texte était écrit au prétérit simple et l'emploi du passé simple paraissait évident dès les premières lignes. Il était également important de conserver une cohérence grammaticale et de ne pas alterner passé composé et passé simple. Par ailleurs, un certain nombre de candidats ont commis des erreurs d'orthographe et de grammaire élémentaires (accords de l'adjectif et du participe passé, conjugaison du passé simple en français, confusion entre l'accent grave et aigu). Il est également regrettable qu'une majorité de candidats aient choisi la facilité de la traduction littérale au lieu d'avoir recours aux procédés de traduction, tels que le chassé-croisé pour traduire les verbes de mouvement (« stepped around », « come around »). Nous tenons à rappeler que la prise de risques est valorisée et encouragée. Cela permet de se distinguer et de faire la différence. Il est également impératif d'accorder davantage d'importance au style et au niveau de langue, très soutenu dans cet extrait. Nous conseillons aux futurs candidats de ne pas se focaliser et de perdre du temps sur les difficultés apparentes. Une réflexion rigoureuse et par étapes permet souvent de les résoudre facilement.

La présentation de la copie et l'écriture ont souvent laissé à désirer. Le minimum exigible est une copie propre et bien écrite. Comme chaque année, certaines copies, malheureusement trop rares, témoignent d'une bonne maîtrise du lexique et de la syntaxe, ce qui rend la traduction claire, fluide et nuancée.

Le jury recommande vivement aux candidats de relire soigneusement leur copie, en s'attachant particulièrement au sens, à la correction stylistique, grammaticale et orthographique, ainsi qu'à la ponctuation. Il leur conseille également de prendre le temps de lire régulièrement des œuvres littéraires en anglais et en français. Un bon traducteur est aussi un grand lecteur dans les deux langues.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

ICK BIN EIN BERLINER

Als sich John F. Kennedy 1963 vor dem Schöneberger Rathaus und Zigtausenden von Menschen mit dem Satz »Ich bin ein Berliner« zu meiner Heimatstadt bekennt, löst das auch in mir ein tiefes Verbundenheitsgefühl mit der Stadt aus, und ich muß, ob ich will oder nicht, mit den Tränen kämpfen. Es ist so, als hätte der auf einen Knopf gedrückt, und alle Erinnerungen sind wieder wach. Hunger, Elend, Tod und Vernichtung sind in meinem Kopf unvergeßlich gespeichert, sind abrufbar, sind mit der Stadt verbunden. Ich besitze einen Berliner Personalausweis, denn den ersten Wohnsitz Berlin habe ich nie aufgegeben. Mal war es eine Wohnung in Neukölln oder später, bei Willi und Maria, ein Zimmer in Steglitz oder Wilmersdorf. Ich bin tatsächlich stolz, ein Berliner zu sein. Jetzt bereitet mir aber dieser amtlich bestätigte Wohnsitz Westberlin Schwierigkeiten. Mit dem Essener Ensemble sind Gastspiele in Ostberlin am Maxim-Gorki-Theater und im Theater für Dramatik in Warschau vereinbart. Als einzigem Westberliner in der Essener Theatertruppe wird mir nun die Einreise und der Aufenthalt in Ostberlin von den DDR-Behörden verweigert. Daraufhin legt mir die Verwaltung in Essen nahe, schnell den Westberliner Wohnsitz zu annullieren und Westdeutscher zu werden. Aber das will ich auf keinen Fall. Denn »ich bin ein Berliner«. So wird für mich eine befristete Aufenthaltserlaubnis für die Zeit des Gastspiels in Ostberlin erwirkt. Diese schreibt mir vor, daß ich den Ostsektor um Punkt vierundzwanzig Uhr zu verlassen habe, ihn erst ab morgens sieben Uhr wieder betreten darf. Zuwiderhandlungen werden strengstens bestraft, heißt es. Und so kommt es, daß der stets stark alkoholisierte Westberliner Schauspieler Günter Lamprecht immer um fünf Minuten vor zwölf auf dem S-Bahnhof Friedrichstraße die dort diensthabenden Volkspolizisten noch mal richtig beschimpft, um dann in Richtung Westen zu verschwinden. Schon in der zweiten Nacht wird mein pünktlicher Auftritt von denen ignoriert. Da ich meist der einzige Fahrgast um diese Zeit bin, verschwinden die Beamten einfach in ihrem Dienstraum, schließen hinter sich die Tür und lassen mich »toben«.

GÜNTER LAMPRECHT, *ERINNERUNGEN*, 2008.

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte proposé aux candidats de LV2 était extrait de l'autobiographie de Günter Lamprecht, *Erinnerungen*, publiée en 2008. Dans le passage retenu, l'acteur évoque son profond attachement pour Berlin, sa ville natale. Le célèbre discours prononcé par John Fitzgerald Kennedy, deux ans après la construction du Mur, ravive en lui les souvenirs du passé et l'émotion le gagne (l. 1-11). Son attachement est tel qu'il conserve malgré son engagement dans diverses troupes de la République Fédérale son domicile principal dans le secteur occidental de la ville. Il y trouve l'occasion de réaffirmer sa fierté d'être berlinois (l. 11-16), même si sa domiciliation officielle engendre des difficultés lorsqu'il doit aller se produire avec sa troupe à Berlin-Est. Mais rien ne saurait le faire renoncer et il reprend à son compte la fameuse phrase prononcée par le président américain lors de sa venue à Berlin : « ich bin ein Berliner » (l. 16-27). La dernière partie du texte décrit le compromis trouvé avec les autorités est-allemandes qui contraignent l'acteur à retourner avant minuit tous les soirs à Berlin-Ouest (l. 28-44).

Si le texte ne présentait pas de difficultés grammaticales majeures, les étudiants ont néanmoins buté sur quelques points dont certains n'ont pas manqué de surprendre le jury.

Ainsi la valeur temporelle de *als* (l. 1), pourtant renforcée par la mention de la date, n'a-t-elle pas toujours été perçue puisque quelques candidats y ont vu une comparaison.

Les adjectifs invariables *Schöneberger* (l. 1-2) et *Essener* (l. 18 et l. 21) n'ont pas été identifiés comme tels.

Quelques étudiants n'ont pas repéré le sens de *der* (l. 7) qui a ici une valeur de pronom personnel reprenant John F. Kennedy.

La conjonction de coordination *denn* (l. 12) a parfois donné lieu à la classique confusion avec *dann*.

Dans la subordonnée complétive *dafs ich den Ostsektor um Punkt vierundzwanzig Uhr zu verlassen habe* (l. 30-31), le *um* du complément circonstanciel de temps *um Punkt vierundzwanzig Uhr* (l. 30-31) a été rattaché à tort à *zu* dans *zu verlassen habe* (l. 31).

La participiale *die dort diensthabenden Volkspolizisten* (l. 37-38) n'a pas toujours été identifiée comme telle et l'article *die* a été soit ignoré, soit à tort considéré comme un pronom relatif.

La conjonction de subordination *da* (l. 41) a été perçue comme un adverbe de lieu.

Il est enfin à noter que les candidats ont commis lors de la transposition des temps des erreurs qui ne sauraient être imputables à la recherche d'un effet de style.

Les trop nombreuses lacunes lexicales ont parfois gravement nui à la qualité des traductions proposées.

On a ainsi pu relever les confusions : *sich zu etwas bekennen* (l. 1-4) / *kennen et erkennen* ; *besitzen* (l. 11) / *sitzen et setzen* ; *jemandem etwas vorschreiben* (l. 30) / *jemandem schreiben* ; *verlassen* (l. 31) / *verbringen*.

Ausweis (l. 12) / *Beweis* ; *Wohnung* (l. 13) / *Gewohnheit* ; *Spiel* (dans *Gastspiel* l. 19) / *Spieler* ; *nun* (l. 22) / *nur* ; *Verwaltung* (l. 24) / *Gewalt* ; *erst/zuerst* (l. 32) ; *in Richtung* (l. 39) / *richtig* ; *Raum* (dans *Dienstraum* l. 43) / *Traum*.

Des lacunes réelles ont également été constatées : *auslösen* (l. 4-5) ; *drücken* (l. 7) ; *aufgeben* (l. 13) ; *bereiten* (l. 16) ; *verweigern* (l. 23-24) ; *nahelegen* (l. 24-25) ; *erwirken* (l. 29) ; *betreten* (l. 32) ; *dürfen* (l. 32) ; *beschimpfen* (l. 38) ; *verschwinden* (l. 42)

Rathaus (l. 2) ; *Knopf* (l. 7) ; *Elend* (l. 9) ; *Vernichtung* (l. 9) ; *Wohnsitz* (l. 12) ; *Einreise* (l. 22) ; *Aufenthalt* (l. 23) ; *Behörden* (l. 23) ; *Auftritt* (l. 40-41) ; *Fahrgast* (l. 42) ; *Beamte* (l. 42-43)

stolz (l. 16)

wieder (l. 8) ; *mal* (l. 13) ; *tatsächlich* (l. 15-16) ; *daraufhin* (l. 24) ; *stets* (l. 34) ; *meist* (l. 41) ; *einfach* (l. 43)

bei (l. 14) ; *mit* (l. 18).

Des confusions avec l'anglais sont également à déplorer : *Hunger* (l. 8) a ainsi été traduit par « colère » et *Tränen* (l. 6) par « trains ».

Le jury a constaté aussi une méconnaissance de faits de société ou dans une plus large mesure d'éléments de civilisation. Si l'on ne pouvait reprocher aux candidats de ne pas être au fait des subtilités allemandes en matière de résidence (*erster Wohnsitz* l. 12), il est regrettable que nombre d'entre eux ne sachent pas rendre *S-Bahn* (l. 37) ni faire la différence entre *Volkspolizisten* (l. 38) et *Polizisten*. Chez certains étudiants, la maîtrise des termes géographiques laisse encore à désirer. Si le nom du quartier berlinois de *Neukölln* (l. 14) ne se traduit pas, le jury aurait apprécié que tous les candidats traduisent *Warschau* (l. 20). Il n'est pas sûr par ailleurs que tous aient identifié *Essen* (l. 25) comme étant une ville allemande !

D'autres enfin n'ont pas respecté l'orthographe de *Schöneberg* lors de la retranscription du nom.

Il convient également de souligner des étourderies et un manque de cohérence dans certaines copies. Comment expliquer en effet que *Theater* soit traduit par « théâtre » puis par « opéra » quelques lignes plus loin, ou encore que *Westberliner* (l. 35) devienne « Ouest-Allemand » ? La même incohérence s'est manifestée pour la traduction de *Uhr*. Si ce terme a toujours été parfaitement traduit dans *ab morgens sieben Uhr* (l. 32), *vierundzwanzig Uhr* (l. 31) a trop souvent été rendu par « vingt-quatre heures », exprimant la durée et non l'heure. Et que dire de *vor zwölf* (l. 36) traduit par « avant midi » par un candidat qui avait pourtant correctement employé le terme minuit quelques lignes auparavant ? On constate le même manque de réflexion pour la traduction de *einzig*. Les candidats ont tous correctement traduit *der einzige* (l. 41) mais plusieurs n'ont pas su rendre *einzigem* (l. 21).

Enfin, au risque de se répéter, le jury constate encore les trop fréquentes omissions de certains adverbes temporels *erst* (l. 32) ; *stets* (l. 34) ; *immer* (l. 36) et des mots outils : *auch* (l. 4) ; *aber* (l. 17) ; *so* (l. 28) ; et *da* (l. 41).

Pour finir, le jury tient également à rappeler la nécessaire correction à apporter à la langue et à l'expression. À titre d'exemple, on évitera de confondre cours et court, allée et aller. Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent l'emploi d'expressions courantes telles que « créer des difficultés » et « poser un problème ». Il est également souhaitable qu'ils sachent s'affranchir du mot à mot. L'expression *mit den Tränen kämpfen* (l. 6), lutter contre les larmes, ne saurait être traduite par se battre avec ou combattre les larmes. Enfin, une relecture attentive devrait permettre d'améliorer des propositions de traduction qui ne font guère sens.

Les notes vont de 01 à 19. La moyenne s'établit à 9,81.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

MONÓLOGOS AL LADO DEL ESTANQUE

La crisis ha llegado al parque del Retiro en forma de maná para los echadores de cartas: controlo su clientela y me parece que ha aumentado en los últimos domingos.

La gente no va a que le digan el futuro cuando es feliz, que la felicidad es muy absorbente y no deja hueco más que para la dicha. La gente se sienta o se derrumba frente al astrólogo cuando no tiene nada que perder, cuando no pueden predecirle nada peor de lo que ya le pasa.

—Vas a conocer a un señor extranjero —oí que le decía un echador a una dama vestida de negro.

Parece que los señores extranjeros pueden volver a funcionar como príncipes rescatadores. Uno creía que el extranjero estaba desmitificado desde que nos habíamos convertido en emigrantes de nosotros mismos. Pero hay quien piensa que no, que la felicidad viene de afuera, sin darse cuenta de que se puede ser de fuera habiendo nacido dentro.

Ayer, en el Retiro, a la hora del crepúsculo, mientras los brujos echaban las cartas a las señoras de negro, las familias echaban miguitas de pan a los peces del estanque.

—Parecen ratas —dijo un niño.

Es verdad, el modo en que sus cuerpos grises hervían en torno a la comida evocaba un grupo de roedores despedazando una inmundicia. Al otro lado del estanque, entre las estatuas, se apreciaba una multitud de gente quieta, como a la espera de que el crepúsculo pasara para ponerse en movimiento.

Me senté en un banco, junto al tenderete de una pa-reja argentina que hace guiñol. A mi lado había un tipo en chándal comiéndose un helado y sonriendo. Tenía el cuello agrietado por alguna enfermedad e intentaba cubrirse las llagas con la mano libre.

—No puedo dejar de hablar conmigo mismo —dijo.

Compuse un gesto neutral, que no invitaba a hablar, aunque tampoco a callarse. Decidí seguir:

—O sea, empiezo a hablar cuando me levanto y ya no paro hasta la noche. Es agotador.

—¿De qué te hablas? —pregunté.

—De todo. El semáforo está rojo, por ejemplo, y me digo vaya, está rojo, a esperar tocan. Entonces se pone verde y digo bueno, vamos a cruzar, que para eso hemos realizado la inversión, la espera. Entonces me fijo en alguien y cambio de conversación. Ése es igual que mi padre, digo, mi padre tendría la edad de ése si viviera. Bueno, es todo el rato así, diciéndome cosas. Resulta agotador.

El sol se había puesto a nuestra espalda; las personas perdían identidad, transformándose en siluetas. Todo continuaba en movimiento, pero a la vez todo parecía quieto, como si la gente no avanzara a pesar de mover los pies.

—Por lo visto, le pasa a todo el mundo —continuaba el del cuello agrietado—; todo el mundo mantiene un coloquio permanente consigo mismo, lo que pasa es que no se dan cuenta. Yo me he dado cuenta desde lo de la enfermedad porque cuando vas a morir te enteras más de las cosas.

En esto observé que un tipo metía en el bolsillo de otro unas pinzas largas, de madera, extrayendo con sorprendente limpieza unos billetes que recogió un tercero. Vi pasar a la dama oscura destinada a conocer a un señor de fuera; movía la cabeza como si se diera la razón. De súbito, tuve el sentimiento de que yo era real, como todo cuanto sucedía a mi alrededor en aquel crepúsculo infinito.

—Sigue hablando —rogué al sidoso, y me hundí en ese modesto bienestar que sólo proporcionan las cosas reales.

JUAN JOSÉ MILLAS, *ARTICUENTOS*, 2008.

Les candidats ont traduit à l'écrit un *cuento*, de Juan José Millás ou plus précisément un *articuento*, une forme narrative inventée par cet auteur qui la définit comme des « *crónicas del surrealismo cotidiano dosificadas en perlas* ». Ce sont des

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

textes hybrides, entre l'article d'opinion, publié originairement dans des journaux, et le micro-récit.

À première vue simples, ces textes recèlent une inquiétante étrangeté : ici, un décor banal, celui d'un parc, où le narrateur fait face aux croyances superstitieuses des badauds, voit des enfants nourrir des poissons étrangement semblables à des rats, et rencontre un homme atteint du sida, un homme épuisé qui ne peut s'empêcher de se parler à lui-même (l'absurde n'est pas loin). Ces rencontres suscitent chez le narrateur, à la fin du texte, un « sentiment de réalité », le sentiment d'être bel et bien réel. Cette remarque curieuse interpelle le lecteur : une réflexion sur ce qui fait le réel et sur les frontières poreuses entre fiction et réalité, une thématique très espagnole, est sous-jacente. Dans des textes où l'humour affleure, l'étrangeté surgit au sein d'une réalité en apparence banale.

Les résultats obtenus couvrent presque toute l'échelle de notation. Les notes sont comprises entre 1/20 et 18/20 (un 5,5, un 7, un 8, un 12,5 et un 13).

La meilleure copie présente de très bonnes trouvailles, malgré quelques erreurs qui auraient pu être aisément évitées, comme le non-respect de la concordance des temps en français ou une erreur dans la traduction du tutoiement espagnol, qui correspondait ici à un vouvoiement français.

Les copies convenables, notée 13 et 12,5 présentent de bonnes idées de traduction malgré des erreurs grossières déjà évoquées ainsi que des lourdeurs (« les gens ne vont pas demander leur avenir ») et quelques contresens.

Dans les copies les plus faibles, on relève l'étonnante incapacité à identifier la structure syntaxique d'une phrase espagnole. Exemple : « *La crisis ha llegado al parque del Retiro en forma de maná para los echadores de cartas: controlo su clientela y me parece que ha aumentado en los últimos domingos* », la première phrase du texte, devient « Au parc Retiro, les tireurs de cartes, en crise, en étaient venus aux mains pour le contrôle de la clientèle » !

Sur le plan lexical, ce texte était relativement simple. Les traductions n'ont pas épargné au jury quelques surprises cependant comme l'incompréhension de termes religieux dont la langue espagnole est très riche. Par exemple, sur le début de la phrase citée précédemment quelques candidats ont bien compris le terme et ont proposé une traduction très juste de *maná* par le terme d'« aubaine ». D'autres ont proposé des traductions invraisemblables : « formant une queue », « sous la forme d'un engouement »... Le terme de *dicha* a donné lieu à des tra-

ductions comme « joie », « divination », « prophétie »... *Hervir* a été rendu par « se déplacer », « se presser », « se courber », « se tortiller », « tourner en rond », *roedor* par charognards. *Chándal*, un mot courant, n'est de toute évidence pas connu : « En pull », « tenue de travail », « chandail », « habillé d'un gilet ».

Certaines tournures étaient difficiles à rendre, ce qui permettait d'évaluer la dextérité, l'adaptabilité et la souplesse en version des candidats. Cette spécificité du texte a cependant donné lieu à de nombreuses surprises : « *sin darse cuenta de que se puede ser de afuera habiendo nacido dentro* » a été très justement traduit par la meilleure copie grâce à l'opposition *afuera/dentro* rendue par « ici/ailleurs ». Les autres candidats n'ont pas su faire preuve de la même ingéniosité. Une expression comme « *principes rescatadores* » qu'il était possible de traduire par « princes charmants » ou « chevaliers servants » est devenue : « princes qui sauvent les princesses », « princes sauveurs », « sauveurs principaux », « principes salvateurs ». Doit-on croire que ces expressions courantes du français n'étaient pas connues ? Une phrase aussi simple que « *Parecen ratas* » a inspiré des traductions invraisemblables : « On dirait qu'ils sont fous », « il paraissent pourris », ou « ils ont l'air d'être affamés ». Des verbes comme *resultar* sont inconnus de plusieurs candidats. *Enterarse de algo* est devenu dans une copie « s'enterrer ». « *El sol se había puesto a nuestra espalda* » a été traduit par « Était à présent », « était passé », « s'était mis », « s'était porté », « s'était déplacé ».

Du point de vue de la morpho-syntaxe les conjugaisons espagnoles (et parfois françaises) ne sont pas maîtrisées dans certaines copies, ce qui a entraîné de graves erreurs : « *Compuse un gesto neutral* » est devenu « Il fit un geste neutre », à quoi s'ajoutent des méprises dues aux faux-amis. Il s'agit parfois de barbarismes verbaux en français, comme « J'aurais eù » !

Les candidats semblaient ignorer que le tutoiement espagnol est bien plus fréquent et plus libre que le tutoiement français. Aussi n'est-il pas concevable, en français, que le narrateur tutoie l'homme atteint du sida, qu'il rencontre pour la première fois. De même pour les dialogues entre les badauds et les voyants. Le tutoiement espagnol était donc à traduire par un vouvoiement français.

Rappelons que la concordance des temps est à respecter en version, ce que plusieurs candidats semblent ignorer « *se apreciaba una multitud de gente quieta, como a la espera de que el crepúsculo pasara para ponerse en movimiento* » a été traduit ainsi : « comme si elles attendaient que le soleil soit couché », ou « que la nuit

tombe », « que le crépuscule passe ». Enfin différentes traductions équivalentes au « on » français devaient être identifiées (ce qui n'a pas été le cas) dans les expressions suivantes : « *otro lado del estanque, entre las estatuas, se apreciaba una multitud de gente quieta* » ; « *Yo me he dado cuenta desde lo de la enfermedad porque cuando vas a morir te enteras más de las cosas* » ; « *Uno creía que el extranjero estaba desmitificado desde que nos habíamos convertido en emigrantes de nosotros mismos* ».

Nous invitons vivement les candidats aux prochaines sessions à lire régulièrement de la littérature narrative en langue espagnole mais aussi des romans de la littérature classique en langue française.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

Dietro la scrivania, piena di carte, c'erano don Fidele e il suo fattore, in piedi, e don Cesare e il notaio, seduti; su tutti, il viso imbronciato di don Nico Filippo Morello, che dalla parete dove era stato appeso il suo ritratto assisteva impotente allo sbriciolarsi del suo feudo di Santa Vènnera.

« Avete concluso l'affare della vostra vita, Francesco Avati » disse don Fidele con un sorriso sardonico alla firma dell'atto di compravendita. E il Mericano, senza scomporsi: « Don Fidele, si comincia con un pezzo di terra pietrosa. Vostro padre buonanima aveva cominciato con un ciuccio e un ettaro di bosco, non è vero? »

Don Fidele si sforzò ancora di sorridere come prima, ma gli uscì un sorriso goffo e una voce ancor più stridula e nasale. « Sì, ma allora c'era qualcosa da comprare, oggi invece... »

« Mah, sapete, da quando io ero bambino, » intervenne sornione nani Lissandro « sul feudo di Santa Vènnera si sono avvicendate quattro famiglie di padroni », l'ultima quella vostra, dei Morello. Le famiglie se ne vanno, ma la terra resta, Hora resta. E magari... » si interruppe bruscamente il nani. E magari ciò che non abbiamo ottenuto occupando le terre, ci riesce ora, con i soldi dei germanesi: forse avrebbe detto questo, se avesse continuato.

Continuò invece don Fidele, con un tono conciliante, ma con lo stesso sorriso sardonico di prima: diede ragione a nani Lissandro e ammise

che i tempi erano cambiati, tutti oggi erano uguali a lui, anzi più ricchi, come certi germanesi che di un fiammifero ne facevano due pur di risparmiare. E mentre il fratello contava i soldi, apparentemente disinteressato a quelle discussioni inutili, egli si vantò di essere amico di tutti, compare di molti, a Hora, dove campava tranquillo e se ne fotteva di non avere il San Carlo a due passi da casa.

Fu proprio don Fidele ad accompagnare al portone il vecchio e il Mericano con il figlio che gli stava dietro come un'ombra, e nell'accommiatarsi disse: « Francesco Avati, se decidete di restare ad Hora, il mio palazzo è sempre aperto per voi. Dirò al mio fattore di affittarvi quanti ettari di terra volete! »

Stranamente il Mericano reagì come se quelle parole l'avessero offeso. Infatti, puntando l'atto notarile rotolato verso don Fidele, disse: « Fate-mi il favore, andate... » ma non completò la frase. « Ah! Don Fidele don Fidele! » Aggiunse scrollando la testa. « Tante grazie per il pensiero. I miei rispetti. » E si avviarono verso casa, dove le donne li aspettavano ansiose per festeggiare, il nani e Costantino davanti, il Mericano dietro, con l'atto notarile stretto al cuore, e il pensiero fisso su don Nico: il suo arrivo in paese quarant'anni fa, la gente in piazza a fargli festa, ad accoglierlo come avevano fatto i bisnonni con Garibaldi, un liberatore; gli uomini bevevano e brindavano alla salute di don Nico, le donne in coha1 ballavano leggere una vallja2 [...].

CARMINE ABATE, *IL BALLO TONDO*, PICCOLA BIBLIOTECA OSCAR
MONDADORI, 2005, P. 56-57

Deux candidats ont passé l'écrit cette année. Le texte à traduire était extrait de *Il ballo tondo* de Carmine Abate (2005). Les difficultés majeures rencontrées venaient de la longueur des phrases. Ainsi, il fallait identifier la proposition principale italienne comme telle et lui restituer son statut dans la traduction, de manière à obtenir une structure syntaxique française viable et fidèle au contenu et au style du texte. D'autres difficultés étaient d'ordre lexical : il s'agissait d'un texte qui contenait quelques expressions régionales, compréhensibles grâce au

Jury: M^{me} Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M^{me} Annabelle FRABETTI, maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

contexte. Une certaine ironie du texte constituait une autre difficulté. La maîtrise du passé simple (en italien comme en français) était par ailleurs indispensable.

III. ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : De la Gaule du iv^e siècle à la France de la fin du xv^e siècle.

Vingt-cinq candidats avaient été admis à l'oral (27 en 2017), vingt-quatre se sont présentés. La moyenne générale des résultats est de 9,71, en baisse notable par rapport aux années précédentes (11,15 en 2017, 10,88 en 2016). Les notes s'échelonnent de 2 à 17, soit un éventail plus large que l'an dernier (de 6 à 17) mais comparable à celui de 2016 (de 4 à 19). Dix candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne (contre 12 en 2017 et 15 sur 26 en 2016) ; cinq d'entre eux ont eu plus de 14, soit un de moins qu'en 2017 et 2016. On note avec satisfaction que des candidats qui passaient le concours pour la deuxième fois ont fait des progrès notables, dûment récompensés.

Les sujets étaient aussi classiques que par le passé, les uns thématiques et plutôt taillés large sur le plan de la chronologie, d'autres d'ordre biographique (un règne, un prince, un autre en forme de question, etc.). Sauf constat d'ignorance complète, ils n'ont pas dérouté les candidats, à l'exception peut-être de celui sur les états croisés, ce qui donne l'occasion de rappeler que, si c'est bien « la France » qui est au programme, celle-ci ne doit pas se confondre avec un espace réduit aux frontières actuelles. L'exercice en lui-même est maîtrisé quant à sa construction : les plans adoptés pour les exposés ont été la plupart du temps satisfaisants, en dépit parfois de la difficulté à en remplir chacune des parties. Reste que trop de candidats n'utilisent pas l'intégralité du temps dont ils disposent, ce qui peut leur être préjudiciable. Le défaut inverse, qui consiste à occuper coûte que coûte le quart d'heure imparti en dépit d'une méconnaissance avérée, doit être évité. L'expression française est généralement bonne, sauf habituelles impropriétés ou fami-

Jury: M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

liarités, certaines peut-être imputables à l'émotion du moment (« perpétrer » pour « perpétuer »), d'autres à un relâchement coupable (« vaste sujet somme toute »).

Parmi les faiblesses partagées, il faut une fois encore déplorer l'imprécision des repères géographiques. Les connaissances sur la monnaie sont étonnamment faibles, là où on attend un minimum de technicité, à commencer par la simple dénomination des espèces. Les notions d'histoire culturelle et intellectuelle restent aussi trop limitées.

Sujets tirés et notes : Le titre impérial et ses destinées (ixe-xe siècles) (04) – Le sacre des rois (16) – La guerre (vi^e-xii^e siècle) (15) – Qu'est-ce qu'un château fort ? (09) – La Bible au Moyen Âge (09) – Prendre la route au Moyen Âge (13) – Charles le Téméraire (04) – La chevalerie (10) – Les papes et le royaume de France (ixe-xiii^e siècle) (07) – Les Capétiens et le sud du royaume (07) – La royauté mérovingienne (17) – Production et commerce textiles (xie-xve siècle) (12) – Les formes de l'assistance (11) – Les états croisés (04) – La vassalité (16) – La lutte contre les hérésies : formes et enjeux (09) – La vigne et le vin au Moyen Âge (12) – L'impôt (10) – La crise de 1300 (16). – Liberté et servitude (07). – Les foires de Champagne (06) – La monnaie, xiii^e-xv^e siècle (04) – Le règne de Louis VI le Gros (13) – La papauté d'Avignon (02).

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : La France du xiii^e siècle au xv^e siècle

Vingt-trois candidats ont été admis à l'oral (22 en 2017, 20 en 2016) mais vingt-deux se sont présentés. La moyenne est de 11,14, légèrement supérieure à celle de 2017 (11,1), qui marquait déjà une progression par rapport à 2016. L'éventail des notes s'étend de 3 à 19, ce qui est nettement plus large qu'en 2017 (de 5 à 17) et 2016 (de 5 à 16). Treize notes sont supérieures à 10, dont huit égales ou supérieures à 14. Seuls deux exposés ont été jugés insuffisants au point d'obtenir un 6 et au-dessous. Comme pour le concours A, il faut relever la capacité de progression forte chez certains candidats admis à l'oral pour la deuxième fois consécutive.

Les sujets proposés étaient formulés de manière telle qu'aucun candidat ne pût rassembler quelques connaissances sur la période au programme. Les exposés ont été la plupart du temps correctement structurés. Il faut déplorer comme l'an dernier que trop de candidats n'utilisent pas tout le temps de parole qui est à

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

leur disposition, alors que les questions posées par le jury montrent souvent que l'information ne manque pas. L'exercice oral, rappelons-le, est aussi jugé sur la bonne capacité à maîtriser le chronomètre.

Comme les années précédentes, la précision géographique reste un point faible, dès que l'on « creuse » un peu. Évoquer le Forez, c'est s'exposer à devoir le situer : or il n'est ni en Normandie, ni en Champagne-Ardenne. Cependant, le jury n'a pas trop cherché à mettre en relief cette lacune. Il a en revanche été déçu devant la récitation, parfois, de fiches dont le contenu forme le seul savoir du candidat : suffisant, certes, pour obtenir la moyenne, mais qui ne permet en aucun cas de « décoller » dès lors qu'un sondage à peine périphérique révèle une ignorance complète de tout ce qui n'est pas fiché. De manière générale, il est bon, aussi, mais rare, de savoir rattacher une idée, un fait, un personnage à une source ou à un type de source : si l'évocation des sources permettant de traiter tel ou tel sujet fait volontiers partie des éléments introductifs obligés des exposés, la mobilisation de ces mêmes sources fait défaut au moment des questions.

Sujets tirés et notes : La vie de cour (xiv^e-xv^e siècles) (11) – Artisanat et commerce dans la France du xiii^e siècle (09) – La démographie du royaume de France (xiii^e-xv^e siècle) (09) – Servir le roi (16) – Communication politique et opinion publique à la fin du Moyen Âge (08) – Les pouvoirs urbains (08) – Les savoirs universitaires (xiii^e-xv^e siècle) (03) – Paris à la fin du Moyen Âge (06) – Crises frumentaires et disettes (15) – Louis XI (16) – L'épiscopat aux xiv^e et xv^e siècles (10) – Le roi et les princes (14) – L'évolution du monde rural en France entre xiii^e et xv^e siècle (09) – Clercs et laïcs (xiii^e-xv^e siècle) (10) – La peste (14) – Jeanne d'Arc (12) – Les formes de la religiosité à la fin du Moyen Âge (11) – Les ordres mendiants dans la cité (19) – La France et le Grand Schisme (11) – La contestation sociale en France à la fin du Moyen Âge (15) – La France anglaise (15) – Philippe le Bel (11).

3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

Programme de la section A : La France, du xvi^e siècle à 1815.

Programme de la section B : La France et la guerre (1515-1815)

Les notes les plus mauvaises ont été attribuées à des leçons sur des sujets d'un grand classicisme : 3/20 au « roi et ses ministres », 4/20 à « Qu'est-ce que le jansénisme ? » et à « la Cour de France sous Louis XIV ».

Rappelons que les questions posées après l'exposé n'ont pas pour but de desservir le candidat ou la candidate, mais de lui permettre soit de rattraper une leçon insuffisante, soit d'augmenter sa note si il ou elle fait preuve de présence d'esprit et de culture historique.

Quelques recommandations aux candidats :

- Prendre le temps de bien réfléchir aux termes du sujet pour ne pas se tromper d'objectif et bien cerner l'étendue exacte de ce qui est à traiter ;
- Se demander ce qu'il va absolument falloir dire sous peine de laisser de côté une partie essentielle du sujet ;
- Ne pas négliger la partie 1789-1815 du programme ;
- Avoir un bagage minimal en histoire institutionnelle : un ou une élève de l'École nationale des chartes doit connaître la différence entre un officier et un commissaire ;
- Inutile d'essayer de saturer l'attention du jury sous un flot de paroles pour masquer qu'on n'a rien à dire sur le sujet ;
- Compte tenu du rôle de Paris dans l'histoire de France, il est nécessaire de connaître un tant soit peu la topographie de la capitale et les principaux monuments et événements.

Beaucoup de candidats manquent de culture générale, historique mais aussi littéraire et artistique. Le jury a toutefois remarqué avec satisfaction que les Trois Mousquetaires n'étaient plus des inconnus pour certains des candidats.

Sujets tirés et notes en section A : Paris sous Louis XIV (12) – Marginaux et marginalité dans la France moderne (11) – Qu'est-ce que les Lumières (13) – Napoléon Bonaparte et la société française (1799-1815) (9) - Les travaux des champs dans la France d'Ancien Régime (17) - Parlements et parlementaires en France au xviii^e siècle (11) – François Ier (10) – Richelieu (13) – Louis XVI (11) –

Jury: M^{me} Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Olivier CHALINE, professeur à Sorbonne Université ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Les noblesses françaises (xvii^e – xviii^e siècles) (11) – Les résistances à la Révolution (9) – La réforme catholique en France (20) – Les évêques dans la France d’Ancien Régime (11) – Population et crises démographiques en France (xvi^e – xviii^e siècles) (7) – L’embellissement des villes en France de Louis XIV à la fin de l’Ancien Régime (15) – Qu’est-ce que le jansénisme (04) – Mazarin (13) – Le roi et ses ministres dans la France d’Ancien Régime (3) – Les circulations en France du xvi^e siècle à la Révolution (9) – Les protestants en France de 1534 à 1787 (7) – Henri IV (19) – L’éducation des filles en France à l’époque moderne (6) – La cour de France sous Louis XIV (4) – Gouverner la France (1789-1799).

Sujets tirés et notes en section B : La hiérarchie militaire en France à l’époque moderne (8) – Les représentations de la guerre (France, xvi^e – xviii^e siècles) (17) – Vauban (10) – Corsaires et guerre de course de Louis XIV à Napoléon (10) – Les villes et la guerre en France à l’époque moderne (9) – La noblesse française et la guerre dans la France d’Ancien Régime (4) – Napoléon chef de guerre (19) – Les navires de guerre (France, xvi^e – xviii^e siècles) (9) – Commander une armée (France, 1515-1815) (9) – La discipline militaire en France à l’époque moderne (20) – Guerre étrangère et guerre civile en France des guerres de religion aux guerres napoléoniennes (20) – Fortifier les frontières de la France (9) – Vivre à l’armée en France à l’époque moderne (11) – Le « roi de guerre » (France) au xvii^e siècle (15) – Les guerres maritimes de la France de Louis XIV à Napoléon (7) – L’État et la chose militaire dans la France d’Ancien Régime (6) – La Révolution en guerre (1789-1799) (7) – La défaite militaire (France, 1525-1815) (9) – La victoire militaire (France, 1515-1815) (13) – Guerres et finances en France à l’époque moderne (14) – Les ports de guerre, de Louis XIV à Napoléon (13) – Envahir la France de François Ier à 1815 (19) – La France en guerre contre l’Angleterre (11).

4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme de la section A : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Le jury ne peut que redire une fois de plus son souhait ardent que l'histoire contemporaine apparaisse à l'écrit du concours A. Les remarques faites sur ce point dans le rapport sur le concours de 2017 conservent toute leur actualité et il est inutile d'y revenir, les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Fidèle au parti-pris adopté l'an dernier face à une situation qu'il déplore, le jury a proposé une nouvelle fois des questions extrêmement générales, de simples questions de cours sur lesquelles un candidat correctement préparé doit se sentir à l'aise et même briller pour les meilleurs. On n'espère évidemment pas une exhaustivité rendue impossible par l'ampleur des sujets posés, mais on attend du candidat qu'il sache mettre en lumière les points essentiels susceptibles de rendre intelligible son propos, au fil d'un exposé marquant une progression argumentée de la question soulevée dans l'introduction vers la réponse fournie en conclusion. En somme il faut à la fois posséder une culture générale convenable et maîtriser la technique de l'exposé. Ce constat itératif et banal doit absolument s'imposer à l'esprit de tous les futurs candidats.

L'oral de 2018 laisse au jury une impression quelque peu mêlée. On n'accordera pas trop d'importance à la baisse sensible de la moyenne globale (-1,45), qui s'explique surtout par quelques prestations catastrophiques, moins fréquentes l'an dernier, et une certaine raréfaction des réussites remarquables ; si les extrêmes ont faibli, globalement le niveau moyen a semblé très légèrement meilleur qu'en 2017 et l'on a pu noter que plusieurs candidats avaient accompli un effort louable pour mieux dominer la technique de l'exposé. Certes l'effort n'a pas toujours été couronné de succès, mais il doit se poursuivre, d'autant plus qu'il a fallu subir aussi trop de prestations mal menées voire incohérentes, où la problématique est absente ou paraphrase médiocrement le libellé du sujet, où le contexte disparaît dans les oubliettes au profit d'une énumération de faits qui n'est ni logique ni chronologique, où la conclusion se borne à un résumé au galop qui ne conclut rien du tout.

Jury: M. Christophe GAUTHIER, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Sur le fond, les doléances faites l'an passé doivent peut-être s'atténuer, mais dans une proportion encore très réduite. Le jury a dû constater trop d'ignorances qui ne sont guère excusables à ce niveau : ignorer que la France est intervenue au Mexique sous l'Empire, parler de l'école sans citer une seule fois Jules Ferry, confondre patriotisme et nationalisme, ne pas connaître la loi de 1884 sur les syndicats ou les événements du 6 février 1934 (etc.), tout cela n'est guère admissible à ce niveau et l'on pourrait poursuivre encore longtemps cette liste de lacunes qui décrédibilisent un exposé. On n'évoque même pas les déserts de la culture générale élémentaire : citer une œuvre de Lamartine, situer en deux mots Victor Hugo, autant d'exigences apparemment excessives.

Dans la forme, les prestations ont à nouveau montré le meilleur et le pire. L'École des chartes ne recrute pas forcément de grands orateurs, mais une capacité minimale à s'exprimer clairement et à maîtriser son attitude corporelle face au jury relève d'une exigence raisonnable quand il s'agit de futurs cadres appelés à défendre leurs dossiers devant un auditoire parfois moins attentif qu'un jury d'oral. Sans peser d'un poids excessif qui privilégierait les bateleurs, la forme entre en ligne de compte dans la note finale et les candidats doivent mieux intégrer cette évidence. Rappelons une fois de plus que le jury est conscient de la tension inhérente à cette épreuve et admet volontiers quelques marques de fébrilité, mais non une attitude terrorisée, une voix inaudible et le manque trop visible de toute capacité à réagir.

Comme par le passé, la petite question s'avère souvent cruelle pour bien des candidats. Elle permet cependant au jury d'apprécier l'esprit de synthèse, la culture générale, et à l'orateur d'améliorer une prestation un peu décevante. Le jury regrette d'ailleurs que l'histoire la plus récente soit aussi la plus méconnue.

Les notes, dont la moyenne s'élève à 9,4, s'échelonnent de 2 à 17.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : La France et la Première Guerre mondiale (Le poujadisme) (6) — L'Église catholique en France, de 1870 à 1968 (La séparation des églises et de l'État) (16) — Le nationalisme, de ses origines à 1914 (Le 10 mai 1981) (6) — Le syndicalisme, de 1870 à 1939 (La Guerre du Golfe) (11) — L'affaire Dreyfus (Le congrès de Tours) (11) — La décolonisation, 1945-1962 (Fachoda) (8) — La Monarchie de juillet (Jaurès) (17) — Le radicalisme, 1871-1940 (Aristide Briand) (4) — La Commune (Le 6 février 1934)

(6) — La politique étrangère du Second Empire (Le programme commun de la gauche) (5) — L'Empire autoritaire (Jean-Paul Sartre) (12) — L'école de la Troisième République (La France et l'Italie, 1859-1870) (3) — La France et son Empire, 1870-1945 (Charles Maurras) (17) — Le régime de Vichy (Napoléon III et le Mexique) (12) — L'année 1848 en France (Le traité de Versailles) (10) — L'économie française depuis 1974 (L'Entente cordiale) (9) — La politique étrangère de la France, 1871-1914 (Guizot) (11) — La crise des années 30 (La Drôle de Guerre) (2) — La politique extérieure de la France, 1918-1939 (Victor Hugo) (7) — L'armée en France, 1815-1914 (Clemenceau) (13) — Le boulangisme (Le 2 décembre 1851) (12) — La France et l'Europe depuis 1945 (Georges Pompidou) (6) — La question sociale, 1815-1914 (Pierre Laval) (14) — L'évolution économique de la France dans l'Entre-Deux-Guerres (La France libre, 1940-1944) (2) — La Restauration, 1815-1830 (Jules Ferry) (15).

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme de la section B : 1. Les États-Unis et le monde de la doctrine de Monroe à la création de l'ONU (1823-1945) ; 2°. La France de 1939 à 1995.

La coexistence de deux programmes à l'oral, celui de l'écrit (cette année sur les Etats-Unis) et un second très différent (sur la France), pose un problème d'égalité que le jury a particulièrement ressenti cette année. Qu'on le veuille ou non, les candidats préparent plus activement le programme de l'écrit que son complément à l'oral et cela semble logique ou en tout cas inévitable. Dès lors, le candidat qui tire au sort un sujet principal portant sur les Etats-Unis bénéficie d'entrée de jeu d'un réel avantage par rapport à un concurrent moins chanceux qui « tombe » sur la France. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes : la moyenne des huit candidats ayant eu à traiter des États-Unis en question principale s'élève à 14,12, celle des quinze autres à 12,06. Le maintien à l'oral du programme de l'écrit en concurrence avec un programme tout autre, avec tirage au sort entre les deux, augmente donc de façon très contestable le poids du hasard, déjà si important dans un concours. Le jury a le devoir de souligner cette anomalie.

Le bilan du concours 2018 n'en est pas moins satisfaisant et le constat positif fait l'an dernier peut dans l'ensemble se répéter : peu de prestations catas-

Jury: M. Christophe GAUTHIER, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

trophiques, un bon niveau global des connaissances et une maîtrise correcte de la technique de l'exposé, mais — c'est le seul regret, qui n'est pas mince — trop peu d'interventions réellement brillantes cette année. Sur le fond, les zones de faiblesse se perpétuent : géographie, économie, institutions, ainsi qu'une certaine réticence devant les dimensions culturelles des sujets posés et (signe des temps) une méconnaissance quasi générale du monde rural. Notons enfin que, comme pour le concours A, l'histoire récente paraît beaucoup moins bien connue que les périodes plus anciennes, défaut tout chartiste si l'on en croit *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, mais qu'il faut néanmoins combattre.

La forme est correcte dans l'ensemble, on l'a dit, mais parfois un peu sèche. Un bon exposé ne se limite pas à la restitution sérieuse des connaissances de base et il n'est pas interdit d'élever le débat, de faire des comparaisons significatives et, sans recourir à un lyrisme oiseux ou étaler gratuitement ses savoirs, de donner du sel à son propos en convoquant la littérature, les arts ou les autres sciences humaines à l'appui de ses dires. C'est affaire de tact et de finesse et le jury y est toujours sensible, tant que l'orateur sait bien distinguer l'essentiel de l'accessoire.

La petite question finale continue à déstabiliser trop de candidats, même après un bon exposé, et cette conclusion reste souvent vécue comme un instant traumatisant, une embuscade sournoise qu'on peine à parer. Privés du secours de leurs notes et soudain livrés à eux-mêmes, les meilleurs savent réagir et mobiliser rapidement les deux ou trois données essentielles du sujet, mais la majorité peine visiblement à s'exprimer ex abrupto, quand bien même elle possède les connaissances nécessaires que le jury parvient non sans peine à lui arracher. L'entraînement à la réactivité fait partie de la préparation du concours.

Les notes, dont la moyenne s'élève à 12,34, s'échelonnent de 5 à 18.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : L'Église catholique en France, de 1939 à 1968 (L'idéologie de la Frontière aux États-Unis) (14) — Les États-Unis et l'Amérique latine (Le poujadisme) (15) — La politique extérieure de la France, 1958-1969 (Le pacte Briand-Kellog) (10) — Les États-Unis et la France, 1917-1940 (Le 10 mai 1981) (16) — Mai 68 (Les ruées vers l'or aux États-Unis) (9) — Le Parti communiste français, 1939-1981 (Les États-Unis et l'arme nucléaire) (18) — La France et l'Allemagne depuis 1945 (Les États-Unis et la SDN)

(11) — Les institutions de la Cinquième République, 1958-1962 (L'Organisation des nations unies) (15) — L'année 1947 (Yalta) (11) — La xénophobie aux États-Unis (Les chocs pétroliers des années 1970) (14) — Les 30 Glorieuses (La question du pétrole dans l'Entre-Deux-Guerres) (14) — La littérature américaine et l'Europe (Antoine Pinay) (12) — Résistance et France libre, 1940-1944 (Mahan) (14) — Les États-Unis et la Première Guerre mondiale (Valéry Giscard d'Estaing) (17) — La SFIO et le Parti socialiste, 1939-1995 (Panama) (6) — Les institutions de la Quatrième République (La Guerre de Sécession et l'Europe) (5) — Les États-Unis et le Pacifique (Pierre Mendès France) (15) — La France et l'Europe depuis 1945 (L'Alaska) (5) — La décolonisation, 1945-1962 (Pearl Harbor) (15) — Le gaullisme (Le corollaire Roosevelt) (17) — Les mouvements sociaux en France (Les États-Unis et Vichy) (7) — La conquête de l'ouest (Albert Camus) (11) — Les États-Unis et l'Allemagne (Pierre Laval) (13).

6. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : Art et mémoire.

Une seule candidate a choisi de passer l'épreuve orale. Le dossier qu'elle a tiré se composait de trois reproductions d'œuvres en lien avec le programme :

- statue équestre dite « de Charlemagne », bronze, Paris, musée du Louvre ;
- Jacques-Louis David, *Les Sabines*, huile sur toile, Paris, musée du Louvre ;
- Auguste Rodin, *Les Bourgeois de Calais*, bronze, Paris, musée Rodin.

S'il s'agissait ici d'œuvres bien connues, il importe de rappeler que le jury attend des candidats à l'oral une connaissance historique, ainsi que technique. La mise en contexte des œuvres ainsi que l'analyse de leur matérialité sont des points appréciés par le jury.

Jury : M. Adrien GOETZ, membre de l'Institut, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes ; M^{me} Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, directrice des Abattoirs, Musée d'art moderne et contemporain –FRAC Occitanie Toulouse.

7. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

Programme : Les espaces publics dans le monde

Six candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une baisse par rapport à la session 2017 (neuf candidats).

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Pour cette session orale 2018, le jury avait proposé aux candidats sept sujets :

- Aménager les espaces publics urbains
- La privatisation des espaces publics
- L'enjeu des espaces publics dans les grandes métropoles mondiales
- Les mobilités dans les espaces publics urbains
- La pauvreté dans les espaces publics
- Pratiques et perceptions des espaces publics
- Les espaces publics face aux mutations urbaines

Un sujet a été traité de façon très pertinente, le candidat proposant une très bonne analyse et compréhension du sujet, bien ancrées dans la discipline géographique, des connaissances bien articulées et appuyées sur des exemples très précis, tout en respectant scrupuleusement les 15 mn de temps de parole (comme la majorité des candidats). Le temps de discussion avec le jury a, par ailleurs, été intelligemment mené. Le candidat s'est vu attribuer la note de 16/20.

Trois sujets ont été traités de façon satisfaisante (notés en entre 12 et 14/20), les candidats étant toutefois pénalisés soit par des exemples un peu foisonnants, soit par une argumentation assez confuse.

Jury: M. Christophe QUÉVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M^{me} Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois.

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances, avec un plan mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ils ont obtenu les notes de 08 et 09/20.

8. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Le jury de latin a interrogé cette année à l'oral 35 candidats, 25 issus de la section A et 10 de la section B. Malgré un nombre honorable de prestations de qualité, l'impression générale est assez décevante : les ignorances des candidats latinistes en matière de morphologie, de syntaxe et de lexique sont trop importantes et – pire – la langue française sort parfois très malmenée de leurs prestations orales. Il est ainsi inquiétant de constater que plusieurs candidats ne connaissent pas – pour ne prendre que deux exemples – les sens de « faconde » ou de « flegme ».

Le jury avait décidé cette année de proposer aux candidats des textes extraits des deux grandes œuvres de Tacite, les *Annales* et les *Histoires*. Tacite a la réputation de ne pas être un auteur très simple et il est vrai que sa langue est par endroits elliptique et que son style, qui abandonne souvent la période oratoire de la langue classique, est généralement nerveux. Pour autant, le jury souhaite préciser qu'il est parfaitement conscient des difficultés localisées (et mesurées) des textes qu'il a proposés et qu'il en a tenu compte en délimitant la longueur des textes (un texte d'oral un peu moins simple est moins long). Au demeurant, ce sont des passages globalement assez aisés de Tacite qui avaient été retenus, en toute connaissance de cause. Ainsi, un éventuel « effet Tacite » ne saurait à lui seul justifier des résultats assez ternes.

Les prestations ont été notées de 01 (exception faite d'un candidat qui, après avoir tiré son sujet, et donc ipso facto débuté l'épreuve, a abandonné pen-

Jury: M^{me} Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Benjamin GOLDLUST, professeur à l'université de Franche-Comté ; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

dant la préparation, ce qui lui a évidemment valu la note de 00) à 16, avec quatorze notes supérieures à 10. Il faut d'ailleurs noter que, en l'absence certes d'une tête de concours exceptionnelle en latin, le jury a eu le plaisir de constater que presque toutes les prestations méritant plus de la moyenne ont pu être notées à 12 et plus, l'épreuve ayant permis de bien creuser les écarts.

Il est néanmoins souhaitable d'attirer l'attention des futurs candidats sur plusieurs points problématiques qui ont été constatés cette année. S'agissant de la syntaxe, le jury déplore une maîtrise très insuffisante du datif latin, que certains candidats ont tendance à tout bonnement laisser de côté. Une révision systématique des emplois du datif s'avère ainsi nécessaire. Il en est de même des systèmes conditionnels et, plus ponctuellement, de *ne... quidem*, de *quisque* précédé d'un superlatif et de la construction comparatif *quam ut* + subjonctif.

Pour aider les futurs candidats dans l'apprentissage du lexique, pendant leur préparation, voici une liste de mots simples et courants, devant être connus, qui ont posé problème aux candidats de cette année :

agmen, loquor, insignis, quamquam, nemo, uincio, colo, arbitrator, latus, libertus, regius, malo, plurimum ualere, supremus, dolus, nitor, fastidium, amnis, faustus...

À cette liste, ajoutons plusieurs confusions effectivement faites (et parfois assez cocasses...) : *uterum/iterum, exorior/exhortor, sileo/soleo, ago/augeo, opus/opes*.

Un mot, enfin, sur ce qui relève de la prestation orale. Si le jury a été sensible à la tenue vestimentaire correcte des candidats, il faut cependant rappeler qu'une épreuve orale est, avant tout, une épreuve de communication, qui doit mettre en lumière leur courtoisie. Le jury apprécierait d'ailleurs, à leur entrée, que le simple « bonjour » soit remplacé par « bonjour Madame, bonjour Monsieur ». Mais surtout, les candidats doivent comprendre que l'échange s'avère très difficile lorsqu'ils murmurent à peine, au point d'être quasiment inaudibles. En outre, il est très difficile de les suivre lorsqu'ils prennent des ensembles beaucoup trop longs dans leur mot à mot ou qu'ils traduisent extrêmement vite, comme pour « noyer le poisson ». Rappelons qu'après une lecture du texte (titre compris) à haute et intelligible voix, les candidats doivent traduire clairement, par groupes de mots, de manière à permettre au jury de bien comprendre ce qui est traduit. Une lecture expressive, qui montre que la construction syntaxique de la phrase a été comprise, est la première étape vers une prestation de qualité, que seul rend possible un

entraînement régulier à la lecture du latin, couplé à la révision systématique de la syntaxe et de la morphologie, ainsi qu'à l'apprentissage du vocabulaire.

9. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Deux candidats admissibles au concours B ont choisi le grec à l'oral. Interrogés sur deux passages de Platon, Phèdre 259 b-d et Apologie 28 b-d, ils ont obtenu les notes de 13 et 17.

Jury: M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

10. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

Langue orale

Il convient tout d'abord de souligner que la qualité de la langue orale produite par les candidats admissibles reflète de grandes disparités. L'épreuve orale se décompose en deux parties de dix minutes chacune : la première partie correspond à la présentation par le candidat d'un extrait de roman ou d'un article de presse suivie d'un entretien. Cela implique que chaque candidat doit savoir qu'une présentation orale est claire et structurée tant au niveau du fond que de la forme. La langue utilisée devra donc être suffisamment riche pour permettre clarté et précision, que ce soit sur le plan du lexique mobilisé ou des structures grammaticales qui reflètent la cohérence des idées.

C'est une épreuve au sens fort pour les candidats, car elles sont le point de convergence d'exigences intellectuelles, communicationnelles, mais également physiques et psychologiques. Se préparer à un concours, c'est aussi se préparer à produire une prestation malgré la fatigue et le stress. La maîtrise des émotions est donc essentielle. Il faut savoir donner le change et ne pas se laisser déstabiliser, même si la question est complexe.

Notre objectif n'est pas de décourager les candidats, mais de leur faire prendre conscience qu'il faut s'astreindre à un entraînement régulier et intensif.

Qualité et efficacité de la communication

Oralité de la présentation : le fait d'insister sur la qualité structurelle et la cohérence du discours ne doit pas être compris comme un calque de l'écrit sur l'oral. De trop nombreux candidats ont lu leur exposé au lieu de le « rendre vivant

Jury: M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes ; M^{me} Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

». On ne s'attend surtout pas à ce que les candidats lisent durant l'exposé. À partir d'un plan détaillé et de notes, le candidat doit être capable d'exposer le fruit de sa réflexion tout en étant à l'aise et le plus naturel possible. Le regard est essentiel. Il faut également éviter tout signe de relâchement linguistique. Le candidat doit s'exercer à parler de façon claire, rigoureuse, riche et authentique.

Phonologie

Rythme : La structure rythmique de la langue anglaise s'appuie sur des principes distincts de ceux du français. La chaîne de l'anglais parlé pourrait être définie comme une succession de syllabes accentuées et de syllabes faibles. En français, on parlera de rythme syllabique puisque, en théorie, chaque syllabe reçoit une accentuation. Le rythme de la langue anglaise ne s'acquiert que par l'exposition régulière à différents accents et par la conversation avec des locuteurs natifs.

Intonation : Trop peu de candidats respectent le schéma mélodique de l'anglais. L'intonation est porteuse de sens et ne peut être mise de côté.

L'accent lexical (accent tonique) : le jury a pu remarquer que la majorité des candidats ne maîtrisent que très approximativement l'accent lexical. Il est donc important de s'entraîner afin de tendre vers une expression plus authentique.

Textes littéraires et articles de presse :

La majorité des candidats ont tendance à choisir des textes littéraires. Ils ont pour la plupart une bonne connaissance de la littérature anglo-saxonne et de sa spécificité. Cette année encore, nous saluons la qualité et la finesse de certaines prestations. Il apparaît néanmoins que les candidats appréhendent les articles de presse. La connaissance de l'actualité est souvent approximative voire inexistante (le Brexit, la crise des migrants, la politique de Trump, etc.). Les candidats qui préparent le concours doivent s'astreindre à lire la presse et à écouter les nouvelles. Les podcasts sont un moyen efficace de s'informer.

En conclusion, un entraînement soutenu et un travail régulier sont les conditions essentielles pour réussir l'oral. Les candidats ont également intérêt à consulter les rapports antérieurs dans lesquels ils trouveront sans aucun doute des conseils supplémentaires et matière à réflexion.

11. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

Les articles de presse commentés par les candidats étaient tirés de *Spiegelonline*, *Süddeutsche Zeitung*, *Neue Zürcher Zeitung*, *Die Welt* et *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

Les textes littéraires provenaient tous du livre de Jenny Erpenbeck, *Geschichte vom alten Kind*, paru en 1999.

Les candidats de la série A ont tous choisi l'article de presse, contrairement à ceux de la série B qui ont majoritairement opté pour le texte littéraire.

Les conseils méthodologiques énoncés dans les deux rapports précédents ont généralement été bien appliqués. Le jury a toutefois noté un recours à la paraphrase ou à de trop nombreuses citations. Une synthèse ne peut évidemment pas se réduire à une succession de citations. Le candidat se doit de donner l'idée générale en reformulant la problématique à l'aide de son propre lexique et lorsqu'il y a citations, celles-ci doivent être brèves et justes.

Le commentaire doit reposer sur une analyse réelle des questions abordées par le journaliste et non sur un placage de connaissances mal maîtrisées, destinées à impressionner le jury et n'ayant pas grand chose à voir avec l'article proposé. Le domaine cinématographique laisse entre autres à désirer. Les sempiternelles allusions à des œuvres que les candidats semblent ne pas connaître réellement (titres déformés, connaissances approximatives) n'enthousiasment pas le jury qui attendait pour sa part des références précises tant aux films classiques qu'à ceux de l'année.

Il convient enfin de souligner que des interjections en français (enfin, bon, etc. ...) durant l'épreuve ne sont guère les bienvenues.

Les textes littéraires ont donné lieu à des prestations convenables, les étudiants ont dans l'ensemble réussi à commenter les extraits proposés de façon sensée et intéressante. L'argumentation, les hypothèses étaient cohérentes et correspondaient bien aux passages retenus.

La qualité de l'expression pourrait être améliorée grâce à une attention plus vive portée

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; M^{me} Sibylle SAUERWEIN, professeur à l'université Paris Nanterre.

- aux formules incontournables telles que *zum Kommentar übergehen* ou *zum Kommentar kommen* ainsi que *ein Auszug aus* à ne pas confondre par ailleurs avec *ein Artikel aus*
- à l'emploi des prépositions dans les expressions *über etwas sprechen*, *auf etwas zurückführen*, *jemanden um Hilfe bitten*
- à la maîtrise des déclinaisons dans par exemple *das Leben der Anderen*, *mit allen Filmen*
- à l'assimilation de tournures idiomatiques telles que *eine Entscheidung treffen*, *einen Film drehen*
- aux pronoms relatifs: *das Erdbeben/das Kind, das ..., ein Mädchen, das ..., ein Werk, das inspiriert ist...*
- aux conjugaisons des verbes forts (*entscheiden, beitragen, laufen*) ou faibles irréguliers (*bringen*) ainsi qu'à celle du verbe *wissen*
- aux particules verbales dont l'emploi erroné accompagne souvent les erreurs sur les conjugaisons
- au choix de l'auxiliaire (*gefolgt, gestorben ist*)
- au passif : le passif action est trop souvent confondu avec le passif état, le complément d'agent est parfois introduit par une préposition qui n'existe pas dans cet emploi en allemand (anglicisme)
- aux genres: *die Debatte, der Film, die Gefahr, das Publikum, die Blechtrommel*
- aux pluriels : *Sitten, Vorurteile*
- aux confusions *drehen/drohen, Richter/Gerechter, wachsen/erwachsen, Verbrechen/Verbrechung (sic)*
- aux noms géographiques : *Brasilien, Kalifornien*.

Il convient de rappeler que mieux écouter les questions du jury permettrait aux étudiants d'améliorer le contenu de la réponse, voire la qualité de l'expression. Une lecture hebdomadaire de la presse est également conseillée. Enfin, on ne peut que recommander aux étudiants de ne pas se contenter d'une connaissance approximative de quelques films faisant partie désormais des grands classiques mais d'aller au cinéma, ce qui permettrait d'enrichir le commentaire, même lorsque l'article ne traite pas directement du cinéma. L'adaptation du roman *Transit* de Anna Seghers par Christian Petzold aurait donné à un candidat la possibilité de mieux cerner le texte. *Das schweigende Klassenzimmer* faisait cruelle-

ment défaut lorsque les étudiants tentaient, bien maladroitement parfois, d'étaler leurs connaissances sur le cinéma allemand.

Tous les candidats entendus avaient l'allemand comme première langue vivante : cinq A et six B. Les moyennes sont de 11,4 en A et 13,66 en B. Les notes vont de 6 à 19,5.

12. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Le rapport de l'année dernière rappelait les modalités de l'épreuve et nous apportons juste quelques précisions.

Le candidat choisit de travailler sur un type de document, littéraire ou journalistique. Il tire ensuite un texte au hasard et dispose de 45 minutes pour préparer une explication. L'interrogation orale, qui comprend le commentaire de texte et l'entretien, dure 20 minutes. Ne pas dépasser 12 minutes d'exposé permet de laisser une place suffisante pour un échange, toujours destiné à revaloriser la prestation. Toutefois, le jury sait faire preuve de souplesse s'il remarque que le candidat a besoin de quelques minutes supplémentaires pour achever sa présentation, même si, nous le répétons, la longueur du commentaire ne garantit nullement une meilleure note. Sur le plan méthodologique, le candidat met librement en lumière les rouages et la spécificité du texte littéraire et discute du traitement du sujet exposé dans le texte journalistique, élucidant ses présupposés ou partis pris. Rappelons ici une règle fondamentale de l'épreuve : le texte ne doit jamais être perdu de vue. Un commentaire au cours duquel le texte devient un prétexte est mal venu : il ne s'agit pas, en effet, de négliger l'analyse précise de son contenu et de son fonctionnement pour se lancer dans des réflexions plus ou moins intéressantes mais qui éludent la caractérisation du document. Cette année, le jury a entendu des commentaires littéraires où l'on en venait, comble du paradoxe, à ignorer complètement le texte à commenter. L'épreuve ne consiste pas à produire un avis intime sur l'une des problématiques abordées dans l'extrait proposé, ni en une méditation personnelle dont l'intérêt est généralement limité. Et dans le cas d'un texte littéraire, il est toujours préférable de faire l'économie d'un jugement de goût.

Concernant l'explication de l'article journalistique, pareillement, rappelons qu'un exposé en deux parties, une première résumant le propos et une

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

deuxième proposant l'opinion personnelle du candidat, est rarement convaincant. L'idéal est de mener de front synthèse et analyse critique sans passer par l'opinion, ce qui convaincra toujours davantage le jury. Le choix d'un plan linéaire qui suit les mouvements du texte est souvent judicieux, quoique ce ne soit pas une règle d'or. Soulignons également que l'analyse critique du candidat ne doit porter que sur l'écriture même du texte, sur la *manière* dont l'information est traitée et présentée, et non sur l'évènement dont il est question dans l'article. Comment prétendre en effet proposer en quelques minutes un avis intéressant et éclairé sur les revendications indépendantistes de la Catalogne... ? En outre un tel exploit demeurerait hors sujet : ce ne serait toujours pas de l'explication de texte ni du commentaire de document.

Au terme de l'explication, un dialogue entre le candidat et le jury permet de nuancer, rectifier ou prolonger certaines analyses et de corriger les erreurs linguistiques. Cette année encore, l'attitude adoptée par presque tous les candidats, attentifs et réactifs aux questions qui leur étaient posées, était fort appréciable.

Le jury a entendu lors de cette session sept prestations, toutes de LV1, trois en section A et quatre en section B (soit respectivement deux de moins et deux de plus que lors de la session précédente). Les candidats des différentes sections se sont distingués par leurs choix respectifs : tous ceux de la section A ont choisi l'article de presse, alors que les textes littéraires ont eu la faveur des candidats de la section B. À cet égard, notons que les conseils prodigués dans le dernier rapport concernant le commentaire littéraire n'ont pas été vains. Une mise en garde s'impose néanmoins concernant la spécificité des deux types de documents. L'accessibilité de la presse ne doit pas laisser penser qu'il est facile de commenter un article de journal, une tribune ou un éditorial. Cette sorte de document fait appel à des connaissances historiques, culturelles, sociales ou politiques sans lesquelles une explication convaincante est improbable. Quant au commentaire de texte littéraire, il peut parfois se passer de certains prérequis (ce n'était pas entièrement le cas cette année), mais il exige des candidats une lecture des plus attentives ainsi qu'une grande familiarité avec la langue espagnole et ses différents registres, et une connaissance minimale des textes fondateurs de la culture hispanique. Nous reviendrons. Les sujets tirés cette année ont été les suivants :

- « Aves negras sobre España », tribune de Antonio Navalón, *El País*, 16 avril 2018.
- « Cambio en Cuba: ¿Capitalismo o democracia? », tribune de Manuel Felipe Sierra, *El Universal* (Venezuela), 2 avril 2018.
- Extrait de *La larga marcha*, de Rafael Chirbes (1996).
- Extrait de *Dos señoras conversan*, de Alfredo Bryce Echenique (1990).

Dans l'ensemble, les résultats sont en légère baisse au regard de ceux de la session 2017. Si la langue était très correcte, parfois même excellente, certains candidats ont néanmoins commis de lourdes erreurs. De plus, le jury a été surpris par des lectures parfois superficielles, même s'il est vrai que les textes sont longs pour un temps de préparation court et qu'il est impossible d'épuiser en douze minutes de présentation un document littéraire ou journalistique. Néanmoins, les candidats doivent s'entraîner, tout au long de l'année, à repérer aussi vite que possible les traits saillants d'un texte, aussi bien thématiques que formels, et à problématiser, dans un article de presse, les éléments révélateurs du parti pris de l'auteur, journaliste ou autre, dans des circonstances historiques, politiques, sociales ou culturelles à spécifier.

L'explication de l'article de presse a donné lieu à une bonne note (14/20) et à deux notes moyennes (10/20 et 09/20). Le candidat le mieux noté a proposé une explication sérieuse de l'article intitulé « *Aves negras sobre España* », dans une langue étoffée et élégante. Cet article réagissait de manière fortement biaisée au referendum catalan, un sujet probablement attendu. Le candidat, plein d'aplomb, a su repérer les grands mouvements du texte tout en émaillant sa présentation de précisions historiques bienvenues. Il a par ailleurs fait appel à d'autres cas européens (le cas de l'Ecosse par exemple en 2014) et a mentionné à juste titre l'élection de Quim Torra, postérieure à l'écriture de l'article et utile à la mise en perspective des événements rapportés. Toutefois, le plan adopté n'était pas des plus convaincants. Il s'agissait de commenter le problème catalan en résumant d'abord l'article, au risque de la paraphrase, pour ensuite aborder la question de « l'unité espagnole » depuis le règne de Charles Quint jusqu'à la crise économique de 2008, sans oublier la « construction de l'identité nationale » au XIX^e siècle par les auteurs de la *generación del 98*... Le jury a valorisé l'effort et le travail de préparation qui ont permis au candidat de resituer la « crise catalane » dans son histoire. Les candidats doivent cependant prendre garde à éviter que leur explication s'apparente à un résumé de

cours qui finit par oublier les références au texte à commenter. L'indispensable maîtrise de ces circonstances historiques doit seulement servir, et c'est déjà beaucoup, la lecture et l'explication de l'article. Enfin le candidat a donné son avis sur une question très épineuse, en s'exposant de trop... Exposer la complexité d'une question et qualifier la façon dont la traite un document, ce n'est pas désigner des responsables mais éclairer le point de vue donné sur une situation et tout au plus donner des clefs explicatives.

Un autre commentaire a obtenu la note de 09/20 sur cet article. S'il ressemblait dans ses grandes lignes à la présentation précédente (même préoccupation concernant l'unité espagnole, volonté de contextualiser historiquement la « crise catalane »), plusieurs points délicats ont attiré l'attention du jury. La langue était bien plus erronée, négligeant l'usage du subjonctif après *para que*, ou multipliant les barbarismes verbaux. Mais surtout, l'association pour le moins discutable voire dangereuse que l'auteur établissait entre le « conflit » opposant les Espagnols aux Catalans et celui opposant les nationalistes aux républicains a été reçue comme une évidence, sans examiner la pertinence de ce parallèle ni son implication idéologique. Interrogée à ce sujet, la candidate a reconnu que le rapprochement n'était pas tout à fait justifié car « il y a eu entre républicains et nationalistes des actions très violentes » (sic). Rappelons que dans l'un des deux cas c'est d'une guerre civile qu'il est question. D'autres propos tenus pendant l'explication étaient tout aussi inattendus (le jury a été surpris d'entendre que le « gouvernement espagnol n'a pas fait preuve de suffisamment d'autorité » face au referendum catalan). Les assertions d'un candidat en situation de concours, sous pression, sont reçues avec bienveillance par le jury, mais les candidats sont invités à s'efforcer d'en maîtriser au mieux la portée historique et politique.

Le commentaire noté 10/20 portait sur l'article relatif à la situation politique à Cuba. Le texte était plus long et plus compliqué, mais le candidat a su en proposer une explication tout à fait honorable. Les développements apportés de manière très juste sur la dernière partie du texte, qui envisageait une comparaison de Cuba avec la Russie et la Chine, ont été très appréciés. Néanmoins, le jury a regretté ici encore le manque de recul sur le texte : la pertinence même de cette comparaison n'a pas été mise en question. Pareillement, le titre de l'article a été repris en guise de problématique, ce qui était tout à fait envisageable, sans toutefois s'interroger sur le lien entre deux termes, « capitalisme » et « démocratie », un

lien qui ne va pas de soi et révélait certainement un parti pris éditorial. L'indication que le jury avait rajoutée, à dessein, à propos de l'origine du journal n'a pas non plus été prise en compte : ce regard sur la situation politique cubaine depuis la presse écrite vénézuélienne aurait pu donner lieu à d'intéressantes analyses ou remarques. Enfin, malgré une langue assez riche et une capacité, valorisée, à parler sans lire un texte écrit, nombreuses et parfois trop lourdes ont été les erreurs morpho-syntaxiques (« *Ha accedo al poder* », « *una artículo* », « *Castro no participió a* », « *¿Qué represente la llegada del nuevo jefe ?* »). De même, plusieurs erreurs concernant le propos du document et le contexte n'ont pas permis d'attribuer une meilleure note. Prétendre par exemple que l'embargo des États-Unis contre Cuba a pris fin sous la présidence de Barack Obama est rigoureusement inexact : c'est prendre un geste diplomatique pour la fin d'une politique économique que le président ne décidait pas et qui dure depuis presque six décennies. Autant dire que l'arrêt ou la suspension de l'embargo seraient dans chaque cas un événement d'une telle envergure et un thème d'actualité si retentissant qu'aucun organe de presse au monde ne l'aurait ignoré ! Le geste symbolique du président démocrate Barack Obama n'a pas empêché le Congrès à majorité républicaine de prolonger, confirmer voire aggraver les mesures économiques et commerciales contre Cuba malgré le vote quasi unanime, chaque année à l'ONU, pour la levée de l'embargo.

La notation des commentaires du texte littéraire a été plus hétérogène, de la note la plus élevée à la plus basse (16/20, 09/20, 07/20, 07/20). Le commentaire le plus apprécié s'est appliqué au texte de Bryce Echenique. Malgré une problématique un peu faible et quelques redites à éviter, l'explication a tiré profit de la tonalité particulière de ce texte amusant et malicieux, de la spécificité de sa forme et de son écriture, oscillant entre narration, discours indirect libre et dialogue parfois incohérent ou contradictoire, du rapport ambigu enfin que les deux vieilles femmes entretiennent avec leur mémoire. Une lecture très fine du texte a permis de mettre en lumière les caractéristiques d'un rituel que les deux sœurs ont hérité de leur père adoré et qui les réunit autour de « *copitas* » et « *copichuelas* », qu'elles partagent à heures fixes. De plus, la qualité de l'écoute lors de l'entretien a permis de parachever l'analyse des rapports de force entre ces deux sœurs en apparence identiques. Inversement, un des commentaires notés 07/20 est passé à côté du texte, ce que le jury a pu percevoir dès l'introduction. Rappelons qu'en début d'épreuve, le candidat doit lire quelques lignes du texte. Cette lecture en dit

beaucoup sur la compréhension du passage à expliquer. Il était déjà regrettable d'adopter un ton las et monotone, en contradiction avec l'extrait proposé. Le commentaire, qui n'a duré que neuf minutes, a ensuite confirmé cette première appréciation : l'apparente banalité des conversations entre les personnages, pourtant significative, et surtout l'humour qui y règne, n'ont pas été saisis. Le candidat s'est contenté de remarques superficielles, voire surprenantes lors d'un oral. Le jury a été très étonné d'entendre que « le passage de la narration au dialogue n'apporte aucun changement » ou que « nous aurions pu nous attendre dans la seconde partie à un peu plus d'action, mais ce n'est pas le cas » (sic). Par ailleurs, les termes de base du commentaire littéraire n'étaient pas maîtrisés, le candidat confondant entre autres les notions de « passage narratif » et de « conte ».

Le texte de Rafael Chirbes a lui aussi donné lieu à deux explications plutôt décevantes (09/20 et 07/20). Si la langue était dans l'ensemble correcte (meilleure dans une des deux prestations, d'où la différence de note), les deux présentations ont ignoré les principes du commentaire littéraire. La première a pris appui sur le texte pour proposer deux méditations sur l'importance des apparences et sur la construction de « l'identité humaine ». Cette thématique apparaissait bel et bien dans le texte mais elle était placée dans la bouche du capitaine Varela, personnage trivial et grossier qui prétendait compenser la banalité de ses réflexions par un discours philosophique grandiloquent (répétitions, oppositions binaires, structures anaphoriques...). Or l'humour de la narration, la distance comique qu'instaurait le narrateur n'ont pas non plus été perçus. Sa lecture, souvent oublieuse du texte, produisait ainsi des contresens comme l'affirmation selon laquelle le terme de « mono » –qui donnait lieu à une énumération de polyptotes et de néologismes comiques négligée par l'analyse– faisait référence à l'animal. Or il s'agissait plutôt de désigner, pour le capitaine Varela et pour le personnage de Coronado qui adopte son point de vue, une humanité considérée comme inférieure, et en l'occurrence les communistes. L'autre commentaire n'a pas non plus donné satisfaction. La problématique choisie était peu spécifique au document (« *¿En qué medida el texto hace emerger problemáticas sociales dentro de un contexto particular ?* ») et le plan thématique n'était guère pertinent (I. Axe historique : la mémoire oubliée, II. Axe social : pauvreté et lutte des classes, III. Axe métaphysique : le débat moral autour de l'apparence sociale et du regard des gens). Le commentaire a bien repéré le contexte historique (le Madrid de l'après-guerre), mais n'a pas perçu, là non plus, le

ridicule achevé des personnages. Dans les deux cas, les commentaires manquaient de connaissances à la fois historiques (les années de la faim ou le phénomène de l'*estraperlo* n'ont pas été évoqués) et littéraires, puisque les réminiscences picaresques, pourtant évidentes par la satire sociale qu'elles véhiculaient, n'ont pas été identifiées.

Nous réitérons donc les conseils donnés dans le rapport précédent : l'épreuve orale d'espagnol permet d'évaluer à la fois la maîtrise linguistique du candidat et sa connaissance plus ou moins approfondie des mondes et des cultures hispaniques. La maîtrise de la grammaire espagnole et l'acquisition tout au long de l'année d'un lexique riche sont des conditions *sine qua non* de réussite, et les candidats parviendront à cette fin en maintenant un contact régulier avec la littérature, la presse et les productions audiovisuelles espagnoles et hispano-américaines. En associant à la préparation aux épreuves du concours ces moments de répit salutaire et de plaisir constructif, l'acquisition de ces compétences est le fruit d'un dialogue harmonieux entre efforts et satisfaction des progrès accomplis.

13. ITALIEN (SECTION B)

Le candidat doit choisir entre deux textes, un texte littéraire et un texte d'actualité tiré de la presse italienne. Les textes littéraires étaient tirés du roman *Natura esposta* de Erri De Luca (2016). Les textes d'actualité portaient sur des thèmes aussi variés que les bibliothèques digitales et la culture disponible en ligne ; les monuments institutionnels et leur remise en cause (ex. la statue de Cristoforo Colombo aux Etats-Unis) ; les symboles religieux dans les lieux publics...

Après avoir lu le texte, sans support, il en prépare le commentaire pendant quarante minutes. Le candidat est alors invité à en présenter le contenu en proposant une problématique et un plan qui organisera son explication et son commentaire. Il est fortement conseillé d'éviter la paraphrase. Après la présentation du candidat, le jury pose des questions pour préciser certains points du commentaire et permettre au candidat de corriger d'éventuelles erreurs, au niveau de la compréhension comme des connaissances du candidat sur le sujet. Il vérifie l'aisance du candidat dans la langue, la fluidité de son discours et ses compétences lexicales et grammaticales. Sont aussi appréciées la capacité à argumenter, à réagir

Jury: M^{me} Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M^{me} Annabelle FRABETTI, maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

aux questions du jury, à corriger ou à nuancer ses propos. Une attention particulière est aussi portée à la connaissance de la culture, de la littérature, de l'histoire et du contexte italien actuel, ainsi qu'à la capacité de situer les problématiques qui y sont liées dans le cadre européen ou international.

Conclusion générale

Les candidats ont montré une bonne compréhension du texte et une bonne maîtrise de l'italien à l'oral. Si, du point de vue des contenus et de l'argumentation, les candidats ont su répondre aux attentes du jury, pour ce qui est de la langue, on retrouve des erreurs courantes : calque du français dans la formation des mots (« manuscritti / manoscritti », « disparizione / scomparsa », « milla/ mille ») ; confusions entre les différentes acceptions italiennes là où le français n'utilise qu'un seul terme (moyen : mezzo / modo / mediocre...) ; confusion entre di et da ; fautes d'accord au singulier et au pluriel et imparfaite maîtrise du système flexionnel italien (au singulier a/e/o/i/, au pluriel e/i, etc.).

Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique régulière de l'oral et de l'écrit. On recommande vivement un entraînement constant et sérieux à l'exercice de la version ; il convient de se méfier de la proximité des langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. Ainsi, pour la préparation de l'écrit et de l'oral, est conseillée l'étude d'une grammaire contrastive français / italien. Par ailleurs, une relecture critique et détaillée de la version doit aussi pousser les candidats à vérifier si toutes les parties de la version ont été traduites : pour rappel, les oublis seront sévèrement pénalisés. La lecture d'ouvrages littéraires et, d'une manière générale, une bonne connaissance de l'actualité et des thèmes de sociétés propres à la culture italienne, peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation au concours. Ces recommandations valent bien évidemment aussi pour l'oral.

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques, sans lien toutefois avec leurs travaux précédents. Il est notamment demandé aux médiévistes d'être capables de comprendre un texte en latin.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise de l'histoire de France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences professionnelles antérieures – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2018

Avec onze candidats ayant ont concouru en 2018, contre neuf en 2017 et huit en 2016, on demeure dans un étiage par rapport aux années précédentes qui voyaient passer entre quinze et vingt candidats.

Ont présenté ce concours en 2018 deux docteurs, huit titulaires d'un master 2 (dont un inscrit en doctorat) et un titulaire d'un master 1. Ce sont logiquement des étudiants proches des disciplines promues par l'École, ayant accompli un cursus en histoire, en histoire de l'art ou en lettres, qui se sont présentés. Le jury a retenu comme admissibles quatre candidats, tous titulaires d'un master en histoire ou histoire de l'art.

Comme les années précédentes, le jury n'a pas été ébloui par les prestations orales des candidats, soit que leur culture générale ait pris en défaut, soit qu'ils aient manqué d'aisance orale et de force de conviction dans la partie plus personnelle de l'entretien, où l'on attendait plus de maturité dans les choix professionnels. Le jury est également un peu las de voir défiler des candidats qui, tout en satisfaisant au prérequis demandé, ne disposent pas de compétences originales qui leur permettraient de se distinguer des élèves admis en première année. Des candidats ayant un certain bagage en mathématiques, en économie ou en médecine, ou bien maîtrisant des langues rares telles que le russe ou le chinois seraient également appréciés.

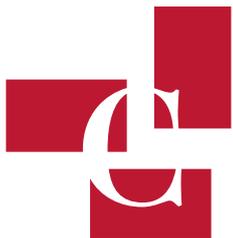
La lauréate du concours 2018 est une moderniste, titulaire d'un master.

Les quatre candidats admissibles qui se sont présentées à l'oral ont été interrogés sur les documents et textes suivants :

- Edit concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (novembre 1787), extrait d'Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, n°2415.
- Avis pour dresser une bibliothèque, présenté à Monseigneur le Président de Mesmes, par Gabriel Naudé (1627).
- Mémoire au roi sur les dépenses du sacre, extrait des *Œuvres de Turgot...* tome 4, éd. Gustave Schelle, Paris, 1922, p. 119-120.
- Séance du 22 février 1723, lit de justice pour proclamer la majorité de Louis XV, extrait des *Remontrances du parlement de Paris au XVIII^e siècle*, tome 1, éd. Jules Flammermont, Paris, 1888, p. 172-174.

Jury d'admissibilité (examen des dossiers) : M^{me} Christine BÉNÉVENT, M. Frédéric DUVAL, M. Christophe GAUTHIER, M^{me} Christine NOUGARET, M. Philippe PLAGNIEUX, M. François PLOTON-NICOLLET, M. Olivier PONCET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes.

Jury d'admission : M^{me} Christine BÉNÉVENT, M. Frédéric DUVAL, M^{me} Christine NOUGARET, M. Philippe PLAGNIEUX, M. Olivier PONCET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes.



École
nationale
des
chartes

À proximité du site Richelieu et du ministère de la Culture, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, est installée au 65 rue de Richelieu, après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation, ces derniers en développant les humanités numériques appliquées à ces secteurs.



65, rue de Richelieu,
F-75002 Paris
et
12, rue des Petits-Champs,
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu